



Assemblée nationale
Québec

journal des Débats

Quatrième session - 32e Législature

Le mercredi 4 mai 1983

Vol. 27 - No 16

Président: M. Richard Guay

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Affaires du jour		
Commission plénière		
Étude des crédits de l'Assemblée nationale (suite)		
Remarques générales (suite)		
M. Richard Guay	817	
Services de soutien politique	819	
Services de recherche des partis	819	
Cabinets politiques	824	
Services parlementaires	825	
Bibliothèque de l'Assemblée nationale	828	
Relations interparlementaires	829	
Médias	831	
Gestion interne et soutien	832	
Le Parlementaire et le Mini-débat	832	
Services aux citoyens	834	
Le Protecteur du citoyen	837	
Le Vérificateur général	839	
Affaires courantes		
Dépôt de documents		
Décret ordonnant la tenue d'élections partielles le 20 juin	842	
Lettre d'excuses d'opposants à la fusion de Baie-Comeau et de Hauterive	842	
Étude sur la nouvelle politique fédérale du transport des grains de l'Ouest et des transports au Québec	842	
Pétition contre le projet de réglementation des garderies	842	
Pétition demandant l'intervention de l'Assemblée nationale pour réclamer la cessation des agressions subies par le Nicaragua	843	
Rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés	843	
Présentation de projets de loi au nom des députés		
Projet de loi no 215 - Loi concernant Les Ressources Campbell Inc., Les Ressources Camchib inc. et Mines d'Amiante United inc.		
Première lecture	843	
Renvoi à la commission permanente des finances	843	
Questions orales des députés		
Les réponses du ministre du Travail sur la situation à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	844	
Achat d'équipements téléphoniques dans le réseau des affaires sociales	847	
La Raffinerie de sucre du Québec et Sucre Saint-Laurent	849	
L'aide gouvernementale aux commissariats industriels	850	
Saisie des actifs de Madelipêche par Revenu Québec	851	
Proclamation des articles de la Loi sur l'Assemblée nationale pertinents à la création du Bureau de l'Assemblée nationale		853
Les membres du bureau	853	
Réponses aux questions inscrites au feuillet	853	
Travaux des commissions	854	
Recours à l'article 34	854	

Table des matières (suite)

Affaires du jour

Reprise du débat sur la motion proposant que l'Assemblée dénonce la mauvaise utilisation des fonds publics causée par l'inefficacité des programmes du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu	855
Mme Carmen Juneau	855
Mme Thérèse Lavoie-Roux	857
M. Jean-Paul Bordeleau	859
M. Claude Dauphin	861
M. Yves Bérubé	863
M. Pierre-C. Fortier	865
M. Roland Dussault	867
M. Reed Scowen	869
M. Jacques Léonard	871
M. Christos Sirros (réplique)	871

Ajournement

873

Abonnement: 30 \$ par année pour les débats de la Chambre
30 \$ par année pour les débats des commissions
parlementaires

Chèque rédigé à l'ordre du ministre des Finances et adressé à
Éditeur officiel du Québec
Diffusion commerciale des publications
gouvernementales
1283, boulevard Charest-Ouest
Québec G1N 2C9
Tél. (418) 643-5150

0,75 \$ l'exemplaire - Index 5 \$ en vente au
Service des documents parlementaires
Assemblée nationale
Édifice H - 4e étage
Québec G1A 1A7

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0709-3632

Le mercredi 4 mai 1983

(Dix heures sept minutes)

Le Vice-Président (M. Rancourt): À l'ordre, s'il vous plaît!

Quelques instants de réflexion.

Veuillez prendre place.

M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Boucher: M. le Président, je vous demanderais de quitter votre siège pour que la commission plénière puisse siéger pour étudier les crédits de l'Assemblée nationale.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Très bien. Adopté?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté.

M. Rancourt (président de la commission plénière): Nous allons poursuivre l'étude des crédits de l'Assemblée nationale. M. le Président de l'Assemblée nationale, vous avez la parole.

Remarques générales (suite)

M. Richard Guay

M. Guay: M. le Président, je vous remercie. Hier, au moment où nous sommes quittés, le leader parlementaire du gouvernement faisait une intervention au cours de laquelle il a fait un certain nombre de remarques qui, dans un cas, m'amènent à préciser une chose. Puisque nous avons eu quelques heures pour le faire aussi, cela m'a permis de consulter et de pouvoir donner quelques réponses additionnelles au député de Portneuf sur les questions qu'il avait posées au préalable, hier soir.

M. le leader parlementaire du gouvernement a souligné la qualité des membres du cabinet du président. Je lui en sais gré et je suis fort heureux qu'il ait souligné que les deux personnes qui émanaient originellement de son cabinet étaient celles qui au fond l'étaient pour les fins les moins politiques, en l'occurrence le conseiller juridique et Mme Chaput, qui, comme je l'ai souligné hier, a collaboré avec les représentants des trois partis politiques dans cette Chambre depuis qu'elle travaille à l'Assemblée nationale.

Je me permets de souligner que dans mon esprit, c'est une chose que j'ai oublié de mentionner hier, le cabinet du président n'est en aucune manière ou d'aucune façon

une administration parallèle de l'Assemblée nationale. Dans certains cas, j'ai déjà vécu cela dans des ministères, on voit arriver un cabinet en se disant: des équipes pléthoriques qui ont pour effet de tasser les services compétents du ministère. Telle n'est pas du tout ma conception. J'ai fait état hier de ma conception du fonctionnement de l'Assemblée nationale, du parallélisme qu'on ne doit pas faire, à mon avis, avec l'organisation d'un ministère. Il est bien clair dans mon esprit que le cabinet du président n'est pas là pour faire des choses qui sont du ressort et de la responsabilité des services compétents, et ils le sont à tous égards, de l'Assemblée. Il est là tout simplement pour assister le président dans les multiples facettes de ses fonctions. Le cabinet, en d'autres mots, ne fait pas des choses si cela est du ressort des services compétents de l'Assemblée. Tout au plus, au nom du président, peut-il faire faire des choses justement à l'intérieur des orientations qui sont données soit par le président, soit par le conseil de direction, soit maintenant ou désormais, bientôt peut-être dès aujourd'hui, par le Bureau de l'Assemblée nationale.

J'en profite pour signaler, puisque M. le député de Portneuf avait posé des questions au sujet du Secrétariat des commissions, sur ses activités, son évolution et en particulier le recueil de jurisprudence qui me tient personnellement très à coeur parce que c'est une des lacunes. J'ai eu l'occasion hier de signaler cette lacune que nous avons à cette Assemblée en termes de soutien juridique, mais une autre des lacunes aussi, c'est l'absence d'un recueil de jurisprudence exhaustif. Les travaux se poursuivent dans le but de la confection de ce recueil. Il est évident que davantage d'effectif permettrait d'accélérer les choses; c'est une question sur laquelle j'ai l'intention de me pencher très prochainement à la faveur de l'indépendance acquise de l'Assemblée nationale.

J'en profite pour signaler aussi qu'une des innovations du Secrétariat des commissions, cette année, dans ses rapports à l'Assemblée nationale a été d'intégrer les résumés des mémoires déposés en commission parlementaire, ce qui est une chose qui ne se faisait pas auparavant. Nous pourrions en dire encore bien long sur les autres services que je n'ai pas mentionnés hier faute de temps. Nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir au cours des questions ou réponses ce matin.

La bibliothèque a été frappée un peu comme tous les services de l'Assemblée par

des restrictions budgétaires; elle a néanmoins pris de nouvelles initiatives qui sont à caractère, à vrai dire, assez technique. Je serais moi-même assez mal placé pour les expliquer n'étant pas une autorité en la matière, mais il est bien évident que cette bibliothèque est un outil d'une qualité exceptionnelle en ce Parlement. Il est tout aussi évident que cette bibliothèque, à mon avis, n'est pas utilisée autant qu'elle devrait l'être et qu'il y a là quelque chose à corriger; soit parce que les députés ne connaissent pas suffisamment ses services, soit parce qu'ils n'ont pas le réflexe d'y faire appel et peut-être pour d'autres raisons qu'il faut identifier, mais il est bien évident que dans un Parlement - je m'en réfère à titre d'exemple, à la bibliothèque du Parlement à Ottawa - la bibliothèque joue un rôle central. Elle doit non seulement le faire pour le service aux députés et le service au Parlement, mais c'est en soi un outil dont le rayonnement et le prestige contribuent précisément au rayonnement et au prestige du Parlement auquel elle est rattachée.

Enfin, je termine là-dessus, je voulais mentionner une dernière chose; le service d'accueil aux citoyens a pris un certain nombre d'initiatives cette année, fort heureuses à mon avis, notamment en ce qui concerne la confection de dépliants et aussi la confection d'un stand publicitaire que j'ai eu l'occasion de voir en me rendant récemment au Salon du livre de Québec. Je ne sais trop si les députés ont eu l'occasion de le voir, sinon il vaudrait presque la peine de l'installer, ne fût-ce que brièvement, dans le hall d'entrée de l'Assemblée nationale; c'est un kiosque d'une qualité remarquable, sobre, mais bien fait, qui dit ce qu'il a à dire. Je pense que dans la mesure où nous pouvons faire connaître ce kiosque sur l'Assemblée nationale le plus largement possible dans tout le Québec, il constituera un outil important dans le rayonnement de l'Assemblée nationale et la connaissance que les citoyens auront et de leur Parlement et du processus législatif.

À cet égard, il y a une chose que je compte modifier, c'est l'identification visuelle de l'Assemblée nationale - j'ai oublié de le mentionner hier - qui doit être distincte de l'identification visuelle du gouvernement, ça va de soi. À l'heure actuelle, elle ne me satisfait pas pour l'excellente raison que ceux qui la reconnaissent savent qu'elle représente un schéma de l'édifice du parlement. Tout ça est très bien si on habite Québec, on sait spontanément de quoi il s'agit quand on regarde le croquis. Dès lors qu'on n'habite pas Québec, qu'on n'est jamais venu à Québec ou, tout en venant à Québec, qu'on n'a jamais porté une attention particulière à l'architecture de l'Assemblée nationale, rien n'indique spontanément qu'il s'agit là de

l'Assemblée nationale du Québec.

J'ai donc demandé qu'on procède à la composition d'une nouvelle identification visuelle, qu'on nous soumette des projets d'une nouvelle identification visuelle de l'Assemblée nationale qui identifierait l'Assemblée nationale comme étant l'Assemblée nationale du Québec, alors que cet édifice que l'on voit peut aussi bien être interprété, même davantage, dans certains cas, par des citoyens qui ne l'ont jamais vu et qui n'ont peut-être jamais vu le parlement d'Ottawa, comme étant probablement le parlement d'Ottawa puisqu'on est plus familier, d'une certaine manière, avec la photographie de l'édifice du parlement à Ottawa, la tour de la paix. Pour peu qu'on regarde l'identification visuelle de l'Assemblée nationale à l'heure actuelle, on peut aussi bien confondre l'un pour l'autre. Je n'ai pas d'objection que l'on confonde les deux parlements, mais en même temps, comme il s'agit de deux parlements distincts, il est important que celui de Québec ait son identification visuelle bien à lui et auquel les citoyens peuvent par conséquent se rattacher.

J'ajoute aussi que l'excellent travail fait par le service d'accueil aux citoyens en ce qui a trait aux dépliants mériterait d'être davantage connu de la part des députés. Dans la mesure du possible, j'espère que nous pourrions prendre les mesures de manière que, chaque fois qu'une publication est faite à l'intention du grand public, les députés la reçoivent également pour qu'au fur et à mesure qu'elles sont disponibles au public les députés eux-mêmes y soient sensibles et puissent ainsi voir l'évolution de l'aspect communication du service d'accueil aux citoyens.

Je termine là-dessus les quelques remarques que j'avais à faire à l'ouverture de nos travaux, ce matin. Je suis de nouveau tout disposé à répondre aux questions que mes collègues pourraient vouloir me poser.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition.

M. Pagé: Merci, M. le Président. Je remercie le président de l'Assemblée nationale des réponses qu'il nous a fournies aux questions que nous avons posées et sur lesquelles on va pouvoir revenir à d'autres moments, plus particulièrement concernant le Bureau de l'Assemblée nationale.

J'apprécierais si nous pouvions aborder immédiatement le programme 1 et chacun des programmes où j'aurais au moins quelques questions.
(10 h 20)

Le Président (M. Rancourt): Les remarques générales étant faites, nous abordons l'étude des crédits programme par programme.

M. Pagé: C'est bien cela.

Services de soutien politique

Le Président (M. Rancourt): J'appelle le programme 1. M. le whip de l'Opposition, j'imagine que vous avez des questions au programme 1.

M. Pagé: Oui. À l'élément 1, M. le Président, on demande d'adopter un crédit statutaire, plutôt de prendre acte d'un crédit statutaire de 16 984 000 \$ qui représente les indemnités et les allocations des députés. J'aimerais savoir si l'augmentation qui représente 14 931 \$ par député, c'est le résultat de la loi no 110, les nouvelles allocations et les augmentations salariales qui sont prévues dans le projet de loi no 110, loi qui a été adoptée le 21 décembre dernier? Cela représente 1 811 600 \$ de plus qui seront alloués, cette année, au chapitre des indemnités salariales et des allocations de dépenses, notamment, pour les 122 membres de l'Assemblée nationale. 1 811 600 \$, c'est 14 931 \$ par député. J'ai cru comprendre des dispositions de la loi no 110 que ce n'était pas une augmentation salariale, il faut en convenir, même si l'appétit de certains aurait été de cet ordre-là. Il y a certainement une partie de ce montant qui représente des allocations de dépenses ou autres et j'aimerais savoir du président si ces augmentations sont attribuables uniquement à la loi no 110, premièrement. Deuxièmement, dans le montant moyen de 14 931 \$ par député, est-ce qu'il pourrait - je ne demande pas le montant à la "cenne" ou au dollar près - nous faire la ventilation de l'affectation de ces 14 931 \$ par député?

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Il s'agit effectivement, me dit-on, des augmentations qui étaient prévues dans la Loi sur la Législature, à l'origine, et qui ont été reportées dans la loi 110, en le décalant de trois mois, ainsi que des augmentations d'allocations aux députés, diverses allocations dont bénéficient les députés. Quant à la ventilation, je vais la faire faire. Je ne l'ai pas en main à l'heure actuelle. Il me fera plaisir de la transmettre le plus rapidement possible.

M. Pagé: Je vous remercie, M. le Président.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition.

Services de recherche des partis

M. Pagé: Services de recherche des partis politiques. Voilà un point dont le

montant n'est peut-être pas très substantiel, toute comparaison gardée avec les autres points, les autres éléments de ce programme budgétaire. L'Assemblée nationale affectera, en 1983, 365 100 \$ pour les services de recherche des deux partis politiques qui ont des membres à l'Assemblée nationale. 365 083 \$, montant qui était, en 1982, de 375 100 \$. Je voudrais aujourd'hui faire un bref commentaire avant de poser une question au président de l'Assemblée. La démocratie parlementaire s'exprime par des prises de position, elle s'exprime par des dossiers qui sont préparés par les députés en collaboration avec leurs services de recherche, elle s'exprime par des opinions, des motions, des requêtes, des demandes qui sont formulées à l'Assemblée par les parlementaires. Il va de soi que l'essentiel, l'unique raison pour laquelle 58 000 000 \$ sont votés - pourquoi on a un immeuble, pourquoi a-t-on des règles, pourquoi a-t-on du personnel qualifié, dévoué, il faut en convenir - pour faire vivre cette Assemblée et ce Parlement, c'est pour qu'ultimement les 122 députés de l'Assemblée nationale, sous la bannière de leur parti respectif, puissent véhiculer ici des opinions qui sont les leurs ou encore véhiculer les besoins, les demandes et l'opinion des citoyens qu'ils représentent.

Vous allez comprendre que le député, le membre de l'Assemblée nationale, de quelque formation politique qu'il soit, a en moyenne 32 000 électeurs à représenter. Il a des problèmes particuliers à sa région ou à son comté. Il tient un bureau de comté où il reçoit en moyenne, dans les comtés ruraux, au moins 20, 25 ou 30 électeurs par semaine. Il a son travail à faire dans son comté, son travail à faire dans son parti, son travail à faire ici à l'Assemblée, à son caucus de députés, etc. Celui-ci doit s'appuyer sur des services de recherche qui sont capables d'approfondir des dossiers et de présenter au député différents éléments d'un problème donné pour que celui-ci puisse décider, soumettre son point de vue au conseil des députés et venir défendre ce point de vue à l'Assemblée. Vous constaterez que 365 100 \$ pour 122 députés, c'est bien peu. C'est un peu moins de 3000 \$ par député. C'est environ 2980 \$ par député. Je dois, ce matin, vous exprimer ma surprise que le montant de 375 100 \$ qui était alloué l'année dernière ne soit pas majoré de façon substantielle et, par conséquent, vous exprimer en même temps ma déception de constater une diminution de 10 000 \$ à ce chapitre.

Il y a un élément particulier que je voudrais porter à l'attention du président ce matin. Je comprends qu'un député de la majorité puisse pouvoir bénéficier de services de recherche adéquats au même titre que tout autre député. Il faut, par contre, comprendre que dans notre système

parlementaire la majorité parle plus fréquemment par la voix du cabinet ou par la voix d'un membre du gouvernement, soit un ministre qui, lui, a la chance d'avoir son propre cabinet avec plusieurs centaines de milliers de dollars pour couvrir les frais de fonctionnement de son cabinet. Lorsque la majorité parle par la voix du gouvernement et de son ministre, c'est aussi, en termes de services de recherche, de contenu de dossiers, d'analyses et d'études préparatoires, le gouvernement qui parle, l'administration publique. Que je sache, lorsqu'un ministre produit un dossier ici, c'est généralement un dossier qui a été préparé par ses fonctionnaires ou par l'appareil de l'État. Or, force nous est de constater que, lorsque l'Opposition parle, elle n'a pas le privilège de pouvoir s'appuyer sur l'administration publique. Lorsque l'Opposition se prononce, lorsqu'elle produit des dossiers et fait ses recherches, elle doit s'appuyer sur une équipe de recherche. Si on regarde les proportions, c'est hors de tout entendement, les sommes d'argent et le capital humain qui peuvent être investis à l'appui de la voix gouvernementale par le truchement de ses ministres par rapport aux sommes d'argent et au capital humain qui peuvent être investis à l'appui de l'Opposition. Vous savez que, dans notre système parlementaire, le gouvernement ne serait pas viable s'il n'y avait pas d'Opposition. Vous savez le rôle, M. le Président, que joue et qu'à assumer l'Opposition en termes de responsabilités.

Je veux vous exprimer ce matin ma surprise et vous demander, premièrement, comment justifier une diminution de 10 000 \$? Comment expliquer que, sur un budget de 58 000 000 \$ pour l'Assemblée nationale, pour le parlementarisme, alors qu'on a un budget de plus de 20 000 000 000 \$ pour l'Exécutif, en moyenne, chaque député puisse avoir une somme de moins de 3000 \$ pour ses recherches ? Je dois vous dire que quant à nous, nous souhaiterions que des réaménagements budgétaires soient effectués de façon que l'enveloppe budgétaire mise à la disposition de l'Opposition et de ses 43 députés, qui représentent 46% des électeurs, alors que malheureusement ou heureusement pour vous, la démocratie au Québec l'a voulu ainsi, en avril 1981, un député péquiste, lorsqu'il parle, représente beaucoup moins d'électeurs qu'un député libéral. Ce sont les circonstances qui l'ont voulu ainsi.

À cet égard, je réitère mon souhait que dans les plus brefs délais, des réaménagements de budget puissent être effectués de façon à garantir à l'Opposition une quote-part plus importante des budgets affectés à la recherche et de façon que les libéraux, la formation politique que je représente, puissent continuer à bien véhiculer des dossiers bien préparés qui, de

très bons qu'ils sont actuellement, pourront exceller si notre demande est acceptée.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

(10 h 30)

M. Guay: Je dois vous dire que pour ce qui est de la première partie des remarques, des demandes du whip de l'Opposition, j'y suis à ce point sensible que j'ai déjà demandé que l'on prenne les mesures pour au moins revenir au statu quo en ce qui a trait au budget alloué aux services de recherche des partis, en d'autres mots, qu'on ne diminue pas les 10 000 \$, comme il était prévu. Vous savez, tant et aussi longtemps que nous devons trouver des moyens de se soumettre aux directives austères du Conseil du trésor, nous en arrivions parfois à des diminutions qui, en soi, autrement qu'à cause de ces directives, sont effectivement difficilement justifiables. C'est pourquoi, dans le cas particulier des services de recherche des partis politiques, il faut, à mon avis, d'abord au moins revenir au statu quo. Le bureau sera saisi d'une proposition en ce sens dès qu'il pourra en décider officiellement.

Quant au réaménagement, il s'agit d'une question plus complexe qui ne relève pas d'ailleurs, vous le comprendrez, de ma seule autorité. Je n'ai pas le pouvoir de dire que tel ou tel parti va avoir tant. Il s'agit d'un effort de concertation qui pourra d'ailleurs être justement fait au sein du bureau. J'imagine que le parti ministériel, qui s'est justement plaint de la diminution qui était prévue dans les crédits, de 375 000 \$ à 365 000 \$, voudra aussi faire des représentations quant au partage de l'enveloppe. Nous pourrons tous ensemble, par ailleurs, étudier les problèmes qui se posent, voir quelles sont les ressources disponibles ou celles qui devraient l'être, et voir aussi s'il y a une bonne utilisation de celles qui sont effectivement disponibles. Je pense en particulier au service de recherche de la bibliothèque qui n'est peut-être pas utilisé par les formations politiques autant qu'il pourrait l'être. Enfin, autant de choses dont nous pourrions délibérer au sein du bureau, dès qu'il sera proclamé, ce qui, semble-t-il, pourra l'être dès aujourd'hui.

Je reviens à la première question du député de Portneuf, la ventilation. Tout ce que je peux donner comme réponse dans l'immédiat au député de Portneuf, c'est qu'il y a, à cause de la loi 110 qui reprend en bonne partie, pour ce qui est des allocations, ce qui existait dans la Loi sur la Législature, les diverses allocations au président, vice-président, ajoints parlementaires, chef de l'Opposition, enfin la nomenclature on la connaît et l'accroissement de l'indemnité de 6% en avril, donc de 4,5% sur l'année, si je ne m'abuse, qui donne en plus de certaines allocations spéciales qui existaient déjà une

différence par rapport à l'an dernier de 418 000 \$.

Le versement par le gouvernement, par l'État, aux anciens membres de l'Assemblée nationale, ceux qui reçoivent déjà des pensions, se chiffre selon l'étude de la CARR à 445 000 \$ donc qu'il faut ajouter aux 418 000 \$. Il y a également les secrétaires de comté, les bureaux de comté qui sont régis par le règlement adopté en vertu de Loi sur la Législature. La différence cette année implique une hausse de 597 000 \$. Enfin des allocations de députés comme les frais de voyage, résidence au parlement et pour activités politiques au Québec. En particulier pour les frais de voyage de la résidence au parlement augmentent de 66 000 \$ cette année.

En dernier lieu les locaux de comté: il y a une différence de 180 000 \$, les résidences secondaires, de 130 000 \$, ce qui nous donne justement le tout de 1 811 600 \$. On peut, au moins, le ventiler de la manière que je viens d'indiquer. Si vous voulez que je le ventile encore davantage, je peux y aller article par article. C'est parfois des montants...

Le Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition.

M. Pagé: Je serais satisfait que le président puisse nous faire parvenir éventuellement à un autre moment la ventilation seulement pour notre gouverne.

M. Guay: D'accord.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition.

M. Pagé: J'apprécie, M. le Président, que les parlementaires se voient répondre ce matin qu'au moins ce sera le statu quo, soit 375 000 \$, à l'égard des services de recherche. On va gagner au moins 10 000 \$ ce matin pour nos services de recherche. Cependant si on fait référence au statu quo c'est un montant de 375 100 \$ comme devant servir aux députés pour la préparation de leurs dossiers. Or, on sait que la majorité reçoit 200 000 \$ de ce montant. L'Opposition, malgré les 46% d'électeurs qu'elle représente, 175 000 \$. Je ne crois pas que du côté de la majorité le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation le ministre responsable du Conseil du trésor se servent des services de recherche de la majorité. Je crois comprendre que leurs recherches viennent plutôt du Conseil du trésor et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Je retiens que nous avons 26 ou 27 ministres, selon les humeurs de démission et tout cela, auxquels il faut ajouter un

président, deux vice-présidents, sept ou huit présidents de commissions, une dizaine d'adjoints parlementaires, trois whips, ce qui donne 51 membres de la majorité qui ont des allocations additionnelles, qui ont des cabinets, qui ont un ministère, donc qui peuvent s'appuyer, en termes de recherche, sur ce qu'on appelle communément du "staff", alors qu'à l'Opposition, il y a le chef, le leader; un leader adjoint; un whip, un whip adjoint et un président de commission. Je retiens, si je fais mes soustractions, que 200 000 \$ du côté de la majorité servent à 26 députés qui, entre parenthèses, ne sont pas ceux qui interviennent le plus souvent à l'Assemblée nationale; 200 000 \$ investis auprès de 26 députés, pour quelques discours par année seulement, et 175 000 \$ pour 37 députés qui, eux, sont sur la ligne de feu régulièrement.

Encore une fois, si je fais la ventilation de ces montants, je dois vous exprimer ma surprise et encore vous réitérer que j'ose espérer qu'à la lumière des échanges, qui, je crois, seront fructueux et utiles surtout au bureau, cette situation puisse être rétablie dans les plus brefs délais.

M. Guay: J'aimerais, M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: ...si on me le permet, je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi; c'est peut-être l'acoustique, nous avons de la difficulté à saisir, ce matin.

J'ai entendu parler des cabinets des vice-présidents et aussi du président comme étant inclus dans la majorité...

M. Pagé: Je m'excuse, M. le Président.

M. Guay: Vous me permettrez de protester; je ne suis inclus ni dans la majorité ni dans la minorité.

M. Pagé: Vous vous rappellerez certainement mes remarques d'hier soir, je parlais de la majorité pour en arriver de 80 à 51 et à 26 par la suite. C'est que, malheureusement, vous avez été élu par la majorité. C'est cela la problème.

M. Guay: C'était au moment de l'élection. Mais dans l'état actuel des choses, je ne pense pas, surtout avec les remarques que j'ai faites hier, quant à la composition de mon cabinet, je ne pense pas qu'on doive assimiler ni le président ni son cabinet à la majorité ministérielle.

M. Pagé: Vous comprendrez que c'est purement mathématique. Nous sommes 122 collègues...

M. Guay: Oui, mais il faut faire attention aux mathématiques parce qu'elles sont...

M. Pagé: Je dois déplorer le fait que vous avez été élu quand même, comme député, par la majorité et, à l'unanimité, par l'Assemblée.

M. Guay: Voilà.

M. Pagé: Pour éviter toute équivoque à l'avenir, peut-être qu'on pourrait faire un comté de l'Assemblée nationale; cela avait déjà été évoqué, le comté du Parlement strictement. De toute façon, on pourrait y revenir, mais il n'en demeure pas moins que si on fait le calcul mathématique, c'est 26 députés: 200 000 \$, et 37 députés: 175 000 \$.

M. Guay: Compte tenu des personnes qui habitent au parlement, cela ne fait pas beaucoup d'électeurs. Je suis sensible à ce que vous dites...

Le Président (M. Rancourt): M. le Président.

M. Guay: ...et je pense que le bureau est le forum idéal pour apporter ce genre de correction s'il y a lieu, quitte de toute façon à majorer l'enveloppe. Je parle du retour au statu quo, donc, à partir de là, c'est un statu quo dont je suis parfaitement conscient. Il est en fait un statu quo ante en même temps, étant donné qu'il n'a pas été indexé ces dernières années. Donc, si l'on se fie au rythme de l'inflation, les 375 000 \$ d'aujourd'hui ne sont pas les 375 000 \$ d'il y a trois ans et, en conséquence, même en revenant au statu quo, nous n'avons pas fait la récupération nécessaire. Mais enfin, cela, je pense qu'il appartient au bureau de le faire. Je souligne de nouveau que dans le budget de 375 000 \$ des services de recherche des partis, on a mentionné les cabinets; il faut également mentionner - je l'ai fait, mais en termes de chiffres - le service de recherche de la bibliothèque. Je l'ai mentionné tantôt, il coûte 250 000 \$ par année, ce qui est bien normal et, tout compte fait, bien peu, compte tenu des services qui sont donnés aux parlementaires des deux côtés. Il faut également ajouter cette somme aux 375 000 \$ même si, comme tel, ce service n'appartient ni à l'un ni à l'autre des partis politiques, mais à tous les parlementaires.
(10 h 40)

M. Pagé: M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition.

M. Pagé: Programme 1, élément 4,

Cabinets politiques.

M. Brassard: M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): Donc, M. le whip du gouvernement, sur les services de recherche, à l'élément 2.

M. Pagé: Est-ce qu'on peut faire une motion pour souhaiter la bienvenue au whip en chef du gouvernement, M. le Président?

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! M. le whip du gouvernement.

M. Brassard: M. le Président, j'arrive parce que j'avais une réunion. On me signale l'étrange façon de calculer du whip de l'Opposition. Il arrive, me dit-on, à 26 députés du Parti québécois. C'est surprenant et étonnant parce qu'il exclut, dans son calcul - je ne sais pas pourquoi, d'ailleurs - les adjoints parlementaires et les présidents des commissions. C'est étonnant comme façon de calculer parce que je peux vous dire que les adjoints parlementaires sont des députés, ils ne sont pas membres du Conseil exécutif. Les présidents des commissions sont des députés qui ne sont pas membres du Conseil exécutif et qui, par conséquent, doivent être ajoutés comme simples députés parce qu'ils n'ont pas de cabinet, ils n'ont pas de chercheuse, ils n'ont pas de ministère à leur service et ils doivent eux aussi recourir au service de recherche du Parti québécois. Par conséquent, il faut les compter.

Si le whip de l'Opposition veut faire un calcul et des divisions, s'il veut faire des mathématiques, il doit compter les adjoints parlementaires et les présidents des commissions parce que ce sont des députés qui recourent, comme les autres députés qui n'ont aucune fonction et aussi souvent qu'eux, d'ailleurs, au service de recherche du parti ministériel. Cela entame passablement la crédibilité des hautes voltiges mathématiques que vient de faire le whip de l'Opposition.

M. Pagé: M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition.

M. Pagé: Je dois témoigner mon appréciation, ce matin, de l'intervention du whip en chef du gouvernement qui vient exactement de tomber dans le piège, et je ne m'attendais pas du tout qu'il pourrait y tomber. On doit prendre acte, comme parlementaires, que le whip en chef du gouvernement vient de nous confirmer qu'un adjoint parlementaire désigné par le premier ministre, qui a une rémunération additionnelle de 20%, n'a aucune relation

avec le cabinet du ministre dont il est l'adjoint, ne bénéficie pas des services du ministère. C'est exactement ce que vous avez confirmé ce matin en disant qu'il n'avait pas de relation avec le ministère, qu'il ne dépendait pas du ministre directement.

Je crois comprendre que l'adjoint parlementaire au ministre de l'Énergie et des Ressources ou à un autre ministre ne peut pas bénéficier des services de recherche, d'appui, de documents, de préparation de dossiers de la part de l'équipe ministérielle qui est en place dans le ministère. C'est très inquiétant. Je réfère à la déclaration souventefois formulée par le premier ministre et par le leader du gouvernement sur l'obligation d'avoir une douzaine de postes d'adjoints parlementaires. Dois-je comprendre que ceux-ci sont restreints à agir strictement comme députés, comme porte-drapeau occasionnel du ministre lorsque celui-ci est absent sans pouvoir bénéficier de plus de contacts avec le ministère? On en prend acte et ce sera à la population de juger.

M. Brassard: M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): M. le whip du gouvernement.

M. Brassard: Si je suis tombé dans un piège, je vous avoue qu'il n'est pas très profond, je peux vite retomber sur mes pieds parce que les propos que vient de tenir le whip de l'Opposition sont cousus de fil blanc. Je n'ai jamais dit qu'un adjoint parlementaire ne pouvait pas recourir aux services du cabinet du ministre auquel il est adjoint, par exemple, ou même du ministère dans le secteur bien précis que couvre le ministère ou le ministre dont il est adjoint. Pour ce qui est du reste, parce que c'est aussi un député... Prenons le cas de l'adjoint parlementaire au ministre des Affaires intergouvernementales, le député de Deux-Montagnes, ou n'importe quel autre adjoint parlementaire. C'est évident que, dans le secteur des Affaires intergouvernementales, pour ce qui concerne le député de Deux-Montagnes, il a accès, forcément, aux services du cabinet du ministre des Affaires intergouvernementales et du ministère des Affaires intergouvernementales, mais dans ce secteur-là uniquement. Lorsque le député de Deux-Montagnes, parce que c'est aussi un député, a à faire une intervention en Chambre dans le domaine des transports ou dans le domaine de l'agriculture, entre autres, concernant Mirabel, parce que cela concerne drôlement son comté, dans ces cas-là, qui sont multiples et nombreux, il intervient comme député et non pas comme adjoint parlementaire. Il doit donc recourir au service de recherche du Parti québécois,

parce qu'il fait une intervention, une démarche ou une déclaration comme député, dans un secteur qui n'a rien à voir avec les services du ministère dont il est l'adjoint parlementaire.

Ce n'est pas un piège dans lequel je suis tombé. Les adjoints parlementaires sont aussi des députés. Ce sont des députés d'abord et avant tout. Je ne vois pas pourquoi ils n'auraient à faire des interventions exclusivement et uniquement dans le secteur précis du ministère dont ils sont les adjoints parlementaires. Comme députés, ils s'intéressent à bien d'autres domaines et ils ont à faire des interventions dans bien d'autres domaines, concernant bien d'autres projets de loi, comme les députés de l'Opposition d'ailleurs, le service de recherche du parti ministériel leur est utile sinon même nécessaire.

M. Pagé: Tant mieux.

M. Gagnon: M. le Président.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Champlain.

M. Gagnon: Pour ajouter...

M. Pagé: M. le Président...

M. Gagnon: Je crois aussi que le député de Portneuf a également inclus, dans le groupe des choyés qui pouvaient se prévaloir des services de recherche des ministères, les présidents de commissions parlementaires. Est-ce que vous avez...

M. Pagé: Si vous me le permettez, M. le Président.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition.

M. Pagé: Pour la gouverne du député de Champlain, il est de commune renommée que les présidents de commissions parlementaires n'interviennent pas souvent, donc ils n'ont pas souvent besoin des services de recherche.

M. Gagnon: Il reste que, tout de même...

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Champlain.

M. Gagnon: ...tantôt, vous les avez comptés comme étant les...

M. Pagé: Mais ils n'interviennent pas ici.

M. Gagnon: ...privilegiés qui n'avaient pas besoin des services de recherche.

M. Pagé: Ils n'interviennent pas ici.

M. Gagnon: M. le Président, est-ce que je peux continuer?

Le Président (M. Rancourt): Oui, M. le député de Champlain.

M. Gagnon: Il y a aussi une chose. Lorsqu'il a parlé de la proportion de la population que les libéraux représentent par rapport à nous, je peux vous dire qu'il ne faudrait pas non plus induire les gens en erreur. Souvent, on dit qu'on doit s'occuper des comtés orphelins et, dans plusieurs cas, ils sont orphelins, c'est vrai. Je peux vous dire que les services de recherche, en ce qui me concerne, pour le comté de Champlain, servent d'abord au comté de Champlain, mais que j'ai aussi à m'occuper d'autres comtés. On représente la majorité de la population et c'est un fait que, dans plusieurs cas, on doit aider d'autres comtés. Il y a plusieurs commettants d'autres comtés qui viennent nous voir. Ils ont aussi un député, mais ils préfèrent venir nous voir. Concernant la proportion des électeurs, ce n'est pas tout à fait juste.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Portneuf, avez-vous d'autres questions?

M. Pagé: J'aurai d'autres questions à poser au président.

Le Président (M. Rancourt): D'accord. Nous considérons que sur les services de recherche, nous avons terminé.

M. Pagé: Oui. Je l'avais dit d'ailleurs.

Le Président (M. Rancourt): Je vous redonne la parole.

Cabinets politiques

M. Pagé: Cabinets politiques. Est-ce que le président pourrait nous indiquer, ce matin, le pourcentage d'augmentation des enveloppes budgétaires consenties à ceux ou celles qui bénéficient d'un cabinet politique, compte tenu des fonctions qu'ils occupent?

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: 3,6%, M. le Président.

M. Pagé: 3,6%.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition.

M. Pagé: Est-ce que ce pourcentage est définitivement arrêté ou si le Bureau de

l'Assemblée nationale pourrait être saisi de la possibilité de majorer ces enveloppes?

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: On me dit que les 3,6% s'appliquent pour l'an dernier et qu'ils ne sont pas fixés, de façon définitive, pour l'année 1983-1984. Mais il est évident, pour répondre à la deuxième question du député de Portneuf, étant donné que l'élément Cabinets politiques apparaît au programme 1 et que le programme 1 relève ou relèvera du Bureau de l'Assemblée nationale, qu'il n'y a, en fait, contrairement à ce qui est indiqué dans le cahier, aucun crédit à voter au programme 1 et le bureau peut les modifier selon son bon vouloir.
(10 h 50)

M. Pagé: Ce serait à voir au bureau.

M. Guay: C'est cela, d'accord.

M. Pagé: On prend acte de l'énoncé du programme 1, M. le Président.

Le Président (M. Rancourt): Nous considérons que le programme 1 est terminé. Est-il adopté?

M. Guay: M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Pour que les choses soient bien claires, pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté, je l'ai indiqué à deux reprises tantôt, mais pour notre part, nous considérons que les crédits indiqués à voter au programme 1, il s'agit là, quant à nous, d'une erreur d'interprétation. Évidemment, il peut y avoir deux volets à l'interprétation, mais quant à nous, les 3 433 000 \$ qu'on indique à voter, ce ne sont pas des crédits à voter. Ce sont des crédits permanents et qui ne devraient donc pas être inscrits à cet endroit. Si bien que dans le rapport éventuel de la commission, il y aurait peut-être lieu d'indiquer cette mention qu'il y avait une erreur quant à l'Assemblée nationale, si tant est que cette commission souscrit à cette hypothèse, qu'il y avait une erreur à cette page et qu'il n'y avait pas ce montant à voter, que ce sont en fait des crédits permanents.

Le Président (M. Rancourt): Nous prenons acte de ce que vous venez de dire. Je demande si le programme 1 est accepté.

M. Guay: Il n'a pas à être accepté, M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): Il n'a pas à

être accepté.

M. Guay: ...puisqu'il est automatique. Cela fait partie des grands changements.

Le Président (M. Rancourt): D'accord. En considération de ce que vous venez de nous dire pour le programme 1, il n'a pas à être accepté. Il est automatiquement accepté. M. le...

M. Brassard: Le bureau pourra éventuellement modifier même ces chiffres qui sont inscrits là.

Le Président (M. Rancourt): Très bien. J'appelle le programme 2. M. le whip de l'Opposition.

Services parlementaires

M. Pagé: Merci, M. le Président. À l'élément 1 on se réfère au sergent d'armes. Les crédits votés en 1983 étaient de 2 959 800 \$. Ils seront, à l'avenir, pour l'année 1983-1984 de 2 734 000 \$ avec une baisse assez substantielle. Est-ce que le président pourrait nous indiquer en quoi la qualité des services dispensés par le sergent d'armes et ses effectifs pourront être maintenus avec un budget réduit comme celui-là? Quels sont les services qui seront affectés?

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: J'ai fait état, hier, à la suite d'une question en ce sens de la question de la sécurité. Dans l'immédiat, la différence dans le budget vient essentiellement du fait qu'il y a moins de traitements, il y a moins de salaires à payer, en d'autres mots, en 1983-1984 qu'en 1982-1983. Essentiellement, c'est la grande différence. Pour autant, les services ne m'apparaissent pas, dans l'immédiat, être compromis et comme toute la question fait l'objet d'une révision, il faudra la revoir de toute façon au complet. Encore là, puisqu'il s'agit de crédits permanents, le bureau aura encore à statuer le cas échéant.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition.

M. Pagé: Lorsqu'on se réfère à des sommes moindres à affecter au paiement du personnel, dois-je comprendre que les réaménagements d'horaires, question de temps supplémentaire diminué par rapport aux années précédentes en ce qui touche les agents de la paix, seront revus, premièrement? Deuxièmement, est-ce que vous pourriez profiter de votre échange avec les parlementaires ce matin pour nous

informer du degré d'avancement du règlement? Je comprends que ce n'est pas votre responsabilité immédiate, mais c'est une responsabilité qui revient à un membre du gouvernement, mais pour laquelle vous ne pouvez être insensible; c'est le fait que la convention collective qui n'est pas négociée avec les agents de la paix, plus particulièrement ceux de l'Assemblée nationale du Québec, qui doivent vivre, si ma mémoire est bonne, vous me corrigerez au besoin, avec un contrat qui n'a pas été renouvelé depuis deux ans ou trois?

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: On m'indique, M. le Président, puisqu'il s'agit d'une responsabilité, comme l'a dit le député de Portneuf, qui relève d'un ministre et dont nous subissons les effets, qu'on est à l'heure actuelle à l'étape de la conciliation, mais pour autant, je n'ai pas plus de détails. Je peux aller aux renseignements, si le député de Portneuf souhaite en savoir davantage, ou alors lui suggérer de s'adresser au ministre compétent par les voies que le règlement de l'Assemblée lui donne. Je ne dis pas cela pour détourner la question, mais, à vrai dire, au-delà de savoir qu'on en est à l'étape de la conciliation, il s'agit là d'une question qui n'est pas suivie quotidiennement d'ici, même si elle aura des répercussions éventuellement sur le fonctionnement de l'Assemblée.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition.

M. Pagé: Je comprends, M. le Président, que, depuis cinq semaines que vous avez été unanimement nommé par les membres de l'Assemblée nationale, vous ayez consacré la majeure partie de votre temps à vous occuper des champs d'activité qui sont sous votre responsabilité, mais je dois quand même vous sensibiliser à cette question de travailleuses et de travailleurs qui se retrouvent sans contrat négocié pour régir leurs conditions de travail pendant quelques années. Ce n'est certainement pas de nature à favoriser un climat de sérénité, d'efficacité, de productivité, etc. J'apprécie ce matin que vous soyez sensible à cette question. Je peux vous assurer que dans les 45 minutes normalement dévolues pour la période des questions, et si le président nous permet une question à un moment donné, même si elle arrive à la fin de la période des questions, on pourra certainement contre-interroger le ministre là-dessus.

M. Guay: Mais à l'intérieur des 45 minutes.

M. Pagé: Ah! Ah! Toujours à l'égard du

sergent d'armes, j'avais l'occasion, l'année dernière, de sensibiliser le président de l'Assemblée de l'époque à une situation de fait qui est vécue par un nombre appréciable de personnes, ici, à l'Assemblée, qui fournissent des services immédiats, réguliers, constants et dévoués aux députés de l'Assemblée nationale. Je fais allusion au service de messagerie de l'Assemblée nationale et plus particulièrement aux pages de l'Assemblée nationale. J'ai cru comprendre, à l'expérience, que ces jeunes hommes et jeunes dames qui travaillent ici pour nous sur le parquet de la Chambre étaient, dans le passé - et pas plus loin qu'il y a quelques années - embauchés à l'année, peut-être pas avec le statut de permanents, mais avec un statut d'occasionnels qui leur permettait de travailler et de gagner leur vie honorablement pendant douze mois. On m'informe que, depuis quelques années, les affectations et le temps pour lequel ils peuvent occuper un emploi a été modifié. Je m'explique. On m'informe qu'antérieurement ces gens travaillaient douze mois par année. Ils s'occupaient, pendant la période de session ici sur le parquet de la Chambre, des députés. Lorsque la session se terminait, ils pouvaient vaquer à d'autres occupations, au service de messagerie, comme agents de bureau, pour la compilation de documents, etc. Cela leur permettait, finalement, de gagner un salaire convenable sur une base annuelle.

On m'indique qu'à l'étape suivante - qui est arrivée - leurs services ont été retenus pour la période de session seulement, ce qui amène une diminution appréciable et sensible de revenus. On m'indique qu'aujourd'hui nous en sommes rendus plus loin dans le processus. Ces jeunes hommes et ces jeunes dames sont invités à travailler même pas à la semaine, mais seulement pour les heures de session. J'ai été surpris d'apprendre, la semaine dernière, par la voix d'une de ces personnes, qu'elle pouvait travailler seulement une douzaine d'heures par semaine ici, alors que ses services étaient normalement requis à l'année.

Je comprends que le gouvernement du Québec - plus particulièrement le Conseil du trésor - a à vivre avec des restrictions budgétaires assez imposantes. Je retiens qu'il a pratiqué des coupures, mais je comprends, je soutiens - à moins que je ne me trompe - que les services de ces gens étaient requis à l'année et qu'ils faisaient du travail utile. Je ne vous en fais pas grief à vous du tout, M. le Président, mais plutôt à ce contexte, et je veux surtout vous sensibiliser au fait qu'il m'apparaît que la politique budgétaire de M. le député de Matane, le président du Conseil du trésor; dans ce cas-là, semble s'attaquer davantage à des gens qui n'ont même pas de mécanismes pour les défendre, mécanismes syndicaux entre autres. J'ai

l'impression qu'on s'attaque plus facilement aux faibles et aux gens qui sont sans défense et qui sont plus vulnérables.

(11 heures)

J'aimerais savoir si cette situation peut être corrigée et dans quel délai. M. le Président, votre prédécesseur s'étant engagé ici aux crédits de l'Assemblée nationale en juin 1982, je vous demande d'y donner suite et la question est encore entièrement à discuter ce matin.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Il ne m'appartient pas de défendre ou d'incriminer, vous comprendrez, les politiques du président du Conseil du trésor. La neutralité de mon poste m'en empêche. Le fait est que nous cherchons ici à l'Assemblée nationale, comme ailleurs dans l'appareil de l'État, semble-t-il, à avoir un meilleur rendement pour les salaires versés à même les fonds publics. Il se peut que dans les faits le résultat soit que, comme vous dites, M. le député de Portneuf, les personnes qui sont peut-être sans défense soient les plus vulnérables. En fait, il faut aussi expliquer le corollaire de la chose. Si elles sont "sans défense", c'est que justement elles occupent des fonctions dont il n'est pas, au départ, évident qu'elles sont nécessaires durant toute l'année. On peut faire un parallèle avec les occasionnels qui ont droit de rappel dans certains ministères du gouvernement, je pense au Revenu au printemps, aux Transports, au Tourisme à l'été. Pourquoi en est-il ainsi? C'est parce que s'il fallait que le ministère du Revenu garde tout ce monde dans son effectif à temps plein, ou le ministère des Transports ou le ministère du Tourisme, ces gens, pendant six mois ou neuf mois, seraient sous-utilisés ou pas utilisés. Ce seraient évidemment des fonds publics qui seraient versés en salaires à des personnes dont effectivement l'État n'aurait pas besoin en dehors des périodes de pointe.

En ce qui a trait à l'Assemblée nationale, les périodes de pointe sont évidemment les périodes où l'Assemblée siège. C'est donc en conséquence à ces périodes qu'il est apparu utile et nécessaire d'engager du personnel supplémentaire qui, semble-t-il, n'est pas nécessaire le reste de l'année. Au service des messageries, il y a des messagers à temps plein de toute façon. Le service des messageries, même s'il y a certains griefs - ce n'est pas tellement là-dessus - fonctionne à temps plein, durant toute l'année. La question est de savoir si on engage des gens à temps plein durant toute l'année pour servir comme pages lors de la session... Il n'est pas évident que ce ne seront pas des salaires payés inutilement, peut-être pas de leur point de vue. Je

comprends que, pour eux, c'est un salaire qui serait payé très utilement. Dans l'administration des fonds que nous confient les citoyens, il n'est pas dit que nous aurions une productivité particulièrement grande pour ces déboursés, étant donné que cela ne correspond pas à un besoin en dehors des périodes de session. C'est une particularité du Parlement, de son fonctionnement auquel nous devons tant bien que mal chercher à nous adapter. C'est dans ce sens que quand on dit qu'elles sont sans défense, en fait, ce n'est pas la question qu'elles sont sans défense, c'est qu'il s'agit de postes qui ne sont pas nécessaires durant toute l'année. Si elles étaient nécessaires durant toute l'année, ces personnes seraient embauchées pour toute l'année et, par conséquent, seraient vraisemblablement syndiquées.

On ne peut pas en conclure que la politique de rationalisation, la politique qui vise à avoir un meilleur rendement pour les dollars que nous versent les contribuables, est nécessairement défavorable aux gagnepetit, pour employer l'expression qu'on utilisait jadis. C'est simplement qu'il faut trouver un moyen d'éviter d'embaucher des gens dont on n'a pas besoin durant toute l'année. Par contre, il est évident qu'à certaines périodes de l'année nous en avons besoin, ce qui fait qu'ils sont forcément occasionnels. Plutôt que de les engager à la semaine, maintenant on les engage pour les heures de session. C'est effectivement un changement. Tout cela, je dois le dire, a amené une économie de 50%, ce qui, soit dit en passant, n'est quand même pas négligeable, même si - cela se comprend - cela crée des désavantages pour les personnes qui sont ainsi embauchées.

On m'indique par ailleurs que la moyenne de travail hebdomadaire est de 21 heures. Je suis sensible effectivement à la dimension du problème d'autant plus, sans avoir fait un relevé, que bon nombre des pages, comme bon nombre des employés du parlement, sont des gens qui ont de fortes chances d'habiter aux alentours du parlement. Quand on parle des alentours du parlement, on parle de la très belle circonscription de Taschereau, j'y suis donc forcément sensible à ce titre-là.

En même temps, il nous faut trouver une solution qui soit à la fois respectueuse des besoins de l'Assemblée en période de pointe et qui fasse que l'Assemblée ne s'expose pas, ne prête pas le flanc à la critique d'avoir du monde sur son effectif qui est là à ne rien faire pendant des périodes de temps de l'année. C'est une quadrature du cercle difficile à résoudre.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition.

M. Pagé: M. le Président, vous avez parlé d'une moyenne de 21 heures par semaine. Pourriez-vous m'indiquer le taux horaire qui est payé?

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Oui, 8,69 \$ l'heure.

M. Pagé: M. le Président, pourriez-vous, dans les prochains jours, faire tenir aux parlementaires, peut-être au whip du gouvernement et à moi-même tout au moins, l'état des effectifs en nombre depuis cinq ans dans les services de messagerie de l'Assemblée nationale, incluant les pages ici même, l'évolution du nombre d'employés par rapport au nombre d'employés permanents, aussi l'évolution du nombre d'employés permanents, des travailleurs occasionnels et, si possible, inclure la moyenne de temps effectué par un travailleur occasionnel par année depuis cinq ans? C'est certainement possible de le faire.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Ce sera fait, M. le député de Portneuf, avec le maximum de célérité.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition.

M. Pagé: Enfin, je réfère à votre propos, M. le Président, et je voudrais que vous ajoutiez un élément avant de passer à un autre volet du programme. Vous dites, et cela se défend, que lorsque l'Assemblée nationale cesse ses travaux légitimes, les travailleuses et les travailleurs sont licenciés temporairement jusqu'à la reprise de la session.

Vous allez comprendre que, quand je réfère tout à l'heure à la position délicate dans laquelle se trouvait ce personnel, ces gens non organisés, n'ayant pas de statut de permanent, je sois très sensible à leur préoccupation. Parce que je retiens que si l'Assemblée nationale ajourne au mois de juin jusqu'au mois d'octobre, il y a des services réguliers qui continuent d'être donnés par l'Assemblée pendant l'été. Je ne suis pas persuadé, M. le Président, je ne veux pas adresser quelque blâme que ce soit, mais ce n'est qu'un constat, que ce sont tous les services de l'Assemblée nationale qui sont très actifs entre les mois de juin et octobre, et les mois de décembre et mars. Je ne serais d'ailleurs pas surpris, et mon collègue le whip du gouvernement ne le serait pas lui non plus, d'apprendre que des personnes se voient confier un travail très limité, très restreint pendant ces mois et que nos règles établies prévoient qu'elles sont quand même

payées et rémunérées, alors que des personnes qui ont un revenu moindre, qui occupent dans les services de messagerie - la ventilation du nombre selon les années pourront en témoigner - antérieurement, ils pouvaient travailler en dehors des périodes de session et fournir aussi des services, ces gens-là n'étaient pas inutiles, vous savez.

Je vous invite à revoir tout cela et j'ose espérer que cela pourrait être porté à la connaissance et à l'attention du bureau dès qu'il sera proclamé.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: J'y suis également sensible, M. le député. Nous pourrions effectivement faire une analyse des autres services et voir dans quelle mesure on peut faire une analogie sans s'engager dans cette discussion, ce matin, puisque de toute façon nous n'avons pas les éléments en main pour le faire. Nous pourrions certainement le faire au bureau et voir s'il y a moyen d'améliorer la situation en tenant compte des paramètres presque contradictoires dans lesquels nous nous trouvons lorsque nous devons régler une question comme celle-là.
(11 h 10)

Le Président (M. Rancourt): Sur le même sujet, M. le whip du gouvernement.

M. Brassard: Le président vient de dire qu'il prendra en considération les propos et les remarques du whip de l'Opposition au sujet des services de messagerie, je vous demanderais, par la même occasion, de prendre en considération aussi la répartition des messagers sur les différents étages de ce noble et très ancien édifice. Comme vous le savez, les services de messagerie dont nous disposons au 3e étage, ont été transférés dans les soubassements du parlement. Si vous prenez en considération - je suis d'accord avec cela - les remarques du whip de l'Opposition, il faudrait prendre aussi en considération toute la question de la répartition des messagers sur les différents étages du parlement.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Ce n'est pas la première fois qu'on évoque ce problème auprès de moi. J'ai demandé effectivement qu'on étudie de nouveau la question et nous l'aborderons peut-être même demain au Conseil de direction, afin de voir... Enfin, j'aimerais moi-même connaître les tenants et les aboutissants de la question. Il semblerait - je le signale à tout hasard - que votre prédécesseur avait donné son aval à cette transformation. Maintenant, il se peut aussi que cette transformation n'ait pas donné les

résultats escomptés et qu'elle soit source de problèmes au 3e étage, le cas échéant...

M. Brassard: ...l'insatisfaction de la part de certains députés.

M. Guay: Pardon?

Le Président (M. Rancourt): M. le whip du gouvernement.

M. Brassard: Je ne veux pas mettre en cause mon prédécesseur, mais je dis simplement qu'à l'expérience cela a créé, disons-le, du mécontentement chez plusieurs députés qui ne sont pas satisfaits...

M. Guay: Ah! Je sais.

M. Brassard: ...des services de messagerie qui sont dispensés.

M. Guay: J'ai reçu des appels téléphoniques, entre autres d'au moins un de vos collègues qui était de fort mauvaise humeur, mais j'en ai entendu parler par ailleurs. Nous reverrons la question. Si effectivement... Il faut bien comprendre là-dessus que pour ce qui est des services aux parlementaires, sans tomber dans le luxe, il faut au moins que les parlementaires soient bien équipés pour pouvoir faire leur travail et, être bien équipés, cela veut notamment dire un service de messagerie qui fonctionne adéquatement. À cet égard, je suis tout à fait disposé à étudier le problème et à voir si la solution qui a été adoptée est la meilleure ou si la solution, telle qu'elle était ou modifiée, n'aurait pas lieu d'être retenue. Le bureau pourra de nouveau se pencher là-dessus, si besoin est.

M. Brassard: Merci.

Le Président (M. Rancourt): Donc, M. le whip de l'Opposition, est-ce que c'est terminé sur l'élément 1?

M. Pagé: Oui, pour le sergent d'armes.

Le Président (M. Rancourt): Donc, élément 2.

M. Pagé: Accepté; le Secrétariat des commissions.

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Le Président (M. Rancourt): Élément 3.

M. Brassard: J'ai une petite remarque sur l'élément 3, M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): Sur l'élément 3, M. le whip du gouvernement.

M. Brassard: ...d'abord pour dire - je pense qu'il convient de le faire en ces circonstances - que les services de la bibliothèque de la Législature, dans l'ensemble, je pense, sont tout à fait remarquables, mais un petit détail qui m'a agacé à quelques reprises et aussi certains de mes collègues, députés et ministériels qui ont eu recours aux services de la bibliothèque de la Législature en ce qui concerne la commande de nouveaux ouvrages. Parfois, un député prend connaissance que tel livre ou tel ouvrage vient tout juste de paraître. Cela l'intéresse pour différentes raisons parce que cela concerne des sujets qui l'intéressent et, à la pratique, on a pu se rendre compte que la procédure ou le processus de commande et d'achat d'ouvrages ou livres demandés par les députés est assez long et même pas mal trop long. Parfois, le député est intéressé à avoir le volume rapidement, soit pour améliorer ses connaissances dans tel ou tel domaine, soit pour faire des interventions à l'Assemblée nationale même, et ça prend beaucoup de temps. Il faut calculer même en termes de semaines. À part cela, les autres services, je les trouve excellents. Mais à ce niveau, il me semble qu'il y aurait lieu d'accélérer la procédure d'achat d'ouvrages demandés par les députés qui en ont souvent un besoin urgent.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Je vous signale, M. le Président, qu'il existe un procédé plus expéditif. Dès lors que le député signale à la bibliothèque qu'il désire avoir l'ouvrage de manière urgente, en d'autres mots, si le député précise à la bibliothèque qu'il souhaite avoir le volume - s'il s'agit d'un volume - de manière urgente, la bibliothèque va l'acquérir d'une manière plus rapide qu'elle ne le fait d'ordinaire. Si le député souhaite ce livre rapidement et se plaint par la suite que la bibliothèque a mis du temps à s'en porter acquéreur alors qu'il n'a pas lui-même signalé à la bibliothèque qu'il y avait urgence en la matière, mais qu'il l'a signalé à M. le whip ou à quelqu'un d'autre, évidemment, il aurait eu avantage à le signaler à la bibliothèque même qui, dans ces circonstances, aurait pu agir beaucoup plus rapidement.

M. Brassard: En indiquant l'urgence, un procédé expéditif peut être utilisé et, dans l'espace de quelques jours, le volume peut être disponible.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Il semble que oui.

M. Brassard: On en informera les députés.

M. Guay: J'en profite d'ailleurs, à ce sujet, pour signaler aux deux whips, pour qu'ils puissent transmettre le message à leurs collègues, que dans bien des cas, lorsque les députés ont des griefs contre un service ou l'autre de l'Assemblée, il n'est pas inutile, sans doute, d'en parler en vase clos, mais il est beaucoup plus utile d'en parler à qui de droit. Plutôt que d'entretenir la grogne contre un service, ça permet, au contraire, ou bien de corriger des choses, ou bien de clarifier la situation.

Le Président (M. Rancourt): Donc...

M. Brassard: M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): M. le whip du gouvernement.

M. Brassard: Avec le bureau comme instance exécutive de l'Assemblée nationale, je suis sûr que ça va mieux fonctionner - sans porter de jugement - qu'avec le comité de régie interne.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Avec le comité de régie interne, le moins qu'on puisse dire, c'est que c'était expéditif.

Le Président (M. Rancourt): J'appelle l'élément 4. M. le whip de l'Opposition.

M. Pagé: Concernant la bibliothèque, M. le Président, j'avais des commentaires ou des questions, mais je vais m'en abstenir. Cela portait sur les archives des députés et hier, à la réunion préparatoire du bureau, cela a été évoqué. Nous aurons l'occasion d'y revenir concernant les normes qui régissent la conservation des dossiers et des archives des députés. On y reviendra.

Le Président (M. Rancourt): Donc, élément 4.

Relations interparlementaires

M. Pagé: Relations interparlementaires. J'ai cru comprendre, M. le Président, dans un énoncé que vous avez formulé quelques jours après votre désignation, que vous vouliez favoriser les relations interparlementaires. Vous avez repris ces propos brièvement dans vos notes introductives hier. J'ai ici devant moi un article de la Presse, sous la signature de M. Pierre Vincent, du lundi 18 avril. Est-ce que vous pourriez nous indiquer quelles sont les relations que vous entendez favoriser avec les autres

Parlements au cours de cette année?

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

(11 h 20)
M. Guay: Je n'ai pas encore arrêté de plan spécifique concernant tel ou tel Parlement. Je crois profondément à ce que je disais hier. À moins que les députés m'indiquent qu'ils ne souhaitent pas qu'il en soit ainsi, je crois profondément que les députés - comme sans doute d'autres citoyens, mais puisqu'on parle des députés et que c'est un service de l'Assemblée nationale, que les députés acquièrent une connaissance par le contact qu'ils peuvent avoir avec les Parlements étrangers ou les autres Parlements canadiens, qui est une source exceptionnelle dont nous aurions tort de nous priver. Je me souviens qu'hier, au moment où j'ai fait mention de cette question, j'ai parlé de la formation des députés, ce qui a fait sourire un peu M. le député de Portneuf. Il faut comprendre que je l'entendais au sens de la formation permanente, en quelque sorte. Loin de moi l'idée de critiquer et que le député manquait de formation lorsqu'il est venu en cette Chambre; mais, comme tout être humain, nous pouvons améliorer les choses. La dimension internationale des choses, la dimension interparlementaire des choses est devenue tellement quotidienne dans nos vies que je pense que le Parlement doit - il s'y est déjà mis d'ailleurs - se mettre à cette heure. Ce fut déjà sous mon prédécesseur, l'ex-député de Laval, M. Jean-Noël Lavoie, et c'est une politique qui a été poursuivie et développée par le député de Montmorency et le député de Jonquière et à laquelle j'ai l'intention d'accorder aussi, comme je l'ai indiqué, beaucoup d'importance.

Quant à savoir d'une manière très spécifique, je vous avoue qu'en cinq semaines je ne me suis pas arrêté pour préparer un plan spécifique. Il y a des Parlements avec lesquels nous n'avons que peu de contact. Je parle, bien sûr, des Parlements démocratiques. Je pense aux Parlements Scandinaves et à certains Parlements européens. Maintenant, par quels moyens, comment? Il ne s'agit pas non plus de sombrer dans l'excès, mais je pense qu'il y a lieu de chercher à bénéficier de ce que les autres Parlements font, de leur méthode de fonctionnement, de leur perception aussi. Il y a la question du fonctionnement des Parlements, des échanges que nous pouvons avoir avec d'autres Parlements. J'en ai eu encore la semaine dernière, lors de la réunion du Comité mixte de coopération entre le Conseil de la communauté française de Belgique et l'Assemblée nationale, où nous avons consacré plusieurs heures à échanger sur un certain nombre de thèmes parlementaires, à voir chez eux comment ils

abordaient ce sujet. Ils étaient intéressés à savoir comment, chez nous, nous traitons ces questions.

Il y a là, je pense, une source de renseignements, surtout dans un contexte de réforme parlementaire, qui est essentielle. Dans mon esprit, la réforme parlementaire est, en fait, un processus permanent et, dès lors que nous aurons terminé la phase actuelle, nous devrons, à l'automne, nous pencher sur d'autres questions. La liste commence déjà à se préciser, parce que, finalement, au fur et à mesure que nous changeons les choses, que nous les améliorons, quand nous sommes rendus au dernier chapitre, nous nous apercevons que le premier chapitre est peut-être à revoir et à rafraîchir. Donc, la réforme parlementaire, il s'agit d'un processus permanent dans mon esprit et nous avons grand avantage à bénéficier de l'approche, de l'expérience des autres Parlements plutôt que de s'imaginer qu'on va inventer quelque chose ex nihilo tandis que cela existe déjà. Donc, de ce point de vue, c'est une chose à laquelle j'accorde beaucoup d'importance.

J'accorde aussi beaucoup d'importance à cela parce qu'il est utile, nécessaire et intéressant de pouvoir voir le Québec un peu à distance et de voir aussi la perception qu'on peut avoir de l'extérieur de ce que nous sommes et la façon dont nous évoluons. À toujours regarder l'évolution de notre société de l'intérieur, nous en acquérons parfois une vision qu'il est important de corriger en sortant un peu pour voir à l'extérieur. Il faut voir aussi comment les parlementaires sont et seront appelés, avec la réforme parlementaire, à se pencher de plus en plus sur certains domaines, dans la mesure où, par exemple, nous pourrions arriver à spécialiser les parlementaires sur quelques sujets plutôt que de les rendre polyvalents avec quatre commissions parlementaires, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Si bien qu'on n'arrive pas à avoir des parlementaires qui soient très spécialisés, par exemple, dans le domaine des affaires sociales ou dans celui de l'éducation, et qui ne feraient que cela, comme cela se fait dans d'autres Parlements. On a un problème de nombre ici; assez curieusement, on n'est pas assez nombreux. Mais, enfin, c'est un autre problème. Mais, dans la mesure où nous pourrions faire cela, nous pourrions avoir des échanges tout à fait fructueux et intéressants - nous en avons déjà, mais ils seraient d'autant plus fructueux et intéressants - avec les autres Parlements pour voir comment ils abordent les problèmes sociaux, pour voir comment, les problèmes d'éducation, le Parlement et la société, dont le Parlement est l'émanation, abordent cela.

C'est donc une vision des choses davantage qu'un programme précis à cette étape-ci dont je puis vous faire part, mais je

pense que par l'AIPLF, l'Association internationale des parlementaires de langue française, par l'Association des parlementaires du Commonwealth, il y a des choses à faire, il y a des choses à améliorer. Déjà, je dois vous dire que cette question du fonctionnement même des deux associations, de leur utilité, de leur à-propos, s'est posée, se pose. Comment ces deux associations peuvent-elles être plus utiles, plus efficaces et rendre un meilleur service aux Parlements qui en sont membres? Je puis vous dire que j'ai participé à Ottawa, il y a dix jours, à une réunion d'un groupe de travail, dont mon prédécesseur faisait partie, si bien que par la force des choses je m'y suis retrouvé, de l'Association des parlementaires du Commonwealth, section régionale, c'est le Canada, les douze ou treize Parlements, puisqu'on inclut les Territoires-du-Nord-Ouest et le Yukon. On se posait la question et tout le groupe de travail en était rendu à la fin de ses travaux.

Il s'agissait d'adopter un certain nombre de recommandations. L'association s'était posée la question: Comment peut-on être plus utile? Au fond, à quoi sert l'Association des parlementaires du Commonwealth, section canadienne, et comment peut-on mieux répondre aux besoins des parlementaires? Il y a des avenues nouvelles fort intéressantes qu'on a déjà commencé à explorer, l'an dernier, concrètement. Par exemple, soit que l'association régionale ou les sections locales de l'association, comme l'Assemblée nationale du Québec, s'intéressent à certains sujets et pour un nombre restreint - j'insiste là-dessus - de députés, qu'il y ait des séminaires qui soient organisés sur des sujets précis. Il y en a eu l'an dernier qui ont été organisés par une firme privée, à laquelle l'APC a accepté de se joindre. Il y en a eu sur les taux d'intérêt à l'époque où ils étaient en pleine flambée. M. le député de Vaudreuil-Soulanges et M. le député de Charlesbourg y ont participé.

Il y en a eu un sur les pêches maritimes, je pense. Il y en a eu un troisième, je pense, sur le transport des grains dans l'Ouest, le rapport Gilson. Voilà des possibilités qui permettent de réunir un groupe restreint, - j'insiste sur le mot restreint - parce que sans cela ça ne fonctionne pas. Il faut qu'il y ait peu de monde, mais avec des spécialistes autour d'un sujet donné que l'on épeluche en un, deux ou trois jours. Voilà une avenue intéressante. Nous pouvons la développer. Nous-mêmes au Québec pouvons intéresser, c'est une des choses que je souhaite faire, nos institutions d'enseignement supérieur, nos universités plutôt que cette entreprise privée qui l'a fait l'an dernier. Est-ce que nos institutions supérieures, est-ce que les institutions supérieures des autres provinces du Canada ne seraient pas intéressées à

débattre certains thèmes qui préoccupent les députés? Par exemple, elles pourraient faire ce genre de séminaire sur un sujet ou des sujets particuliers où le Québec pourrait être l'hôte d'un nombre restreint de députés, bien sûr, de l'Assemblée nationale ou aussi d'autres Parlements.

Est-ce que cela ne devrait pas, là encore, être une formule à explorer au niveau international, au niveau de l'AIPLF également? Autant de questions qui se posent à l'heure actuelle et qui font que, dans l'avenir, notre participation à ces deux associations sera marquée au coin d'un rendement qui, justement, fera partie en quelque sorte de la formation permanente des députés.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip du gouvernement... de l'Opposition, je m'excuse.

M. Pagé: N'anticipez pas, M. le Président.

Le Président (M. Rancourt): Surtout pas.

M. Pagé: Le programme est adopté, M. le Président. L'élément et le programme au complet. Il est adopté, quant à nous.

M. Guay: En fait, M. le Président, il n'a pas à être adopté. Ce sont des crédits permanents.

M. Pagé: Oui, il est accepté.

Le Président (M. Rancourt): Donc, le programme 2 est accepté. Nous passons au programme... Non, je crois que le programme 2 a une suite à la page suivante.

M. Pagé: Oui, même programme.

Le Président (M. Rancourt): Est-ce que vous voulez intervenir sur la suite du programme 2? Pas du tout? Adopté.

Médias

Donc, nous passons au programme 3. M. le whip de l'Opposition.

M. Pagé: M. le Président, pas de commentaire ni de question. M. le Président de l'Assemblée nationale y a répondu hier en se référant au journal des Débats, à la radiotélédiffusion des travaux parlementaires, particulièrement à ceux des commissions parlementaires. On a fait pas mal le tour de la question et c'est là que se limiteront nos interventions, ce matin, à l'égard du programme 3.

Le Président (M. Rancourt): Le

programme 3 est adopté.

Gestion interne et soutien

Nous passons au programme 4. M. le whip de l'Opposition, vos commentaires. (11 h 30)

M. Pagé: M. le Président, je devrai vous quitter. Avant de le faire, je voudrais saluer cordialement M. le Président de l'Assemblée nationale, tout son personnel, toutes celles et tous ceux qui collaborent étroitement à la vie du parlementarisme québécois, leur témoigner notre appréciation à l'égard de leur travail et je m'excuse auprès d'eux. Je vais laisser le programme 4 et le suivant. Les commentaires seront faits par le distingué député de Maskinongé et whip adjoint de l'Opposition, M. Picotte. Merci.

Le Président (M. Rancourt): Donc, M. le whip adjoint de l'Opposition.

M. Picotte: Merci, M. le Président.

Le Président (M. Rancourt): Sur le programme 4, élément 1.

Le Parlementaire et le Mini-débat

M. Picotte: Concernant le programme 4, j'aimerais faire allusion au rapport du Vérificateur général du Québec qui nous faisait parvenir à l'Assemblée nationale en date du 31 mars 1982 et qui avait trait au restaurant Le Parlementaire et la cafétéria le Mini-débat. On a appris ce qu'on savait déjà un peu, que le restaurant Le Parlementaire et la cafétéria Mini-débat totalisaient des revenus de 732 000 \$ et avaient des dépenses directes de 1 330 000 \$, ce qui faisait un déficit de tout près de 600 000 \$. On a même appris à ce moment-là, selon les recommandations, selon tout ce qui s'est déroulé et selon ce que le Vérificateur général nous a appris, que certains contrôles étaient mal exercés ou qu'il n'y avait pas de contrôles du tout dans certains domaines concernant, par exemple, la boisson, le vin, etc. J'aimerais - puisque, apparemment, en septembre 1982, un comité a été formé ayant pour mandat, notamment, l'étude des différents correctifs devant être apportés afin que l'administration du restaurant et de la cafétéria soit dotée d'un système de contrôle et de vérification efficaces - vous entendre là-dessus, M. le Président, pour savoir ce que le comité a fait jusqu'à maintenant, si des recommandations ont été faites, si on s'apprête à en faire et s'il y a des correctifs d'effectués au moment même où on se parle.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Oui, M. le whip adjoint de l'Opposition. Il y a eu effectivement ce comité qui a été formé, qui a fait un excellent travail et qui a fait rapport. Certaines recommandations de ce rapport sont déjà en place. Les autres font l'objet, à l'heure actuelle, d'une ultime consultation et seront mises en place incessamment si, effectivement, nous décidons d'aller de l'avant avec toutes les recommandations telles quelles ou en en modifiant peut-être un certain nombre. Je dois vous dire - parce que vous avez fait allusion au déficit du restaurant Le Parlementaire - qu'il est bien évident qu'un restaurant comme celui-là ne peut pas faire des profits à moins qu'il demande un prix ahurissant pour un certain nombre de raisons qui tiennent essentiellement au fait que ce restaurant, contrairement aux restaurants que nous trouvons ailleurs dans une ville, n'est pas ouvert tous les jours le soir et que le soir, étant donné qu'il est un service aux parlementaires lorsqu'il est ouvert, il demande les mêmes prix que le midi. S'il fallait qu'il en soit autrement, il faudrait prévoir une sérieuse augmentation de l'allocation des députés. Ce serait blanc bonnet, bonnet blanc. D'autre part, contrairement aux autres restaurants, son chiffre d'affaires, au chapitre de l'alcool n'est pas ce qu'il est dans des restaurants dans lesquels on peut aller manger le soir parce qu'on a décidé d'aller au restaurant en ville. Ici, c'est un service aux parlementaires et évidemment, ils y consomment beaucoup moins d'alcool qu'il peut s'en consommer dans un restaurant ordinaire. Étant fermé certains soirs, là où d'autres restaurants sont ouverts et, par conséquent, font des cents, n'ayant pas le même mode de fonctionnement ni la même politique de prix, pour des raisons évidentes, que d'autres restaurants et ayant, par surcroît - je l'ajoute et ce n'est pas un reproche, mais c'est un fait dans l'énoncé qu'il faut prendre en considération - des employés qui sont des employés syndiqués et qui, donc, sont mieux payés que les employés que l'on trouve au salaire minimum, non syndiqués, dans la plupart des restaurants. Pour toutes ces raisons, il est bien évident que le restaurant Le Parlementaire est, par définition, un service qui ne peut pas et ne fera jamais - j'ajoute au Parlementaire le Mini-débat - ses frais.

Cela étant dit, il s'agit de déterminer à partir de quand on accepte qu'il ne fasse pas ses frais. En d'autres mots, ce sur quoi le comité s'est penché a été d'essayer de déterminer un niveau, arbitraire, il est vrai, mais s'il est accepté, il serait donc celui qui entrerait en vigueur.

En d'autres mots, quelle est, statutairement, la subvention que recevrait Le Parlementaire, ou si on veut, à l'inverse,

à partir de quel moment doit-il faire ses frais? Sur une échelle de dix, le comité a fait une recommandation, à savoir que ce soit à partir de quatre. En d'autres mots, que 4% ou 40% - cela revient au même - des frais du Parlementaire soient considérés comme faisant partie de sa vocation particulière et que ce soient par conséquent des frais qui ne peuvent pas être comblés, mais que les 60% doivent être comblés par les revenus du Parlementaire.

Évidemment, à partir de cela, si on retient ce critère, il va de soi que cela débouche sur une politique de prix qui peut apporter des modifications à celles que nous connaissons à l'heure actuelle - enfin, pas tellement à la politique que nous connaissons autant qu'aux prix qui sont en vigueur à l'heure actuelle - et établir ainsi un mécanisme qui fait que puisqu'il faut que Le Parlementaire fasse 60% de ses frais, il faut qu'il les couvre à même ses revenus.

C'est une des recommandations. Elle est fondamentale, parce qu'à partir de là, il y a un tas de choses qui en découlent. Quant à la vérification, il y a déjà des choses qui se font, qui ont été corrigées. De toute façon - j'ai oublié de le mentionner hier - à la faveur de la transformation de l'organigramme de l'Assemblée nationale, transformation que je soumettrai au bureau dans les meilleurs délais - parce qu'il faut, comme je l'ai dit hier, procéder à toutes sortes de transformations, du fait de l'arrivée du bureau qui n'est pas prévue dans l'organigramme - il y a un certain nombre d'autres changements qui doivent se faire, notamment la création d'un service de vérification interne à l'Assemblée nationale. Ceci permettra justement, en plus des mesures qui ont déjà été prises au Parlementaire même, de rassurer le Vérificateur général sur le fonctionnement du Parlementaire et du Mini-débat.

Voilà quelques-unes des recommandations. Il y en a plus que cela, il y en a une douzaine, mais la principale était évidemment: À partir de quand considère-t-on que le déficit du Parlementaire doit être comblé?

Le Président (M. Rancourt): M. le whip du gouvernement.

M. Brassard: Relativement à la douzaine de recommandations, serait-il indiscret de vous demander de les acheminer aux formations politiques, afin qu'on puisse les connaître?

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Si vous me permettez de prendre la question en délibéré, je ne les ai pas toutes en mémoire. Dans la mesure où il ne s'agit que de questions administratives, il

n'y a pas de problème, mais s'il devait s'agir d'autre chose, ce serait déjà plus délicat.

M. Brassard: Est-ce que la décision de les appliquer relève de la présidence et non pas du bureau?

M. Guay: Non, de la présidence.

M. Brassard: Le bureau n'a rien à voir dans le service de restauration?

M. Guay: Le bureau a des choses qui lui sont fixées par la loi, où il est décisionnel. Pour d'autres questions, il est consultatif auprès du président. J'ai l'intention de me prévaloir de ce volet consultatif du bureau en ce qui a trait au Parlementaire, parce que je suis parfaitement conscient qu'en apportant des changements, il faut que ces changements soient acceptés par les représentants des deux formations politiques puisque, évidemment, il y aura des répercussions; je pense en particulier à la politique des prix. Si, par exemple, nous indexons les prix deux fois par année, évidemment certains députés vont peut-être s'en plaindre. Il faudrait pouvoir leur expliquer, dans la mesure où cette décision serait prise collectivement, qu'elle sera d'autant meilleure si les députés s'y rallient plus facilement.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip du gouvernement.

M. Brassard: Si je comprends bien, avant d'appliquer l'une ou l'autre de ces recommandations relatives au service de restauration, vous avez l'intention de consulter le bureau.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Pas toutes les recommandations, puisque certaines sont déjà appliquées. Il y en avait qui pouvaient être mises en application très rapidement et qui le sont déjà.

M. Brassard: Comme le 60-40, c'est déjà en application?

M. Guay: Il n'est pas en application. Effectivement, sur les principales recommandations, celles qui ont des répercussions sur les parlementaires eux-même, j'ai l'intention de consulter le bureau et d'obtenir son accord.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition.

M. Picotte: Est-il exact, M. le Président, que pour un meilleur contrôle

administratif, on s'apprêterait à placer à l'intérieur du Parlementaire trois, quatre ou cinq caisses enregistreuses additionnelles pour permettre que la serveuse puisse directement avoir un accès à la caisse et charger directement au client ce qu'il a commandé.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Cela ne fait pas partie des recommandations du rapport. C'est en marge du rapport, en quelque sorte, pour améliorer l'efficacité du Parlementaire et les outils de contrôle nécessaires à son fonctionnement. C'est une possibilité à laquelle nous songeons, semble-t-il, mais qui n'a pas fait l'objet de décision à l'heure actuelle.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip adjoint de l'Opposition.

M. Picotte: Merci. Dans un autre ordre d'idées, M. le Président, est-ce qu'on a songé, on sait qu'on est en pleine discussion concernant l'histoire des pourboires dans le domaine de la restauration, faire une expérience pilote avec le restaurant Le Parlementaire face à cela? Est-ce que cela a été envisagé, ou est-ce que ce ne serait pas possible de l'envisager?

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Si le gouvernement y a songé, il faudrait le lui demander. Je n'ai jamais entendu parler d'une proposition comme celle-là. Quant à savoir si ce serait une expérience pilote utile, je vous suggère de transmettre les recommandations au ministre du Revenu.

M. Picotte: ...une demande dans ce sens-là?

M. Guay: Non, non, je n'ai jamais eu de recommandation ou d'approche à ma connaissance à cet effet.

Le Président (M. Rancourt): Donc, vous n'avez aucune autre question sur le programme no 4?

M. Picotte: Cela va, c'est parfait, c'est complet.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Je n'ai pas tous les éléments en mémoire. Un autre élément du rapport concerne l'inventaire du Parlementaire et en termes de cave à vin et en termes de plats.

Est-ce qu'il est nécessaire qu'il y ait une cave à vin aussi garnie? Ses origines

remontent à l'Expo 67; le gouvernement était au Parlementaire l'hôte de nombreux chefs d'État quasiment quotidiennement si bien que Le Parlementaire a une cave à vin absolument remarquable mais dont on peut se demander si elle correspond tout entière aux besoins et au service du restaurant. Il y a des vins là-dedans qui ne se vendent évidemment jamais pour des raisons de coût. Il y en a probablement qui de toute façon, compte tenu de leur âge, sont devenus des pièces de collection. Une des possibilités c'est de réduire la cave à vin, en quelque sorte, soit par attrition ou autrement, à une dimension plus normale.

Il faudrait réduire aussi la carte des repas. Est-ce que Le Parlementaire ne devrait avoir qu'une table d'hôte ou s'il doit avoir aussi cette carte fort volumineuse qu'il a à l'heure actuelle mais qui implique qu'il garde tout cela en inventaire? Voilà justement le genre de réflexions auquel le comité s'est livré avec des recommandations à ce sujet.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip du gouvernement.

Services aux citoyens

M. Brassard: M. le Président. C'est une question relative à l'élément no 5, Services aux citoyens. Est-ce qu'il y aurait possibilité, pas nécessairement maintenant, mais dans les jours qui viennent, d'avoir un bilan statistique des activités de ce service en termes de nombre de visiteurs, par exemple, de nombre de groupes qui ont visité le parlement?

Deuxièmement, est-ce que les services aux citoyens ont l'intention ou font déjà une certaine forme de publicité auprès des groupes, organismes, associations diverses pour les inviter à venir visiter le parlement, à venir prendre connaissance de l'édifice parlementaire, de son histoire et à assister si possible à des séances de l'Assemblée nationale?

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: À ma demande, chaque service de l'Assemblée nationale a préparé un court bilan de ses activités, de ses perspectives. Je dois confesser que je n'ai malheureusement pas eu le temps, à cause des nombreuses décisions à caractère juridique qu'on nous a demandées hier et ces jours derniers, de faire une synthèse. Je souhaitais faire une synthèse de tous ces documents de manière à pouvoir faire une présentation plus étoffée des crédits devant l'Assemblée nationale.

Quoi qu'il en soit, je peux vous faire part, si vous le voulez, c'est relativement

bref, du rapport du directeur des services aux citoyens qui dit ceci. Vous trouverez là des statistiques. Le service des visites guidées, qui relève de ce service - sous réserve qu'un rapport complet parviendra ultérieurement - a reçu en 1982-1983, 91 572 visiteurs. De ce nombre, 44 764 personnes étaient réparties en 1098 groupes, 49 885 provenaient du Québec, alors que 37 643 étaient étudiants. Ce service est supervisé par un agent d'information et se compose de quatre guides auxquels viennent s'ajouter quatre étudiants pour la période estivale.

Pour ce qui est du service d'information, le service a traité quelque 1333 demandes de renseignements et distribué 186 725 brochures ou dépliants gratuits. Afin de poursuivre l'effort de sensibilisation au parlementarisme québécois déjà entrepris par la direction, quelque 2100 pochettes "Votre Assemblée", 1900 en français et 200 en anglais, furent imprimées et distribuées aux professeurs d'histoire nationale 412 - qu'on appelle dans le jargon du ministère de l'Éducation - 25 750 dépliants "Radiotélévision des débats", 19 600 en français et 6150 en anglais, furent imprimés; un dépliant sur la structure administrative de l'Assemblée nationale fut réalisé et un dépliant sur les services offerts aux citoyens conçu et imprimé. De plus, trois volumes de la collection "Vie parlementaire" qui portent un titre analogue en anglais furent imprimés à 3000 exemplaires chacun.

On me souligne également qu'afin de publiciser les nouvelles publications de la bibliothèque de l'Assemblée nationale, la Direction des services aux citoyens procéda à la conception, réalisation et impression de trois dépliants Publications récentes de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, les index du journal des Débats de l'Assemblée nationale du Québec et Répertoire du personnel politique québécois 1867-1982 et d'un dépliant publicitaire Débats de l'Assemblée législative 1897-1901, qui vient de paraître.

Dans le but de faire connaître le service des visites guidées, une affiche fut conçue et tirée à 5000 exemplaires alors que différents placements publicitaires furent effectués dans différents imprimés: "Voyage en groupe", "Âge d'or", "Vie nouvelle", "Almanach du peuple", "Annuaire de la fédération des cégeps". Enfin, la Direction des services aux citoyens effectua 12 placements médias, 67 quotidiens, un hebdomadaire, pour annoncer les avis d'audiences publiques des commissions parlementaires que vous connaissez.

J'ai mentionné tantôt le nouveau stand d'information qui a été conçu par la direction. J'aimerais bien que les députés puissent le voir, si on peut l'installer deux

ou trois jours dans le hall d'entrée, parce qu'il mérite vraiment d'être vu. Pour ma part, j'en suis fort heureux et je tiens à exprimer à ceux qui l'on conçu et réalisé toutes mes félicitations. Donc, ce stand fut inauguré lors du congrès de la Société des professeurs d'histoire du Québec et exploité une fois de plus lors du Salon du livre de Montréal; en fait, je l'ai vu aussi au Salon du livre de Québec. Enfin, le service d'information, composé d'un agent, de deux techniciens et d'un employé de secrétariat, procédait en toute fin d'année à l'édition en 30 000 exemplaires de la Biographie des membres de l'Assemblée nationale. J'imagine que les députés l'ont reçu.

Une voix: Il sortira dans deux semaines.

M. Guay: Ah! Je m'excuse, il sortira dans deux semaines. Pour sa part, le service d'accueil a acheminé quelque 31 238 appels téléphoniques et enregistré 9895 assistances aux débats. Les deux préposées à la console téléphonique acheminèrent quant à elles 10 800 appels téléphoniques aux députés, ce qui d'ailleurs, en passant, est un problème et il faudra revoir ce service téléphonique. Au comptoir de vente, il fut possible d'assister à 63 543 transactions pour un enregistrement total de 31 488,21 \$, 47 000 journaux - j'arrondis les chiffres - pour 17 000 \$; 230 affiches; 15 000 souvenirs pour 9000 \$; 667 publications de l'Assemblée nationale pour 3150 \$; 482 publications de l'Éditeur officiel pour 1271 \$; la taxe de vente puisqu'il y en a une: 837 \$. Enfin, le service du vestiaire fut assuré tout au cours de l'année.

Pour l'année en cours, la direction compte poursuivre la réédition des volumes de la collection "Vie parlementaire" et procéder à l'édition d'un nouveau titre. Une nouvelle brochure "Synthèse et dépliants actuels" de la direction sera également produite, alors que sera réimprimé le "Guide des projets de loi privés" à la demande du Secrétariat des commissions. De plus, sera produit le "Répertoire téléphonique de l'Assemblée nationale" et réédité la "Biographie des membres de la Législature."

L'exploitation du stand d'information sera accrue; on mentionne justement le Salon du livre de Québec, au congrès de la Société des professeurs d'histoire, Expo-Québec, Salon du livre de Montréal, alors que nous reprendrons les contacts avec les responsables des programmes du niveau collégial pour la conception de matériel didactique approprié. Les démarches entreprises en décembre 1982 furent suspendues à cause de la grève des enseignants.

(11 h 50)

Finalement, nous échafauderons un programme de sensibilisation de la fonction publique au système parlementaire québécois. Ce programme: visites, conférences,

expositions, s'adressera au personnel de différents ministères à Québec.

Voilà un bilan sommaire des perspectives, mais nous pouvons, bien sûr, l'élargir et l'améliorer encore une fois. Il existe, à la radiotélévision des débats, par ailleurs, un audiovisuel conçu pour les étudiants du secondaire sur le parlementarisme québécois. Il y a aussi quelque chose qui existe pour les cégeps, mais cela s'inscrit dans le cours d'histoire nationale auquel je viens de faire référence.

Il m'apparaît évident qu'il faut que le Parlement, l'Assemblée nationale puisse se faire connaître bien davantage qu'elle ne l'est à l'heure actuelle, particulièrement par les étudiants du secondaire et du collégial parce que, finalement, ce sont les citoyens de demain et il importe pour eux qu'ils sachent comment fonctionne la démocratie parlementaire au Québec, comment s'adoptent les lois, l'importance des lois et j'ajoute l'importance de respecter les lois. À cet égard, il y a encore du travail à faire. Quant à moi, je suis tout à fait sensibilisé et je souscris à l'avance à toutes les initiatives qui pourront être prises dans le but de familiariser le Parlement, l'Assemblée nationale du Québec, auprès des citoyens du Québec et de faire en sorte qu'un nombre croissant de citoyens viennent également assister aux délibérations et visiter ce palais législatif qui, comme on le sait, est, à maints égards, historique.

M. Brassard: M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): M. le whip du gouvernement.

M. Brassard: Simplement pour ajouter aux commentaires du président de l'Assemblée nationale que j'approuve entièrement, d'ailleurs, je pense qu'au sujet de ce service, l'attitude doit être plus active, à mon avis. On doit évidemment accueillir les demandes, mais on doit développer une attitude plus active et, en particulier - je suis heureux que vous le disiez - concernant les étudiants des écoles secondaires et des cégeps où on doit, je pense, développer une attitude active, aller de l'avant, mettre au point une politique précise pour, de concert et en concertation avec l'Association des professeurs d'histoire du secondaire et du cégep, par exemple, vraiment aller au devant des besoins d'information sur l'institution parlementaire, sur le parlementarisme au Québec. Je suis heureux de vous l'entendre dire et j'espère que ça va prendre forme très rapidement, le plus tôt possible. Ce serait fort heureux que ce soit prêt pour la prochaine année scolaire, pour 1983-1984, et que ça prenne la forme d'une politique précise, d'une stratégie d'intervention précise au niveau scolaire, au

secondaire qu'au collégial.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Je suis très heureux, M. le Président, d'aller au devant des souhaits du whip du gouvernement puisque c'est d'ores et déjà une politique du service. Elle a pu connaître des difficultés au cours de l'année pour des raisons que l'on connaît, mais il est évident que c'est précisément dans cette direction que le service s'est orienté. Tout ce qu'il pourra faire pour même amplifier cette politique, je l'accueillerai avec beaucoup de satisfaction.

C'est d'ailleurs un peu dans cette perspective de la présence de l'Assemblée nationale hors de ses murs, la connaissance de l'Assemblée nationale par les citoyens que j'ai fait en sorte que quelqu'un à mon cabinet, Mme Danielle Chaput, soit responsable de ce que j'ai appelé conseiller en communications et relations publiques. Il ne s'agit pas d'un attaché de presse, parce que le président de l'Assemblée nationale n'a pas besoin d'un attaché de presse comme tel, du moins, je ne pense pas, mais il y a tout ce volet de la présence de l'Assemblée nationale dans la vie quotidienne des gens, dans les événements que les Québécois célèbrent dans leur ville, dans leur région. Il va de soi, par exemple - j'espère qu'on pourra trouver une formule - qu'à l'occasion du 375^e anniversaire de la fondation de notre capitale, dans laquelle nous siégeons, l'Assemblée nationale devrait s'associer d'une manière qu'il reste à déterminer aux célébrations du 375^e anniversaire parce que c'est Québec, parce que c'est la capitale. Mais j'en dirais autant pour Trois-Rivières qui célèbre aussi, cette année, son...

Une voix: 350e.

M. Guay: ...350^e anniversaire. Merci, M. le député de Maskinongé, dont le territoire couvre Trois-Rivières-Ouest, si ma mémoire est bonne, et très au fait. C'est vrai aussi pour Beauport. Mais c'est vrai aussi pour d'autres événements. Sans aller, évidemment, jusqu'à tous les festivals de la Société des festivals populaires, il y a un certain nombre d'événements majeurs sur le territoire, chaque année, auxquels je souhaite que l'Assemblée nationale puisse s'associer, en dehors du cadre physique de ses édifices. C'est dans ce but que les services aux citoyens étaient déjà allés au-devant de vos souhaits et de mes souhaits. C'est une approche que j'entends développer au maximum, le plus rapidement possible.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip adjoint de l'Opposition, sur le même sujet.

M. Picotte: Inutile de vous mentionner que nous appuyons entièrement cette idée, parce que nous admettons que cela ne répond pas nécessairement aux besoins présentement, aux nombreux besoins de la population.

J'aimerais revenir à un sujet; par exemple, un groupe qui désirerait venir visiter l'Assemblée nationale. Je sais pertinemment que si, aujourd'hui, quelqu'un appelait aux services aux citoyens, on pourrait peut-être lui proposer le 15 juin, ou lui dire qu'il n'y a même plus aucune possibilité. On avait, auparavant, ici même, à l'Assemblée nationale, un endroit, une salle de commission pour des gens qui ne pouvaient pas avoir accès aux galeries. Parfois, je trouve un peu curieux qu'on ait refusé l'accès à nos galeries à des groupes qui désirent assister aux débats. À 15 heures, cet après-midi, on pourra peut-être le remarquer et cela va encore démontrer que ce que je dis est exact. On invite des groupes à venir nous rencontrer à 15 heures cet après-midi. On nous dit que les galeries sont pleines. Nous, les parlementaires, nous rendons compte qu'il n'y a presque personne dans les galeries. Évidemment, je ne tiens pas les services aux citoyens responsables. Il y a peut-être des groupes qui se sont décommandés. Il y a peut-être eu certaines erreurs aussi. N'y aurait-il pas possibilité de revenir à une formule qui a déjà existé et qui, à ma connaissance, n'existe plus, à savoir que des gens qui viennent ici puissent quand même avoir accès à une salle, que ce soit le salon rouge, une salle de commission, et visionnent ce qui se passe à l'Assemblée nationale? Ce n'est pas toujours possible pour des groupes d'être présents ici aux dates que les services aux citoyens offrent.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: M. le Président, un des problèmes qui se posent, c'est évidemment que les commissions occupent elles-mêmes ces salles, en dehors des affaires courantes. Il est vrai que, durant les affaires courantes, il y a peut-être moyen d'avoir un système comme celui-là dans une des salles. Il s'agirait de déterminer laquelle. Je prends bonne note de votre suggestion, M. le député, et je vais essayer d'y donner suite dans le sens que vous souhaitez. Cela me semble, en effet, une bonne idée. Il serait dommage de devoir refuser à des personnes qui se sont déplacées pour venir au parlement, la possibilité de voir les débats, fût-ce dans une salle de commission, sur un écran, mais au moins de les voir.

Le Président (M. Rancourt): Est-ce que le programme 4 est adopté?

M. Picotte: Accepté.

M. Guay: Celui-là, il faut l'adopter, M. le Président, parce que ce ne sont pas des crédits permanents.

M. Picotte: Adopté.

Le Protecteur du citoyen

Le Président (M. Rancourt): D'accord. Nous passons maintenant au programme 5, le Protecteur du citoyen. M. le whip adjoint de l'Opposition.

M. Picotte: Merci, M. le Président. Le 17 mars 1981, nous avons eu une commission, à l'Assemblée nationale, et je me permettrai de vous rappeler les paroles de votre prédécesseur, M. Vaillancourt, qui disait ceci: "Je voudrais remercier Mme la Protecteur du citoyen d'avoir répondu affirmativement à la demande de convocation de la commission et ce à la suite de ce que le leader du gouvernement a dit tout à l'heure. Nous prenons note que la commission siégera de nouveau, à brève échéance, pour vous entendre sur votre rapport 1980 et, éventuellement, sur le rapport 1979 également, si les députés le veulent bien."

C'est un engagement qui avait été pris à la commission de l'Assemblée où des députés avaient mentionné qu'ils aimeraient au moins entendre, à ce moment-là, Mme la Protecteur du citoyen, sur son rapport annuel. On devait, à brève échéance, M. le Président - c'était le 17 mars 1981; cela fait déjà un bout de temps; cela fait déjà deux ans - entendre à nouveau le Protecteur du citoyen en commission pour lui poser des questions sur les différents rapports, et cela n'a pas eu de suite jusqu'à présent de la part du leader du gouvernement qui a, évidemment, convoqué cette commission. Je me demande si, éventuellement, dans un bref délai - je n'ose pas dire à brève échéance, mais dans un bref délai - il n'y aura pas lieu d'entendre à nouveau le Protecteur du citoyen pour qu'on puisse lui poser des questions relatives à l'exercice de ses fonctions et sur le rapport qui, semble-t-il, à ce moment, serait le rapport 1979-1980, possiblement 1981. (12 heures)

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: La réforme parlementaire à laquelle nous travaillons à l'heure actuelle aurait pour but de créer notamment une commission qui, annuellement, entendrait automatiquement, sur leur rapport annuel, le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections, le président de la Commission d'accès à l'information et, je pense, le président de la Commission des droits de la personne. Une commission serait ainsi créée avec ce but.

Dans l'immédiat, il serait peut-être préférable, si les députés ont des questions sur les crédits et le fonctionnement du bureau du Protecteur du citoyen et du Vérificateur général, que nous suspendions l'étude de nos crédits de manière à s'assurer la présence et du Protecteur du citoyen et du Vérificateur général, qui sont mieux à même que moi de répondre de leur planification budgétaire. Si on a des questions, mais sur les crédits.

Si ce sont des questions sur le rapport annuel, un mécanisme est justement en train d'être mis au point. Si la réforme parlementaire peut voir le jour d'ici à l'ajournement d'été, cela voudrait donc dire que dès l'automne nous pourrions mettre en place les mécanismes qui permettraient à une commission parlementaire spécialisée d'étudier annuellement les rapports des organismes en entendant le responsable de l'organisme.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip adjoint de l'Opposition.

M. Picotte: Ce ne sera pas nécessaire de suspendre pour tâcher d'aller plus en profondeur dans les crédits qui sont dévolus. Je pense que bon nombre de députés, de notre formation politique comme du gouvernement, aimeraient poser des questions au Protecteur du citoyen sur ses activités. Je pense que c'est important. Cela avait été profitable lorsque nous l'avions fait et je pense qu'on devrait le faire le plus rapidement possible. J'aimerais que, de votre part, en tout cas, il y ait un certain engagement que, si la réforme parlementaire n'entraîne malheureusement pas en vigueur rapidement, on puisse au moins avoir cette possibilité. En tout cas, faciliter. Je sais que c'est le leader du gouvernement qui aura à convoquer une commission parlementaire, mais je pense que, si d'ores et déjà le président de l'Assemblée nationale mentionne au leader parlementaire que c'est un voeu exprimé par les membres de cette Chambre, cela pourrait hâter les choses face à cette commission.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Je n'ai pas d'objection, bien au contraire, à ce que l'Assemblée nationale, par une de ses commissions, entende le Protecteur du citoyen ou le Vérificateur général ou d'autres dirigeants d'organismes qui "relèvent" - entre guillemets - de l'Assemblée nationale. Comme vous le dites, il appartient au leader du gouvernement de déterminer l'ordre des commissions et de les faire siéger, et non au président de l'Assemblée nationale. Toutefois, j'ai bon espoir - et la sous-commission de

l'Assemblée nationale sur la réforme parlementaire siégera justement vendredi après-midi - que nous pourrions débloquer la réforme parlementaire. Il y va de l'intérêt même de tous les parlementaires qu'elle se fasse et, au-delà des parlementaires, de l'intérêt même du Parlement, pour que l'institution soit davantage représentative des attentes et des besoins des citoyens du Québec en la matière.

Si tel est le cas, j'ai l'intention, dans la mesure où cela relève de moi, de faire tout en mon pouvoir pour faire en sorte que la réforme parlementaire voie le jour et voie le jour rapidement parce que, si on fait traîner les choses trop longtemps, elle ne verra pas le jour. La réforme parlementaire, si elle doit voir le jour, à mon avis, elle doit être fixée quant à ses derniers délais avant l'ajournement d'été. Après cela, il y a toutes sortes de considérations qui viendront faire que les gens auront l'esprit ailleurs et, de fil en aiguille, on arrivera à la fin d'une Législature et la réforme parlementaire n'aura pas été faite. Cela s'appelle être reporté aux calendes grecques. Nous avons, à l'heure actuelle, en ce printemps-ci, une occasion unique de faire cette réforme parlementaire. J'ai l'intention d'y consacrer, moi, toutes mes énergies et celle de mes collaborateurs. J'ai réuni, il y a quelque temps, tous les cadres de l'Assemblée nationale justement sur cette question pour à la fois les informer de ces changements possibles et connaître leurs réactions à cet égard. Ce fut une rencontre que j'ai beaucoup appréciée, fort fructueuse. Il y a eu un échange, un tour de table que j'ai trouvé très intéressant et qui augure bien pour l'avenir puisque, à la lueur de l'expérience, j'ai l'impression qu'on va la reprendre sur d'autres sujets ou sur d'autres thèmes prochainement. Mais pour ce qui est de la réforme, c'est maintenant qu'il faut la faire. Il faut la faire d'ici à la fin de mai ou au plus tard l'ajournement d'été, sinon, le tout m'apparaîtrait compromis. Mais encore là, je demeure optimiste. Si cette réforme voit le jour, comme je le pense, vous aurez automatiquement la réponse à votre question puisqu'il y aura une commission parlementaire spécialisée qui entendra automatiquement, annuellement, le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général et les autres dirigeants de tels organismes sur le rapport annuel.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip adjoint de l'Opposition.

M. Picotte: Nous sommes heureux, M. le Président, de constater que vous allez faire l'impossible pour que la réforme parlementaire se réalise dans les meilleurs délais et on espère qu'à l'automne, il sera déjà possible, avec cette réforme, d'entendre le Protecteur du citoyen et de pouvoir

l'interroger à notre guise. C'est tout, M. le Président.

M. Guay: Ce sera certainement très possible dans la mesure où il y aura un règlement sessionnel qui découlerait d'un accord des deux formations politiques sur la nature même et le détail de la réforme parlementaire.

Le Président (M. Rancourt): Le programme 5 est-il adopté?

M. Picotte: Adopté, M. le Président.

Le Vérificateur général

Le Président (M. Rancourt): Adopté. Nous passons maintenant au programme 6 concernant le Vérificateur général. M. le whip adjoint de l'Opposition.

M. Picotte: Merci, M. le Président. Le programme 6 a trait au Vérificateur général. Dans son rapport annuel - toujours le même rapport auquel on faisait allusion tantôt - le Vérificateur général du Québec faisait des remarques générales. Entre autres, il disait qu'il faisait trois principales revendications qui sont les suivantes, et j'aimerais connaître votre opinion à cet effet, M. le Président. Le Vérificateur général disait qu'il souhaitait avoir une plus grande indépendance. Il espérait avoir une loi distincte concernant le Vérificateur général et un élargissement de son mandat. Pourrait-on vous entendre, M. le Président, concernant ces trois revendications?

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Le Vérificateur général "relève" - entre guillemets - de l'Assemblée nationale et, comme je le signalais hier, il y a quelque chose d'ambigu dans cette affirmation. On dit que le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et même... Enfin au moins ceux-là relèvent de l'Assemblée nationale. On entend par là que le Vérificateur général, le Protecteur du citoyen et le Directeur général des élections sont nommés par l'Assemblée nationale au vote des deux tiers sur motion du premier ministre, mais je dois vous avouer bien franchement que c'est une chose à clarifier. Une fois cette nomination faite, on cherche un peu quel est le lien avec l'Assemblée nationale et même si les crédits apparaissent dans ceux de l'Assemblée nationale, à proprement parler, ils ne sont pas préparés par nos services. Ils ne sont pas vus et corrigés, que je sache, par nos services. C'est une chose sur laquelle le bureau aura intérêt à se pencher.

Il y a, comme je le signalais hier, des organismes qui ont un statut encore plus curieux. La Commission des droits de la personne est nommée par l'Assemblée, mais relève du ministre de la Justice. La Commission d'accès à l'information est nommée par l'Assemblée, mais elle a un ministre responsable, le ministre des Communications. Il faudrait, à un moment donné, se faire une idée: Relève-t-elle du législatif ou de l'exécutif? Si elle relève du législatif, il faudrait prévoir des mécanismes qui nous permettraient, justement, de faire en sorte qu'elle relève effectivement du législatif et que ce n'est pas simplement une expression plus ou moins réelle qui fait qu'on ne sait plus très bien d'où cela relève, sauf que cela flotte dans le décor sans qu'on ait beaucoup d'autres possibilités de contrôle autres que l'étude des crédits.

Ce sont des choses qui doivent être corrigées. Le Vérificateur général a fait part de ses suggestions et de ses griefs. D'une certaine manière, cela me permet, moi aussi, de faire part des griefs de l'Assemblée à l'égard de ce genre de structure. Par conséquent, y aura-t-il une nouvelle Loi du Vérificateur général? C'est un secret de polichinelle qu'il y en a une à l'étude à l'heure actuelle. Élargirait-elle son mandat au point où le Vérificateur général le souhaite? Je n'en sais rien, parce qu'une nouvelle loi est d'abord l'initiative du pouvoir exécutif et, en cela, le Vérificateur général fait probablement affaires avec le Conseil exécutif.
(12 h 10)

Je n'ai vu aucun projet ou aucun mémoire à cet égard, parce que, effectivement, encore là, on tombe dans l'ambiguïté de l'expression "relève de l'Assemblée nationale", mais par contre, qui fait que le président de l'Assemblée nationale ne semble pas avoir d'autorité, fut-elle lointaine. Il ne s'agit pas de leur dire quoi faire, parce que ce sont des organismes qui relèvent de l'Assemblée pour être certain qu'ils sont indépendants. Au-delà de cela, je n'ai aucune connaissance autre que générale de ce que les vérificateurs souhaitent, du projet de loi qu'ils souhaiteraient voir adopter, de la rédaction de ce projet de loi puisqu'il y a un projet de loi qui est en cours de rédaction qui vient d'ailleurs, d'après ce que je crois comprendre, un peu par la bande de ses propres services. Où en est-il rendu au sein de l'appareil du gouvernement? Quand sera-t-il étudié par le Conseil des ministres? Quand sera-t-il déposé, s'il l'est, en cette Assemblée? Ce sont autant de choses sur lesquelles je n'ai aucun renseignement et aucun contrôle, aussi paradoxal que cela puisse paraître.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip adjoint de l'Opposition.

M. Picotte: Est-ce à dire qu'advenant le cas où une loi serait présentée à l'Assemblée nationale, qu'elle soit adoptée et tout cela, vous aimeriez voir le contrôle du Vérificateur général disparaître complètement de l'Assemblée nationale comme telle, c'est-à-dire du droit de regard de l'Assemblée nationale ou si...

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: Non, ce que je dis, c'est que c'est un statut ambigu. Je souhaiterais qu'on le clarifie. Si on veut qu'il relève de l'Assemblée nationale - je pense que c'est normal de manière à assurer son indépendance face au pouvoir exécutif - qu'on nous dise ce que veut dire le mot "relève", parce qu'à l'heure actuelle, au-delà de la nomination faite par l'Assemblée nationale sur motion du premier ministre, dans bien des cas, cela ne veut absolument rien dire. Est-ce que le Directeur général des élections relève... Nous avons adopté une nouvelle Loi de l'Assemblée nationale au mois de décembre. À peu près au même moment, nous avons adopté une nouvelle loi fusionnant le système électoral dans laquelle, à mon grand étonnement et à l'étonnement de beaucoup de mes collègues, nous avons retrouvé des dispositions qui touchaient au fond l'Assemblée nationale. Une disposition particulièrement étonnante - je le signale - c'est que les crédits du Directeur général des élections sont étudiés annuellement en commission parlementaire pendant cinq heures. On précise dans la loi que la commission parlementaire est télédiffusée. Je n'ai jamais vu de disposition de ce genre dans une loi jusqu'à maintenant, qu'il y a obligation de télédiffusion d'une commission parlementaire, de cette commission parlementaire. C'est la première fois que je vois cela. Je trouve que c'est, à tout le moins, anormal de retrouver cela dans un projet de loi. Il y aurait avantage à ce que le rapport du Directeur général des élections, de la façon dont ce rapport doit être étudié et ces crédits doivent être étudiés à l'Assemblée nationale, de même que ceux du Protecteur du citoyen, du Vérificateur général... Est-ce qu'ils sont soumis au bureau d'une quelconque façon? C'est ambigu. L'ambiguïté est une mauvaise chose. Ce que je dis, c'est qu'il serait bon à un moment donné de clarifier tout cela, de manière à avoir une règle qui vaut pour ces organismes, et que ces organismes, si on veut qu'ils relèvent de l'Assemblée nationale, soit, je veux bien, mais qu'on les fasse effectivement relever de l'Assemblée nationale et qu'on clarifie ce que veut dire le mot "relève" en les assurant du maximum d'indépendance dont ils ont par ailleurs besoin.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip adjoint de l'Opposition.

M. Picotte: On serait d'accord au moins sur une chose. Il est tout à fait normal et il sera normal, à mon avis, que le Vérificateur général dépende de l'Assemblée nationale obligatoirement. Cela va de soi.

M. Guay: Oui, je pense moi aussi que c'est normal et que cela va de soi, mais que veut-on dire par "dépendre de l'Assemblée nationale"?

M. Picotte: Quitte à ce qu'on clarifie toute cette chose.

M. Guay: Exactement.

M. Picotte: D'accord. M. le Président, concernant ce programme, c'est complet.

Le Président (M. Rancourt): C'est tout sur le programme 5. Est-ce que le programme 5 concernant le Vérificateur général est adopté?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Rancourt): Adopté.

M. Picotte: Programme 6, M. le Président.

Le Président (M. Rancourt): Vous avez raison, c'est le programme 6. Je m'excuse. Nous passons maintenant au programme 7, concernant l'administration du système électoral.

M. le whip adjoint de l'Opposition.
Je m'excuse...

M. Guay: Le programme 7 est précisément celui qui fait l'objet d'une analyse en commission parlementaire télédiffusée de par la loi. De ce fait, le Directeur général des élections m'a précédé à ce pupitre hier, mais ce ne sont pas des crédits que nous devons adopter. Ce sont des crédits permanents, de sorte qu'une fois que la commission l'a entendu, cela finit là.

Le Président (M. Rancourt): Vous avez raison, M. le Président. D'accord.

M. le whip adjoint de l'Opposition.

M. Picotte: Merci, M. le Président. Comme cela semble être terminé, je voudrais, au nom de ma formation politique, vous remercier, M. le Président, de même que ceux qui ont accepté de venir vous assister et nous soumettre des éclairages additionnels dans le but de répondre à nos questions. Je pense que cela a été très valable. Encore une fois, merci infiniment à tous ces fonctionnaires qui sont au service

des citoyens. Nous en sommes fiers, nous, de notre formation politique. Merci mesdames, messieurs et M. le Président.

Le Président (M. Rancourt): M. le whip du gouvernement.

M. Brassard: Moi aussi, je voudrais remercier le président de l'Assemblée nationale des informations pertinentes qu'il nous a données. Je constate avec plaisir que, même si cela ne fait pas beaucoup de temps qu'il a été élu à ce poste, il semble s'y complaire et l'assumer avec compétence. On croirait qu'il est président de l'Assemblée nationale depuis des années.

Comme l'a fait le whip adjoint de l'Opposition, M. le Président, je voudrais également profiter de l'occasion pour remercier tous les fonctionnaires de l'Assemblée nationale, les cadres et les fonctionnaires de même que le personnel du cabinet du président.

Je pense que les services de l'Assemblée nationale qui sont dispensés, aux députés en particulier, sont d'une excellente qualité. Même si l'on fait quelques remarques parfois, comme cela a été le cas ce matin, pour apporter des correctifs à ces services, je veux qu'on sache bien qu'on ne met pas en question l'excellence et la qualité de ces services.

Le Président (M. Rancourt): M. le Président de l'Assemblée nationale.

M. Guay: M. le Président, je voudrais remercier mes collègues qui ont participé à l'étude des crédits de l'Assemblée nationale de leurs interventions et leurs questions qui ont toujours été pertinentes. Ils nous ont permis, par moments, de déceler des choses qui pourraient être améliorées, puisque toute institution est perfectible. Même si c'est l'Assemblée nationale, nous n'avons pas encore atteint la perfection et je ne suis pas sûr qu'on l'atteigne jamais.

Il y a des choses qui ont beaucoup changé, depuis quelques années, à l'Assemblée nationale. Les perspectives de changement sont par ailleurs très grandes avec cette nouvelle loi, avec la proclamation du bureau qui pourrait d'ailleurs coïncider aujourd'hui avec l'adoption de l'étude de nos crédits, et qui font que désormais, cette Assemblée, ce pouvoir législatif sera appelé à jouer un rôle plus grand dans notre société puisqu'il est l'incarnation même de notre démocratie et que cela doit être autre chose que des mots vides que cette expression.

Je parlais précédemment de la réforme parlementaire. Il est évident que cette réforme parlementaire, s'inscrivant dans le changement en cours, va impliquer des modifications en profondeur, si elle voit le jour comme je le souhaite. Elle va impliquer

des changements chez les parlementaires eux-mêmes. Il y a des attitudes qui vont devoir forcément s'adapter à des conditions ou des circonstances nouvelles. Le fait que les députés aient davantage de contrôle, ou exercent davantage de contrôle sur le pouvoir exécutif, des députés des deux côtés de la Chambre, c'est une chose souhaitable, c'est une chose normale. Et quand on se plaint de la taille de l'administration publique gouvernementale, à l'heure actuelle, de son pouvoir réglementaire et ainsi de suite, il est sain de voir qu'il y a ici, au Parlement, à l'Assemblée nationale, une réflexion qui nous amènera à exercer un meilleur contrôle sur les activités du pouvoir exécutif. Je pense que tous les députés seront mieux à même d'exercer leur mandat en ce faisant. Les citoyens du Québec seront mieux servis par le Parlement qu'ils élisent à chaque quatre ou cinq ans.

Je voudrais à mon tour, comme je l'ai fait au début, souligner l'apport exceptionnel des fonctionnaires de l'Assemblée, des cadres de l'Assemblée nationale et aussi de toutes les personnes qu'on oublie souvent et qui, quotidiennement font que notre travail ici en est facilité et que le service que nous sommes appelés à rendre à la population est d'autant meilleur. Je pense à toutes les personnes, que ce soit dans les cuisines du Parlementaire, dans les fonds de recherche à la bibliothèque, à la télévision des débats en effet et au journal des Débats - sans faire le tour de tous les services, il y a beaucoup de personnes, puisqu'il y a 1000 employés à l'Assemblée nationale - qui travaillent dans l'ombre avec efficacité et compétence de manière que ce Parlement puisse fonctionner et qui y trouvent un intérêt, j'en suis convaincu, juste à voir la réaction que j'ai eue lors de cette réunion avec les cadres de l'Assemblée sur la réforme parlementaire, qui trouvent un intérêt très grand à cette réforme, à cette modification qui est en cours et qui voient l'Assemblée nationale prendre l'envol qui doit être le sien. Ce qui veut dire qu'on trouve d'autant plus de fierté à travailler à l'Assemblée nationale. J'espère que nous pourrons mener à terme toute cette réforme de manière qu'effectivement la motivation des personnes qui y travaillent soit d'autant plus grande, compte tenu que leur talent est déjà très grand. En vous remerciant, M. le Président, de votre patience et mes collègues, de m'avoir entendu si longtemps.

Le Président (M. Rancourt): Avant de clore cette commission plénière, je dois m'enquérir si les crédits de l'Assemblée nationale sont adoptés.

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Rancourt): Adopté.

M. Gagnon (président de la commission plénière): M. le Président, j'ai l'honneur de vous faire part que la commission plénière a adopté toutes les prévisions budgétaires de l'Assemblée nationale pour l'exercice financier 1983-1984.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que ce rapport est adopté?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Boucher: M. le Président, je fais motion pour que nous suspendions nos travaux jusqu'à 15 heures cet après-midi.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion de suspension de nos travaux est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté. Nos travaux sont suspendus jusqu'à 15 heures.

(Suspension de la séance à 12 h 23)

(Reprise de la séance à 15 h 10)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Veuillez vous asseoir. Les députés pourraient-ils prendre leur place, s'il vous plaît?

Affaires courantes.

Il n'y a pas de déclaration ministérielle. Dépôt de documents, M. le premier ministre.

Décret ordonnant la tenue d'élections partielles le 20 juin

M. Lévesque (Taillon): M. le Président - ça pourra probablement répondre à une question éventuelle - je voudrais déposer en deux copies - comme il est normal, un décret qui a été adopté ce matin au Conseil des ministres et qui enjoint au Directeur général des élections de tenir des élections partielles dans les circonscriptions de Charlesbourg, de Saint-Jacques et de Saguenay le lundi 20 juin.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Lévesque (Bonaventure): Est-ce que le premier ministre ne pourrait pas ajouter 119 autres comtés?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, oui, en temps et lieu. L'Opposition se souviendra de ce qui est arrivé au moment où elle était trop sûre.

Lettre d'excuses d'opposants à la fusion de Baie-Comeau et de Hauteville

Le Président: J'ai, quant à moi, à déposer une lettre qui m'a été transmise par l'avocat des parties. Elle se lit ainsi:

"M. le Président, nous, soussignés, avons comparu devant M. le juge Louis Fortin de la Cour des sessions de la paix à Québec et avons librement reconnu notre culpabilité aux accusations portées contre nous à la suite des événements qui se sont déroulés le 11 juin 1982 dans la salle où siégeaient, en commission parlementaire, des membres de l'Assemblée nationale.

"Nous reconnaissons que notre conduite, en cette circonstance, fut tout à fait répréhensible. C'est pourquoi, sous les conseils de notre avocat, nous vous demandons, M. le Président, de bien vouloir transmettre nos excuses à tous les membres de l'Assemblée nationale. Même si notre geste fut inspiré par l'intérêt véritable que nous portions à la législation alors à l'étude, il n'en demeure pas moins inexcusable. Bien à vous." C'est signé par MM. Gérard Guy, Omer Quimper, Guy Michaud, Jean Gagnon, Théodore Leblanc, G. Lachance, Mme Denise Pelletier, MM. Marc Lefebvre et Eric Côté.

M. le ministre des Transports.

Une voix: ...

Le Président: Non.

Étude sur la nouvelle politique fédérale du transport des grains de l'Ouest et des transports au Québec

M. Clair: M. le Président, il me fait plaisir de déposer en deux exemplaires...

Des voix: Ah!

M. Clair: ...une étude réalisée par les professionnels du ministère des Transports s'intitulant, La nouvelle politique fédérale du transport des grains de l'Ouest et des transports au Québec.

Le Président: Document déposé.

Aux pétitions, M. le député de Laprairie.

Pétition contre le projet de réglementation des garderies

M. Saintonge: M. le Président, je

voudrais déposer une pétition dont le texte a été signé par 100 personnes qui sont parents utilisateurs d'une garderie à but lucratif et qui se déclarent sensibilisés au besoin d'une réglementation pour tous les services de garde, mais ne trouvent pas adéquat le projet de réglementation proposé actuellement par l'Office des services de garde à l'enfance du Québec.

Ces parents expriment également le souhait que tout le système de subventions aux garderies soit révisé afin de reconsidérer l'importance à donner aux parents dans l'octroi de ces subventions et leur conserver la liberté de choix en matière de garderie.

Le texte est signé par 78 parents utilisateurs de la garderie éducative Le Tournesol et 22 parents utilisateurs de la garderie Aux petites biches.

Le Président: Document déposé.

Mme la députée de Maisonneuve.

Pétition demandant l'intervention de l'Assemblée nationale pour réclamer la cessation des agressions subies par le Nicaragua

Mme Harel: M. le Président, je voudrais faire dépôt d'une pétition qui m'a été transmise et qui est signée par 44 organismes communautaires, universitaires et religieux, et qui a reçu plus d'une centaine de signatures. Je vous fais, très rapidement, un bref résumé des attendus.

"Étant donné l'escalade des agressions que subit actuellement le Nicaragua; étant donné la participation mise en évidence par des congressistes américains de l'administration Reagan dans le soutien au gouvernement répressif de l'ensemble de l'Amérique centrale; étant donné le prétexte du conflit Est-Ouest pour masquer l'accablante injustice Nord-Sud; étant donné la position du Panama, du Mexique, du Venezuela, de la Colombie, demandant le retrait de tous les conseillers militaires étrangers en Amérique centrale et l'introduction de pourparlers bilatéraux, nous demandons à l'Assemblée nationale du Québec - c'est le texte, M. le Président - d'intervenir auprès du gouvernement du Canada pour qu'il prenne une position claire dans ce conflit en exigeant le respect des principes de non-intervention et de souveraineté nationale et pour qu'il exerce des pressions auprès des gouvernements des États-Unis et du Honduras afin que soient entrepris des pourparlers bilatéraux entre les États-Unis et le Nicaragua."

Le Président: Pétition déposée.

Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions élues.

Aux rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés, M. le leader

parlementaire du gouvernement.

Rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés

M. Bertrand: M. le Président, j'ai reçu effectivement un rapport du greffier en loi relativement au projet de loi no 215, Loi concernant Les Ressources Campbell Inc., Les Ressources Camchib Inc. et Mines d'Amiante United Inc. Le projet de loi est conforme à l'avis et les avis restent à paraître, M. le Président, le projet de loi ayant été déposé au secrétariat des commissions après l'ouverture de la session. Un avis restant à paraître à la Gazette officielle du Québec 7 mai, et un dans le quotidien L'Écho abitibien, le 4 mai, il y aura lieu de suspendre les règles de pratique à cet égard. J'en fais donc motion, M. le Président.

Le Président: Y a-t-il consentement? Il y a donc consentement.

Il n'y a pas de présentation de projets de loi au nom du gouvernement. Aux présentations de projets de loi au nom des députés, M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article b) du feuilleton d'aujourd'hui.

Projet de loi no 215

Première lecture

Le Président: M. le député Lafrenière propose la première lecture du projet de loi no 215, Loi concernant Les Ressources Campbell Inc., les Ressources Camchib Inc., et Mines d'amiante United Inc. La première lecture de ce projet de loi est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: La première lecture est-elle adoptée? Adopté. M. le leader parlementaire du gouvernement.

Renvoi à la commission des finances

M. Bertrand: M. le Président, je fais motion pour que ce projet de loi soit déféré à la commission parlementaire permanente des finances.

Le Président: Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

Nous passons à la période des questions des députés. M. le député de Portneuf.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

Les réponses du ministre du travail sur la situation à la CSST

M. Pagé: Merci, M. le Président. J'aurais pu, à la lumière de la réponse qui nous a été fournie hier par l'honorable ministre du Travail, en réponse aux questions que mon collègue de Viau et moi lui avons posées la semaine dernière - on se rappellera que le ministre du Travail a répondu hier par le dépôt d'un document - soulever une question de privilège en vous donnant avis, mais à ce moment, le ministre du Travail n'aurait pas pu intervenir parce que, comme on le sait, une question de privilège n'engendre pas de débat. Dans sa déclaration d'hier, le ministre du Travail déclare, en page 3: "D'autre part, quand le député de Portneuf prétend qu'il n'y a aucun mécanisme à la Commission de la santé et de la sécurité du travail pour recouvrer les sommes, je peux l'assurer, M. le Président, que c'est faux et qu'effectivement il y a un mécanisme de recouvrement." À cet égard, j'aimerais demander au ministre du Travail comment concilier l'affirmation qu'il fait si elle avec les documents de la Commission de la santé et de la sécurité du travail que j'ai ici en main: Manuel des politiques de la réparation, programmes spéciaux, plusieurs pages de documents à l'appui de ce programme. Manuel des politiques de la réparation, en date du 20 octobre 1982, plusieurs dizaines de pages. Évaluation de l'inaptitude à reprendre le travail, Manuel de réparations, politique, Commission de la santé et de la sécurité du travail. Objet: Les surpayés. Politiques: à venir. Aucune politique ici.

Deuxième volet de ma question, M. le Président. Toujours dans son document, le ministre du Travail déclare, à la page 10, et je cite: "En effet, le député a demandé si la Commission de la santé et de la sécurité du travail avait mis sur pied des procédures expérimentales ou d'exception qui ne seraient pas conformes à celles décrites dans les manuels d'opération." Comment peut-il concilier sa déclaration de son propre siège avec le procès-verbal de la réunion qui s'est tenue à la Commission de la santé et de la sécurité du travail en date du 19 avril 1982, présidée par Me Lionel Bernier, président de la réunion et vice-président de la commission, à ma connaissance? Et je me permettrai de citer ce document à la page 2: "À compter de maintenant - et c'est là une décision du comité de direction - les procédures, politiques et programmes devront être appliqués intégralement. Il faudra mettre fin à toutes les procédures expérimentales ou d'exception qui ne sont pas conformes à ce qui est décrit dans les manuels d'opération. Il faut comprendre que

c'est sur la base d'analyses des politiques", etc.

(15 h 20)

À la page 3 du même document: "Il faut tout de même connaître les implications et c'est la raison pour laquelle le vice-président de la commission demande à tous les chefs régionaux de la réparation - et je termine là-dessus - de lui fournir aussitôt que possible une liste complète des activités ou expériences locales, approuvées ou non par le vice-président, qui dérogent à l'application stricte des politiques, programmes et procédures." En addenda, il apparaît à la fin de ce procès-verbal que le suivi à donner à la rencontre, c'est que les représentants régionaux doivent faire parvenir à l'adjoint administratif la liste des procédures d'exception qui dérogent aux normes normalement prévues.

Ma question est la suivante: À la lumière des faits que je mets en relief aujourd'hui, le ministre aurait induit la Chambre en erreur hier. Je ne veux pas imputer de motifs au ministre. Je ne crois pas que ce soit de mauvaise foi, mais je voudrais qu'il nous indique tout d'abord sur quoi il s'est appuyé pour en arriver à une déclaration telle que celle qu'il a faite hier. Qui a préparé cette déclaration? Est-ce la Commission de la santé et de la sécurité du travail? Est-ce le juge Sauvé? Est-ce son président? Est-ce que ce sont les vice-présidents? Qui vous a fait commettre cette erreur et, deuxièmement, comment conciliez-vous les propos que vous avez tenus avec l'énoncé que je formule aujourd'hui?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: M. le Président, le député de Portneuf, avec sa prudence habituelle, m'a posé deux questions bien précises lorsque j'ai procédé, hier, au dépôt de ce document: D'une part, peut-on comprendre que le document que vous déposez deviendra partie intégrante du journal des Débats comme si la réponse avait été donnée oralement? J'ai répondu affirmativement. La deuxième question qu'il m'a posée a été la suivante: Le contenu de cette déclaration équivaut-il à votre déclaration? J'ai aussi répondu à cette question qu'il était clair que je faisais miens les propos qu'on retrouve dans cette déclaration. Les deux questions que me soumet aujourd'hui le député de Portneuf ne m'indiquent pas qu'il faille réévaluer autrement ce qui a été dit hier.

Quant au mécanisme de recouvrement, le député de Portneuf se reporte à un document qui porte une date sans doute, mais que je ne connais pas, qui vient de quelque part sans doute aussi, mais de je ne sais où. Je suis en mesure d'affirmer qu'il existe effectivement un mécanisme de

recouvrement à la Commission de la santé et la sécurité du travail. Le document que j'ai déposé hier explique aussi pourquoi il peut y avoir à certains égards des surplus. D'une part, c'est parce que la commission, dans certains cas, sur recommandation de l'agent d'indemnisation, va prendre la décision de procéder immédiatement au paiement d'une indemnisation à un travailleur accidenté. Par la suite, il peut arriver que le bureau de révision, que la Commission des affaires sociales, qu'un tribunal de juridiction civile en vienne à la conclusion que la commission n'aurait pas dû suivre la recommandation de l'agent d'indemnisation et ne pas indemniser le travailleur qui a fait la réclamation.

M. le Président, il faut donc, dans les circonstances arriver à la conclusion qu'on nous reproche maintenant des paiements trop rapides faits par la commission. Si je comprends bien, ce à quoi le député de Portneuf se reporte, il nous faudrait attendre, pour indemniser un travailleur ou une travailleuse accidenté, que toutes les instances habilitées à le faire se soient prononcées sur le bien-fondé de sa réclamation.

Deuxièmement, il est un autre aspect du dossier dont il faut tenir compte. Dans ce processus de recouvrement, la commission a adopté l'attitude suivante. On avait demandé - comme il est convenu de les appeler - aux "surpayés" de faire le remboursement, mais que nous n'allions pas procéder cependant au-delà des capacités de payer de ceux qui doivent rembourser. C'est la raison pour laquelle, dans certains cas, particulièrement à cause de l'époque dans laquelle on se trouve, ce recouvrement qui est mis en branle peut prendre plus de temps que normalement on pourrait l'espérer, mais il est là et il est balisé par certaines conditions celles en particulier dont je viens de vous parler.

Quant au deuxième volet de la question du député de Portneuf, si je le comprends bien - là-dessus, il pourra me rappeler à l'ordre ou encore préciser davantage la nature de la question - si j'ai bien compris la nature même, le fond même de la question du député de Portneuf, il me demande s'il existe des règlements dont le contenu ferait en sorte qu'on irait à l'encontre des dispositions de la loi.

Je lui dirai, M. le Président, deux choses. D'abord la loi elle-même, et je réfère le député de Portneuf à l'article 223 de la loi, prévoit 42 situations différentes dans lesquelles la Commission de la santé et de la sécurité du travail est habilitée à passer des règlements et à les faire sanctionner par le gouvernement.

Parmi les 42 chapitres dont je viens de parler, et à l'intérieur desquels la commission est habilitée à passer une réglementation, il en est deux qui permettent

à la commission de passer des règlements qui vont à l'encontre des dispositions de la loi elle-même. C'est comme cela que c'est fait.

Il y a aussi, dans ce même ordre d'idées, une autre disposition qui prévoit que la Commission de la santé et de la sécurité du travail a récupéré en quelque sorte toute la réglementation qui existait dans plusieurs autres juridictions pour les appliquer mutatis mutandis, quand c'était possible. En matière par exemple de réglementation dans les mines, matière de réglementation dans l'environnement et dans plusieurs autres secteurs, cela a été récupéré. Il n'est pas impensable que certaines de ces réglementations ne soient pas tout à fait conformes ou en accord avec des dispositions de la loi.

Finalement, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en raison de sa vocation, de la juridiction qui lui est conférée par la loi, a essentiellement, on va le comprendre, le droit non seulement le droit mais l'obligation de passer des règlements. Il peut bien arriver que, passant un règlement qui subira ensuite l'épreuve des tribunaux, la commission se fasse dire: Le règlement que vous avez adopté à telle date n'est pas conforme à la loi et alors nous procédons à annuler ce règlement.

Pour tous ces motifs, la situation décrite par le député de Portneuf n'est pas impensable.

Le Président: En complémentaire, M. le député de Portneuf.

M. Pagé: Dois-je comprendre réellement que la réponse du ministre.... Applaudissez les déficits et la maladministration, continuez comme cela.

Dois-je comprendre de la réponse longue et évasive du ministre que malgré qu'il nous ait dit hier, dans une déclaration, qu'il ait affirmé qu'il n'y a pas de politique dérogatoire à la Commission de la santé et de la sécurité du travail... Comment pouvez-vous concilier cela avec le procès-verbal de la réunion du 19 avril 1982? C'est le vice-président de la Commission de la santé et de la sécurité du travail qui indique à ses directeurs régionaux de cesser sur-le-champ les politiques dérogatoires et, en plus, d'en fournir une liste au vice-président administratif dans les plus brefs délais. Vous comprendrez qu'on doit s'inquiéter de cela puisque, premièrement, on parle de déficits d'au-delà de 50 000 000 \$, 60 000 000 \$ et peut-être même de 80 000 000 \$.

Deuxièmement, le ministre fait référence à des cas spécifiques qui viendraient à l'occasion. Est-ce que le ministre pourrait m'indiquer - je me réfère à un cas et le ministre pourra le confirmer avec le président ou le vice-président - que c'est dans cette perspective de politiques

dérogatoires qu'un cas a fait sursauter l'administration de la région de Québec, en décembre dernier, où, par l'application de ces politiques dérogatoires, entre autres la nouvelle politique de stabilisation sociale, un travailleur accidenté qui gagnait 23 500 \$, avec 12% d'incapacité et qui est déclaré inapte à travailler, puisse maintenant recevoir des prestations totalisant et pouvant aller jusqu'à 35 000 \$ par année?

Troisièmement, est-ce que le ministre, à l'égard des surpayés, pourrait prendre connaissance du document interne que j'ai en main et qui se réfère aux surpayés en fonction de la prochaine loi et peut-être pourrait-il faire une déclaration amendée mardi prochain, s'excusant devant cette Chambre?

Quatrièmement, est-ce que le ministre pourrait garantir aux membres de cette Assemblée qui sont préoccupés par les coûts énormes de la commission, par les déficits inquiétants, que, dans les plus brefs délais, nous aurons une commission parlementaire qui nous permettrait non seulement d'entendre le ministre, mais de questionner celui qui est tributaire devant les parlementaires ici, l'honorable juge Sauvé, président de la commission?

Le Président: M. le ministre du Travail. (15 h 30)

M. Fréchette: M. le Président, je dois vous dire que je suis assez heureux que le député de Portneuf m'amène sur la question des déficits. S'il le veut, on peut en discuter un peu. Je prendrai le temps qu'il faut. Il y a quatre questions qui me sont posées par le député de Portneuf, je pense qu'elles valent la peine qu'on s'arrête à chacune des quatre.

Il a insisté - et beaucoup insisté - sur la question du déficit de la commission. D'ailleurs, depuis quelques jours, on s'applique avec beaucoup de précautions, du côté de l'Opposition, à essayer d'exploiter cette situation. Je vous dirai - d'ailleurs, hier, le député de Viau en parlait - que nos sources d'information ne sont sans doute pas les mêmes. Quant à moi, ma source d'information est celle qui est prévue dans la loi, c'est l'organisme habilité à prendre les décisions. Le député de Viau me fait signe que la sienne aussi est là.

M. le Président, à l'égard des déficits il est exact qu'en 1982 il y a un déficit qui est évalué, par ceux qui sont à l'intérieur de l'organisme, à 39 000 000 \$. Il est également exact qu'il y a un déficit qui est envisagé pour 1983 mais non pas de l'ordre ni du montant que les députés de l'Opposition ont mis de l'avant, soit de 80 000 000 \$; ce n'est pas cela. Les prévisions sont dans le sens que le déficit de 1983 se situerait autour de 48 000 000 \$. Il est simple de comprendre pourquoi.

Le Président: On me fait des remarques à ma gauche quant à la longueur. Je signalerais que la question n'était pas exactement courte. Il y avait quatre questions complémentaires en une seule, en conséquence de quoi on doit permettre au ministre de pouvoir répondre à chacune des quatre questions.

Deuxièmement, M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, c'est moi ici qui suis responsable du rappel à l'ordre.

Je veux tout simplement que des deux côtés de la Chambre on puisse permettre au ministre de répondre à la question tout comme on a permis au député de Portneuf de poser la question.

M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: M. le Président, il y aura effectivement un déficit mais non pas dans la mesure que l'Opposition l'évalue. Cependant, tenons compte d'une situation; la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en 1975, a absorbé une dette actuarielle de 300 000 000 \$ que le gouvernement lui a référée à ce moment et qu'elle doit assumer bon an, mal an, à partir de ce que le gouvernement de l'époque lui a demandé de faire, en 1975. Cela oblige la commission à assumer cette dette et on devra payer jusqu'en l'année 2005 pour réussir à rattrapper cette dette de 300 000 000 \$ qui lui a été transférée.

Il faut tenir compte d'autre chose. Le député de Portneuf, le député de Viau, qui se préoccupent particulièrement du processus de la Commission de la santé et de la sécurité du travail de ce temps-ci, savent très certainement que l'organisme, au moment où on se parle, a une capitalisation de 72% par rapport à 56% en Ontario et que cette capitalisation, pour autant qu'on est concerné, inclut la réparation et l'indexation. En Ontario, on ne parle que de la réparation. Si on fait, en termes de capitalisation la proportion, on est capitalisé à 120% par rapport à la capitalisation de l'Ontario. Vous voulez parler de déficit, on va en parler.

M. Pagé: M. le Président, une question de règlement.

Le Président: M. le député de Portneuf, une question de règlement.

M. Pagé: M. le Président, je vous demanderais de vous assurer que le ministre réponde à ma question et qu'il ne...

Le Président: On sait très bien que les ministres à qui les questions sont adressées ont le droit de répondre dans les termes qu'ils choisissent.

M. le ministre du Travail, en conclusion, s'il vous plaît!

M. Fréchette: M. le Président, avec cette capitalisation dont je viens de parler, qui a été annoncée récemment, il sera possible d'entrevoir pour 1984 une diminution du taux de cotisation qui serait ramené à peu près à 1,70 \$ ou 1,90 \$ pour 100 \$ assurables à cause de la capitalisation qu'on a.

Quant à l'autre question, le député de Portneuf se reporte à un cas particulier et chaque fois la réponse est la même. Si vous ne référez qu'aux conclusions de votre cas particulier sans qu'il soit possible à celui à qui la question est posée de vérifier, comme vous le dites souvent, les tenants et aboutissants des dossiers, il n'est pas possible de répondre à la question que le député de Portneuf me pose. S'il veut, comme il a l'habitude de le faire - là-dessus, on s'entend généralement assez bien - référer au cas très précis qu'il cite, je ferai la démarche qu'il faut.

Le Président: Question principale, M. le député de Vaudreuil-Soulanges.

M. Pagé: Quand aura lieu la commission parlementaire?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: Il y aura d'abord une commission parlementaire la semaine prochaine pour l'étude des crédits, M. le Président, les 10 et 11 mai. Quant au reste, on verra en temps et lieu.

Le Président: Question principale, M. le député de Vaudreuil-Soulanges.

Achat d'équipements téléphoniques dans le réseau des affaires sociales

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Merci, M. le Président. Ma question serait adressée au président du Conseil du trésor, mais il m'a indiqué, jeudi dernier, qu'il n'était pas intéressé ou pas impliqué dans le contrôle des dépenses de fonds publics à l'extérieur de l'appareil strictement gouvernemental. Je pose donc ma question au ministre des Affaires sociales. Je l'ai soulevée jeudi dernier et le ministre m'a indiqué qu'il pourrait probablement répondre à cette question.

M. Bérubé: Question de privilège.

Le Président: Question de privilège, M. le président du Conseil du trésor.

M. Bérubé: Le député de Vaudreuil-Soulanges a indiqué, que je n'étais pas intéressé. C'est totalement faux. Au Conseil du trésor nous surveillons l'ensemble des dépenses gouvernementales, mais, cependant,

j'ai souligné que c'était peut-être une question qui relevait du ministre des Affaires sociales et que, par conséquent, il m'apparaissait simplement approprié qu'il réponde à la question.

Le Président: M. le député de Vaudreuil-Soulanges, votre question.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Sur la question de privilège, je réfère le président du Conseil du trésor à ce qu'il a dit jeudi dernier, de toute façon, et il jugera.

Le ministre des Affaires sociales a sans doute une réponse quant à la question de savoir pourquoi ce n'est pas le plus bas soumissionnaire qui a obtenu un contrat pour le système téléphonique dans un établissement du réseau des affaires sociales dans la région Laurentides-Lanaudière. Afin d'éviter tout de suite de poser une question semblable pendant 21 journées de séances consécutives, j'aimerais demander tout de suite au ministre s'il a découvert que, dans le cas qui nous préoccupe, il y a au total 22 établissements qui sont allés en demande de soumissions et que dans 22 des cas, soit dans tous les cas, dans tous les établissements qui ont reçu un nouveau système téléphonique, ce n'est jamais le plus bas soumissionnaire qui a obtenu le contrat. De telle sorte que les déboursés totaux des 22 établissements pour ces systèmes, selon les chiffres mêmes de la Commission des achats en commun, sont de l'ordre de 639 000 \$ alors que le total des plus basses soumissions était de 537 000 \$, soit une différence de 20% en trop payé, en langage clair.

Est-ce que le ministre peut nous indiquer quelles sont les mesures en place qui permettent de vérifier si oui ou non ce genre de situation peut se reproduire et pourquoi cela se produit actuellement?

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, je pense que tout ça pourrait faire l'objet, sans doute... Je suis sûr que Mme la députée de L'Acadie sera intéressée de soulever ces questions lors de l'étude des crédits, ce soir, puisqu'on pourra avoir un contexte où on pourra échanger normalement autour de cette question.

D'une part, il faut savoir qu'il y a dans... Si le député de Westmount me permet, M. le Président...

Le Président: Il permet, en effet.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, les achats du réseau des affaires sociales se font, je le rappelle, dans un contexte où il y a environ 900 établissements qui ont une autonomie juridique et administrative qui a

toujours été défendue, d'ailleurs, de part et d'autre de cette Chambre quant au fonctionnement quotidien de l'ensemble du réseau des affaires sociales. En effet, je suis convaincu que les citoyens ne voudraient pas que, pour chaque efface, chaque crayon ou même chaque appareil de radiologie acheté par un établissement, il faille absolument un long processus bureaucratique qui amène à obtenir des autorisations ministérielles dans chaque cas. Dans ces circonstances, la règle en matière de contrat d'approvisionnement, d'immobilisations ou de services qui s'applique, c'est celle qui est prévue dans les règlements du ministère. Or, dans le cas des immobilisations, il faut savoir qu'il y a une autorisation ministérielle requise pour procéder, que ce soit à l'engagement, aux esquisses préliminaires, et qu'il y a, évidemment, par définition, appel d'offres. (15 h 40)

Dans le cas des contrats de services professionnels qui sont reliés à la construction, l'établissement doit obtenir l'autorisation écrite également du ministre avant de retenir des services professionnels pour un projet qui est supérieur à 50 000 \$. Cependant, dans le cas des contrats d'approvisionnement, c'est-à-dire des services de la nature de ceux dont on parle, l'achat de téléphones dans un établissement, seul les contrats qui impliquent un coût de main-d'oeuvre résiduaire pour l'établissement ou des contrats d'achat de certains équipements particuliers - on pense ici à l'achat d'équipements de salle d'opération - nécessitent l'autorisation ministérielle. Dans les autres cas, les établissements doivent procéder par un appel d'offres écrit, obtenir au moins trois soumissions et accorder le contrat au plus bas soumissionnaire. Cependant, l'article du règlement dit que l'établissement peut toutefois, pour des motifs sérieux qui doivent être consignés par écrit et conservés dans ses archives, accorder le contrat à un soumissionnaire dont l'offre est la plus élevée.

Ce qui est arrivé à Pointe-Bleue, comme dans beaucoup d'établissements de la région du Conseil régional 6B, c'est ce qui suit. Dans le but d'économiser, les établissements du réseau des affaires sociales de cette région ont décidé de procéder à l'achat d'équipements téléphoniques plutôt que de continuer la location avec, on le sait, la compagnie majeure dans ce domaine, de telle sorte qu'ils puissent autofinancer ces transactions en l'espace de cinq ans.

Pour ce faire, le conseil régional, pour permettre qu'on passe à la fois le moins de temps possible, comme le moins d'argent possible, à la perte dans des procédures complexes dans 25 établissements, a procédé à une mise en commun des appels d'offres, ce qui a donné, dans le cas de Pointe-Bleue, un appel d'offres qui demandait un système

téléphonique de sept lignes et seize postes téléphoniques pour lequel il y a eu dix soumissions offrant six systèmes téléphoniques différents, le prix variant de 6000 \$ à 19 000 \$.

L'établissement a choisi le système Siemens GK1540 et l'interconnecteur qui a été retenu fut Lanitel. Deux interconnecteurs ont offert le produit retenu, soit Electrocom, qui était le choix du type de produit que voulait l'établissement. Les autres produits, selon les informations qu'ils nous ont fournies, qui étaient inférieurs quant au prix, n'étaient pas des produits de nature à satisfaire l'établissement. C'est aussi simple que cela.

Le Président: M. le ministre.

M. Johnson (Anjou): Est-ce que vous me permettez?

Le Président: Puis-je rappeler qu'autant les questions doivent être brèves, les réponses doivent également être brèves, et nous nous en sommes singulièrement écartés depuis le début de la période des questions.

En conclusion, mais vraiment en conclusion, M. le ministre.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, compte tenu de la question que j'ai entendue, de toute évidence, le député ignorait la procédure prévue au ministère et c'est pour cela que je suis en train de l'expliquer.

Des voix: Ah! Ah! Ah!

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Vaudreuil-Soulanges.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): M. le Président, question complémentaire. Quand il s'agit de fonds publics, est-ce qu'au ministère, sinon au Conseil du trésor ou sous la directive du Conseil du trésor, il y a en place un mécanisme qui permet de constater que, dans le cas qui nous occupe et dans d'autres cas, les fonds publics sont utilisés pour déboursier 20% de plus que la plus basse soumission? C'est ce dont on parle. Je me demande comment la couleur, le nombre d'appels ou le nombre de téléphones viennent intervenir dans cette question qui est de fond. Ce sont des fonds publics. Comment contrôle-t-on autrement que par des questions de la part de l'Opposition, à l'Assemblée nationale? Est-ce que, oui ou non, il y a 140 000 \$ de trop qui ont été versés par le réseau des affaires sociales pour un achat particulier?

Une voix: Très bien.

Le Président: Brièvement, M. le

ministre des Affaires sociales.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, le contrôle des fonds publics se fait à partir d'une réglementation dans le cadre juridique que l'on connaît et, deuxièmement, par le suivi de cette réglementation par le ministère, ce que nous faisons sur une base régulière et ce qui nous a permis, l'année dernière, seulement au titre des équipements - c'est bien mieux que ce qu'ont fait tous les gouvernements qui nous ont précédé - d'économiser au-delà de 12 000 000 \$ seulement pour les achats en commun.

Des voix: Bravo!

Le Président: Question principale, M. le député de Huntingdon.

La Raffinerie de sucre du Québec et Sucre Saint-Laurent

M. Dubois: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui a sûrement, depuis jeudi dernier, eu l'occasion de revoir ses dossiers pour se familiariser sur le différend qu'il a lui-même créé entre Sucre Saint-Laurent, d'une part, et la Raffinerie de sucre du Québec, d'autre part. Mes questions sont les suivantes: Le ministre peut-il affirmer de nouveau à cette Chambre, à la suite des propos qu'il tenait mercredi et jeudi derniers, que Sucre Saint-Laurent aurait soumis une offre de raffinage à un prix double que celui actuellement payé chez Redpath? Aussi, est-ce que le ministre maintient toujours que Sucre Saint-Laurent et la Raffinerie de sucre du Québec n'ont pas eu de négociations, pour fins de raffinage du sucre, entre le 26 juillet 1982 et la date de signature d'une entente avec Redpath, de Toronto?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: M. le Président, je peux déposer les documents, si vous voulez. Quand à la première demande, celle de la Raffinerie de sucre du Québec à Sucre Saint-Laurent de raffiner pour elle, cela a été une fin de non-recevoir. Ensuite, quand on leur a demandé de négocier, il y a eu une offre de prix, mais l'offre de prix était tellement forte, par rapport à ce qu'on avait par ailleurs, que cela équivalait à ne pas négocier. Si, par exemple, j'ai une automobile qui vaut 1000 \$ et je vous demande 5000 \$ pour l'automobile, qu'est-ce que vous allez dire? Que je suis vendeur? C'est un peu ce que j'ai dit, tout simplement. J'ai demandé moi-même à Sucre Saint-Laurent de négocier avec la raffinerie, et de négocier tous les aspects qui peuvent

entourer un contrat de sucre, en mentionnant moi-même un grand nombre de plans sur lesquels il pouvait y avoir négociation dans un plan d'ensemble, des choses qui pourraient être moins avantageuses, des choses plus avantageuses et des choses qu'on pourrait avoir intérêt à faire faire par eux. C'est cela que j'ai dit à Sucre Saint-Laurent.

Maintenant, initialement, il y a eu trois étapes. Il y a eu une première étape où on ne voulait pas négocier. Il y a eu une deuxième étape où on offrait des prix qui étaient trop élevés et qui équivalaient à ne pas négocier. Il y a une troisième étape, là, où apparemment ils discutent depuis un certain temps.

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Huntingdon.

M. Dubois: M. le Président, est-ce que, dans les faits, la Raffinerie de sucre du Québec a, oui ou non, offert à Sucre Saint-Laurent un prix pour le raffinage du sucre Marie-Perle?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: M. le Président, c'est simple, ce que j'ai dit. J'ai dit que la Raffinerie de sucre du Québec a demandé à Sucre Saint-Laurent si elle voulait raffiner pour elle. Je peux déposer la lettre. Cela pourrait être plus simple, je déposerai la lettre demain.

Le Président: Une question de règlement, M. le ministre. M. le député de Huntingdon.

M. Dubois: M. le Président, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation - je pense qu'il ne comprend rien ou il ne veut pas entendre ou il est sourd il a le choix des trois -...

Le Président: En quoi cela concerne-t-il l'appel au règlement?

M. Dubois: M. le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Il se dirigeait vers un autre domaine de réponse.

Le Président: Encore une fois, ce sont des questions de règlement qui n'en sont pas. Les ministres ont le droit de répondre aux questions dans les termes qu'ils choisissent d'utiliser, et il appartient au public qui nous regarde d'apprécier si, oui ou non, ils ont répondu correctement à la question. M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: M. le Président, le député de Huntingdon me demande si je suis sourd. Si

vous voulez, je laisse au public de juger - cela fait aussi longtemps qu'on est en Chambre l'un que l'autre - qui a la meilleure compréhension des problèmes, le député de Huntingdon ou le député de Lévis.

Le Président: M. le député de Maskinongé, question complémentaire.

M. Picotte: M. le Président, ma question est simple au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation: Est-ce qu'il y a eu un prix offert à Sucre Saint-Laurent pour le raffinage de la part de la société québécoise de sucre? Est-ce qu'il y a eu un prix, un montant d'argent, oui ou non? Quel est ce prix? Deuxièmement, est-ce que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation accepterait de déposer en cette Chambre, comme il l'a offert tantôt les documents et les discussions qui ont eu lieu entre la Raffinerie de sucre du Québec et Sucre Saint-Laurent, les lettres du mois d'octobre et les lettres du début de novembre? S'il ne sait pas lesquelles, je lui précise: mois d'octobre et début de novembre entre Sucre Saint-Laurent et la Raffinerie de sucre du Québec. Est-ce qu'il accepterait de déposer cela?
(15 h 50)

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: M. le Président, je viens de dire que j'ai accepté de déposer la première lettre où Sucre Saint-Laurent indique qu'elle ne veut pas négocier. À la suite de cela, quand quelqu'un vous dit qu'il ne veut pas négocier, que voulez-vous que je fasse? Cette raffinerie de sucre ne veut pas négocier. Elle a dit: Je ne veux pas négocier. Ensuite, elle a accepté de faire un prix, mais un prix qui était tellement élevé que cela...

Une voix: Quel montant?

M. Garon: Je ne vous dirai pas le montant. Je vous dirai, sans être précis, que c'était presque le double de ce qu'on avait ailleurs. Ce que je vous ai dit, c'est qu'à ce prix-là c'était tellement élevé, par rapport à ce qu'on avait ailleurs, que cela a été considéré comme une continuation de ne pas vouloir négocier. Si je vous offre un prix qui n'a pas de bon sens par rapport à ce qu'on vous offre ailleurs... Si vous avez une marge de 5% ou 10%, vous allez dire: On peut discuter, mais, si la marge est tellement considérable et qu'avant vous avez eu une lettre dans le sens qu'on ne voulait pas négocier, qu'allez-vous comprendre de cela?

M. Picotte: Question additionnelle, M. le Président. Une dernière.

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Maskinongé.

M. Picotte: Merci, M. le Président. Le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire si oui ou non la compagnie Sucre Saint-Laurent lui a expédié une lettre pour lui dire qu'elle était prête à faire du raffinage à forfait à des prix inférieurs à ce qu'on a offert à la compagnie Redpath, en Ontario, pour faire du raffinage?

Des voix: Ah!

Le Président: M. le ministre.

M. Garon: La réponse est: Jamais! Il ne faut tout de même pas demander des niaiseries. Même dans les journaux encore il y a quelques jours, Sucre Saint-Laurent demandait un prix plus avantageux que ce qu'on avait comme prix ailleurs et elle disait que, pour garder des gens au travail dans son entreprise, on devrait consentir un prix plus cher. Pourquoi demandez-vous des niaiseries? Elle le dit elle-même. Elle ne veut pas offrir un prix concurrentiel. C'est simple!

Le Président: Question principale, M. le député de Saint-Hyacinthe.

Une voix: Rien qu'à voir, on voit bien!

Le Président: À l'ordre! M. le député de Saint-Hyacinthe, question principale.

L'aide gouvernementale aux commissariats industriels

M. Dupré: Merci, M. le Président. La ville de Saint-Hyacinthe a été choisie récemment par le journal Finance ville industrielle de l'année, un titre remarquable si l'on tient compte de la situation économique en 1982. La Corporation de promotion industrielle de la région de Saint-Hyacinthe, son directeur en tête, M. Guy Desrosiers, est grandement responsable de cet exploit.

Des voix: Question!

M. Dupré: J'entends braire la faiblarde riposte des libéraux. Quand on parle d'économie et de jobs...

Le Président: M. le député, je vous en prie, posez votre question. À l'ordre! Le préambule du député de Saint-Hyacinthe n'avait rien d'abusif. Si le député de Westmount, en particulier, veut l'interrompre, je lui suggère de le faire de son siège. M. le député de Saint-Hyacinthe.

Des voix: Oh! Oh!

M. Dupré: M. le Président...

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Dupré: ...l'esprit, c'est comme un parachute, cela va beaucoup mieux quand c'est ouvert.

Des voix: Ah! Ah!

Le Président: À l'ordre! Une question de règlement?

M. Bertrand: Oui.

Le Président: Sur une question de règlement, M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, il me semble qu'il y a un article du règlement qui stipule que les députés, lorsqu'ils sont à l'Assemblée nationale, doivent occuper le siège qui, normalement, leur est dévolu. Le député de Westmount s'est...

Le Président: Je me permets de vous faire remarquer qu'un de vos collègues était justement debout à votre droite et n'était pas à son siège.

Des voix: Ah! Ah!

Le Président: J'aimerais bien, à défaut des autres membres de cette Assemblée, pouvoir entendre la question du député de Saint-Hyacinthe et, de ce fait, pouvoir jouir d'une certaine paix dans cette Chambre. M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Dupré: Grâce, en partie - car il ne faudrait pas oublier les bénévoles élus, en particulier du milieu des affaires qui y participent - à l'aide accrue depuis 1979 du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, notre commissariat a su non seulement stimuler notre économie, mais diversifier ses composantes et effectuer en même temps un certain virage technologique.

Le Président: Question.

M. Dupré: J'y viens, M. le Président. Je m'adresse au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme pour savoir si les 60 commissaires industriels touchant 300 municipalités du Québec et qui s'impliquent d'une façon quotidienne dans les activités de promotion économique pourront compter encore cette année sur un programme semblable aux années passées. Si oui, dans quelle mesure?

Troisièmement, on sait que les commissariats ont demandé un prolongement de plusieurs années parce que c'est difficile

pour eux de prévoir, lorsque c'est renouvelé d'année en année. Est-ce que le ministre pourrait, dès cet après-midi, nous dire s'il a pris des décisions dans ce domaine?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Biron: M. le Président, la réponse est oui, bien sûr. Les commissariats industriels ou les corporations municipales de développement économique vont pouvoir encore une fois cette année compter sur l'aide du gouvernement du Québec. À ce point de vue, l'aide sera augmentée cette année d'un maximum possible de 45 000 \$ qu'on avait au cours des dernières années, pour un maximum possible de 50 000 \$, toujours en comptant sur une participation importante du milieu, à la fois des municipalités et du milieu industriel ou commercial. Il y a une dizaine d'années, la participation du milieu était à peu près de 50%. C'est maintenant au-delà des deux tiers, au-delà de 66%. C'est la participation des municipalités et du milieu industriel.

Enfin, finalement, la dernière partie de la question du député de Saint-Hyacinthe, concernant la garantie au cours des prochaines années, c'était toujours un peu une faiblesse de notre programme. D'année en année, on ne pouvait donner qu'une garantie d'un an aux commissariats industriels, à savoir ce qu'on ferait avec eux dans les années à venir. À compter de cette année, on peut assurer maintenant les commissariats industriels que le programme a une durée de trois ans. Donc, les municipalités, les milieux industriels, les commissariats industriels pourront s'organiser pour mieux budgétiser au cours des années à venir parce qu'ils sont maintenant assurés, pour trois ans d'avance, d'avoir l'aide du gouvernement du Québec.

Des voix: Bravo!

Le Président: Question principale, M. le chef de l'Opposition.

Saisie des actifs de Madelipèche par Revenu Québec

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, maintenant que nous avons eu la pause commerciale, pourrais-je poser une question relativement aux actifs saisis, hier ou avant-hier, par Revenu Québec. Le ministre du Revenu peut-il nous dire à quel moment il a appris que son ministère saisissait les biens terrestres de Madelipèche.

M. Marcoux: Lundi dernier, j'ai eu des communications avec le sous-ministre du Revenu qui m'a fait rapport que selon les analyses du ministère, il s'appropriait à

prendre des procédures pour protéger la créance du ministère du Revenu.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): Le ministre pourrait-il nous dire s'il en avait été question avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou quelqu'un qui relève de son autorité?

Le Président: M. le ministre du Revenu.

M. Marcoux: Non, M. le chef de l'Opposition.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): Ma question additionnelle s'adresse au ministre des Finances. Le ministre des Finances est sans doute au courant dans cette affaire, qu'il y a là une coopérative importante qui a été l'objet d'une saisie, du moins dans les intérêts de cette coopérative dans Madelipêche, où les Pêcheurs Unis sont propriétaires de 51% de l'actif. Le ministre des Finances a-t-il été contacté à ce sujet? Comme il n'y a plus de ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, j'imagine tout de même que le ministre des Finances continue d'assumer certaines responsabilités de ce côté. A-t-il été contacté afin de pouvoir faire en sorte qu'on ne procède pas comme le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère du Revenu l'ont fait, c'est-à-dire que tous les autres créanciers dans l'Est du pays attendent, mais le gouvernement du Québec s'empresse de saisir les actifs de cette industrie?

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: Non, M. le Président. À titre de ministre encore responsable des coopératives, je n'ai pas encore été approché aux fins... Je ne sais pas exactement à quelles fins. Je ne comprends pas très bien quelle est la nature de la question. J'aurais été saisi de cela pour l'empêcher? Non, je n'ai pas été saisi de cela pour l'empêcher. D'ailleurs, soit dit en passant, ayant déjà été ministre du Revenu moi-même, si j'étais aujourd'hui ministre du Revenu, je n'aimerais pas beaucoup qu'un de mes collègues m'aborde pour m'empêcher de procéder à une saisie.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.
(16 heures)

M. Levesque (Bonaventure): M. le

Président, je ne réfèrais pas particulièrement au ministère du Revenu, mais également au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Dans cette affaire, le ministre des Finances a été difficilement laissé à l'écart. Je suis surpris de la réponse du ministre des Finances qui prétend, ou est-ce que j'ai bien compris, qu'il n'avait pas été mis au courant de toute cette question de Madelipêche et de la situation des Pêcheurs Unis du Québec.

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: M. le Président, je n'ai pas dit cela. La question est tout à fait différente. On m'a demandé si, à titre d'ex-ministre des Institutions financières, étant encore chargé du dossier des coopératives j'ai été saisi de la question. J'ai répondu non. Comme ministre des Finances, bien sûr que je suis au courant de ces choses-là au jour le jour. Cela va de soi.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, une dernière question complémentaire.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président. Est-ce que le ministre des Finances pourrait informer cette Chambre des gestes qu'il a posés ou n'a pas posés, de l'attitude qu'il a prise ou n'a pas prise, autrement dit sa réaction vis-à-vis cette situation qui affecte tout le territoire maritime, les pêcheurs et les ouvriers d'usine?

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: M. le Président, je suis un peu étonné qu'en fonction de notre règlement, on me demande clairement une opinion. Je pensais que ce n'était pas conforme. Mais enfin, je passe sur cette anicroche à notre règlement pour dire simplement ceci: Le ministère du Revenu a, à un moment donné, décidé s'il doit saisir des actifs en fonction des circonstances qu'il constate. Ce n'est jamais une décision facile à prendre.

J'ai eu, comme ministre du Revenu, à le faire à l'égard d'une chaîne de restaurants. Je m'en souviendrai longtemps, car ce n'est pas facile. Il arrive à un moment donné où le ministre du Revenu juge que cela doit être fait.

Comme ministre des Finances bien sûr j'ai à suivre, simplement en raison des garanties bancaires, par exemple, qui peuvent à un moment donné être discutées et qui le sont effectivement par le gouvernement fédéral à l'heure actuelle, en fonction des subventions que le ministre de l'Agriculture,

des Pêcheries et de l'Alimentation a annoncé, en fonction de ce débat majeur n'est-ce pas de la relance des pêches au Québec, à l'heure actuelle, comme ministre des Finances il faut bien que je tienn compte de tous les éléments du dossier et que je sois mis au courant de l'ensemble de ces éléments, ce qui est le cas.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que nous sommes, à l'heure actuelle, en face d'un plan très clair, délibéré du gouvernement du Québec et en particulier du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour relancer les pêches, réorganiser, et assurer que les saisons de pêche puissent démarrer le plus rapidement possible. Quant à la façon dont cela doit être fait, ces questions doivent être adressées à lui.

Le Président: J'ai le grand plaisir... Je m'excuse mais la période de questions est terminée...

Il n'y a pas consentement...

À l'ordre, s'il vous plaît!

Pardon, il ne semble pas y avoir consentement...

Est-ce qu'il y a consentement à ce que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation....

Il n'y a pas consentement, il n'y a pas consentement.

Sur une question de règlement, M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: C'est parce que le leader de l'Opposition a induit la Chambre en erreur puisque la première saisie qui a été prise l'a été dans le territoire gaspésien, le 29 avril par...

Le Président: Il n'y a pas là matière à une question de règlement, M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Proclamation des articles de la Loi sur l'Assemblée nationale pertinents à la création du Bureau de l'Assemblée nationale

Puisque l'Assemblée est animée d'une certaine euphorie aujourd'hui, j'imagine que c'est dans la même euphorie et la même bonne humeur qu'on accueillera cette excellente nouvelle que j'ai à vous transmettre.

Le Conseil des ministres a proclamé les articles de la Loi sur l'Assemblée nationale pertinents à la création du Bureau de l'Assemblée nationale et c'est donc à compter d'aujourd'hui, le 4 mai 1983, que le Bureau de l'Assemblée nationale entre en vigueur. À compter du 18 mai d'autres articles notamment ceux portant sur le jurisculte et les conflits d'intérêts

entreront aussi en vigueur.

Les membres du bureau

J'ai donc le très grand honneur, en ce moment qu'on peut qualifier d'historique de notre parlementarisme, de déposer le décret du gouvernement à cet effet, ainsi que, conformément à la loi 90, les lettres que j'ai reçues des deux formations politiques portant sur les membres de ce bureau. Les membres permanents seront: Mme Bacon, M. Beaumier, M. Bertrand, M. Brassard, M. Cusano, M. Pagé et M. Rochefort; les membres suppléants: M. Bordeleau, M. Boucher, M. Gratton, M. Lalonde, M. Laplante, M. Marquis et M. Picotte. Puisque la Loi sur l'Assemblée nationale, à l'article 91, prévoit que le président soumet la liste des députés désignés à l'Assemblée et que l'Assemblée l'adopte ou la rejette globalement, je demanderais au vice-président de faire motion à cet effet.

M. Jolivet: M. le Président, je fais motion pour que cette Assemblée accepte globalement la liste que vous avez présentée comme membres du Bureau de l'Assemblée nationale.

Le Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, il nous fait plaisir, de ce côté de la Chambre, d'adopter la motion du vice-président.

Le Président: La motion est adoptée. Le bureau est donc créé et, de ce fait, l'Assemblée nationale, comme on le sait, prend ou reprend une bonne partie de son autonomie par rapport au pouvoir exécutif. J'en profite pour signaler qu'il y aura la première réunion officielle du bureau demain matin à 10 heures.

Aux motions non annoncées, il n'y en a pas.

Il n'y a pas d'enregistrement des noms sur les votes en suspens.

Nous passons donc aux réponses aux questions inscrites au feuilleton. M. le leader parlementaire du gouvernement.

Réponses aux questions inscrites au feuilleton

M. Bertrand: Oui, M. le Président, tel que promis, je voudrais que réponse puisse être déposée à une question qui était inscrite au feuilleton en date du 13 avril au nom de M. Rocheleau, député de Hull, adressée au ministre des Affaires intergouvernementales. Je dépose donc ce document.

Le Président: Document déposé. M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Lalonde: Est-ce que je pourrais demander au leader du gouvernement quand il entend répondre aux quatre autres questions qu'on retrouve au feuilleton?

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, à l'article 1, à une question de M. Houde, député de Berthier, en date du 30 mars, la réponse sera déposée à une date indéterminée. Pour l'instant, je suis en relation avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à cet effet. Quant à la question posée au président du Conseil du trésor, à l'article 2, par M. Bisailon, député de Sainte-Marie, nous avons l'intention de déposer la réponse vers le 11 mai. Quant à la question qui est inscrite à l'article 3 du feuilleton, je dois dire que nous étudions en ce moment la recevabilité de la question posée par le député. À l'article 4 du feuilleton, la question posée par le député de Hull, M. Rocheleau, a reçu sa réponse aujourd'hui. À l'article 5 du feuilleton, la question posée par M. Pagé, député de Portneuf, au ministre des Affaires intergouvernementales, nous avons l'intention de déposer, dans toute la mesure du possible, la réponse le 11 mai prochain.

Quant aux motions des députés, la question de Mme la députée de Chomedey posée au ministre de l'Environnement en date du 31 mars, il y aurait une motion pour que réponse soit donnée probablement autour du 18 mai.

Le Président: Aux avis à la Chambre. M. le leader parlementaire du gouvernement.

Travaux des commissions

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais faire un certain nombre de motions pour que siègent des commissions parlementaires dès cet après-midi: de 16 heures à 18 heures, la commission de l'énergie et des ressources, au salon rouge, relativement au règlement hors cour; à la salle 91-A, la commission du revenu, pour l'étude de ses crédits; tout cela donc, de 16 heures à 18 heures. Maintenant, il y a entente de part et d'autre pour qu'une commission parlementaire puisse siéger ce soir, de 19 heures à 23 heures, c'est la commission des affaires sociales, pour terminer l'étude des crédits du ministère des Affaires sociales.

Quant à demain matin, je fais aussi motion pour que trois commissions parlementaires puissent siéger. Il s'agit de celle de l'énergie et des ressources, toujours

au salon rouge, de 10 heures à 12 h 30; celle de l'éducation, à la salle 81-A, pour la poursuite de l'étude des crédits de ce ministère; et celle du loisir, de la chasse et de la pêche, à la salle 91-A pour l'étude des crédits du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

(16 h 10)

Le Président: Cette motion, en précisant que la commission de ce soir siège au salon rouge, est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

Recours à l'article 34

Aux questions en vertu de l'article 34, M. le député de Berthier.

M. Houde: Merci, M. le Président. Je voudrais savoir, de la part du leader du gouvernement, à la suite de nombreuses demandes qui m'ont été faites concernant les augmentations de crédits de 100 000 \$ à 500 000 \$, quand la troisième lecture du projet de loi no 113 sera appelée.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Quand nous serons allés en commission parlementaire pour faire l'étude article par article du projet de loi. Il nous faut d'abord procéder à l'étude en commission parlementaire.

M. Houde: Quand cela aura-t-il lieu, s'il vous plaît? Nous sommes tiraillés par les demandes des cultivateurs de jour en jour.

Le Président: À l'ordre!

M. Houde: Les semences, ce n'est pas pour le mois de septembre, c'est pour le mois de mai.

Le Président: À l'ordre! M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Dans les plus brefs délais.

M. Lalonde: M. le Président...

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, j'aimerais avoir l'attention du leader du gouvernement pour qu'il nous indique quel sera le sujet proposé à l'Assemblée nationale demain, après la période des questions.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, avant d'en venir à cela, je voulais aussi répondre à une question qui m'a été posée hier en vertu de l'article 34. C'est maintenant mon habitude de donner les réponses le plus rapidement possible. C'est vrai.

M. Lalonde: ...

Le Président: M. le leader.

M. Bertrand: Et aussi pour le feuilleton.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement, sans vouloir gêner votre conversation avec M. le leader parlementaire de l'Opposition, pour les fins du journal des Débats, il serait bon que vous poursuiviez la trame initiale dans laquelle vous aviez commencé.

M. Bertrand: Oui, M. le Président. La question a été posée par M. le député de Gatineau relativement aux intentions du gouvernement quant à des modifications qui pourraient être apportées au projet de loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais. Après en avoir discuté avec le ministre, le ministre m'informe qu'il mène en ce moment des consultations sur ce dossier. Lorsque ces consultations seront terminées, il sera en mesure de m'aviser de ses intentions à savoir s'il y aura ou non des modifications apportées à cette loi et quand elles le seront, le cas échéant.

Le Président: M. le député de Chapeau.

M. Kehoe: Depuis 1978 nous avons la même réponse à la question qui était posée à vous ou à M. Charron, qui vous a précédé. Ce sont encore des consultations qui se font. Est-ce qu'un projet de loi sera déposé avant la fin de cette session?

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Même réponse, M. le Président.

M. Lalonde: M. le Président...

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: On retrouve au feuilleton, au nom de M. Bérubé, un projet de loi concernant l'adoption des chapitres 35 et 45 des lois de 1982. De semaine en semaine on nous indique que ce sera déposé. On s'attendait que ce soit déposé cette semaine. Est-ce que le leader parlementaire pourrait nous indiquer quel est le programme de travail concernant ce projet de loi?

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, demain, en première lecture, le projet de loi sera déposé. C'est celui qui est en ce moment inscrit à l'article a) du feuilleton. Quant au programme de demain, il s'agira de la motion inscrite au nom du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en appendice au feuilleton d'aujourd'hui.

**Reprise du débat sur la motion
proposant que l'Assemblée dénonce
la mauvaise utilisation des fonds publics
causée par l'inefficacité des programmes
du ministère de la Main-d'Oeuvre
et de la Sécurité du revenu**

Le Président: Aux affaires du jour, c'est la reprise du débat sur la motion de M. Sirros proposée en vertu de l'article 91 du règlement: "Que cette Assemblée dénonce la mauvaise utilisation des fonds publics causée par l'incohérence, l'incoordination et l'inefficacité manifestes des programmes relevant du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu."

La parole est au député d'Abitibi-Est.

M. Bordeleau: Merci, M. le Président, et je remercie aussi mes collègues de leurs applaudissements. Je voudrais simplement indiquer que je voudrais céder mon droit prioritaire de parole à ma collègue de Johnson à cause d'une question d'horaire, sans toutefois céder mon droit de parole comme tel. Je demande la priorité du droit de parole pour Mme la députée de Johnson.

Des voix: Consentement.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Donc, je reconnais Mme la députée de Johnson.

Mme Carmen Juneau

Mme Juneau: Merci beaucoup, M. le Président. Vous me permettez de remercier mon collègue d'Abitibi-Est de me donner la chance de parler avant lui à cause de l'horaire qui a été changé à la dernière minute.

Je voudrais intervenir sur cette motion de blâme de l'Opposition. Tel que vous l'avez lue tout à l'heure, cette motion tend à blâmer le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu pour - c'est ce que le député de Laurier a dit - une mauvaise utilisation des fonds publics.

Je ne comprends pas quand un député fait une motion semblable. Si je regarde les chiffres d'avril 1982 au 31 mars 1983, avec 180 000 000 \$, nous avons créé 38 390 emplois directs plus 3642 autres emplois

subventionnés qui avaient démarré en 1981-1982, ce qui fait un grand total de 42 032 emplois directs.

Quand un député de l'Opposition fait une motion semblable, je suis profondément choquée parce que je trouve cela méprisant pour les Québécois et les Québécoises qui ont des idées, qui essaient de les faire valoir pour créer d'autres emplois pour les leurs. Quand les membres de l'Opposition viennent dire qu'on utilise mal les fonds publics, j'aimerais vous en parler pendant quelques minutes, M. le Président.

Je vais vous parler uniquement de la circonscription électorale de Johnson que je suis si fière de représenter à l'Assemblée nationale. Seulement pour le programme Chantier-Québec, il y a eu huit projets dans mon comté. Si je demandais à ces huit initiateurs québécois ce qu'ils pensent des programmes du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, surtout du programme Chantier-Québec, ces huit initiateurs québécois ont reçu, au total, 297 937 \$ et ont créé 46 emplois pour des bénéficiaires de l'aide sociale. Ils ont créé des nouveaux emplois pour des jeunes qui sortaient des écoles. Si je leur demandais, dis-je, à chacun en particulier, ce qu'ils pensent de Chantier-Québec, est-ce qu'on me dirait que c'est une mauvaise utilisation des fonds publics? Jamais, M. le Président. Jamais on dirait une chose pareille. Pourquoi? Parce qu'ils ont eu des idées, parce qu'ils les ont mises en chantier grâce à la confiance que le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu a eue en eux. Ils ont mis leurs projets en chantier. Aujourd'hui, c'est 46 emplois grâce au programme Chantier-Québec, avec l'aide du ministère.

Je vais vous parler à présent du PECEC. On ne parle plus beaucoup de ce programme de l'autre côté parce qu'on a feuilleté les livres et qu'on s'est aperçu que PECEC est en train de faire une tornade. Relativement à PECEC, je ne vous parlerai pas uniquement de mon comté, mais je vais vous parler un peu de la région.

Il y a un superbe PECEC qui s'est adressé à Marcel Riendeau, natif de Windsor, évidemment, qui a créé la fameuse table tournante Trans-Audio qui est reconnue à présent mondialement dans toutes les revues spécialisées, qui a conquis le marché de 40 pays, grâce au PECEC que le gouvernement du Québec, le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu a donné à Marcel Riendeau, pour qu'il mette son idée en marche. C'est un dossier de haute technologie et Marcel Riendeau a mis son idée sur le marché grâce à la confiance du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu et d'un PECEC.

Au début, Marcel Riendeau devait créer huit emplois. J'ai vérifié auprès de lui hier.

Savez-vous combien d'emplois ont été créés, en avril de cette année, grâce au PECEC que le ministère lui a donné? 38 emplois, M. le Président. Pas 8, 38. C'est pas beau cela? Et l'Opposition viendra dire qu'on utilise mal les fonds publics. Je vais en parler à Marcel et je vais lui demander qu'il vienne vous dire ce qu'il a fait grâce au PECEC.
(16 h 20)

J'ai une autre industrie de mon comté - j'ai eu précisément lundi dernier, une conférence de presse - qui s'appelle les Industries modernes de Melbourne. C'est dirigé par M. Edmond Trudeau de Melbourne qui y a développé encore de la haute technologie. M. le Président, vous étiez là, on s'est rencontré à la même inauguration, il y avait même des députés de l'Opposition. Le député de Richmond était là, vous vous souvenez, M. le Président?

M. Trudeau a créé, inventé une machine. J'ai même apporté le portrait. J'ai trouvé cela extraordinaire, une machine-outil pour usiner des pièces à profil et à géométrie complexe. La machine de M. Trudeau a vu le jour grâce à son courage, bien sûr, grâce au courage et à la confiance de ses employés, bien sûr. Mais elle a vu le jour aussi grâce à la confiance du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu. Elle a vu le jour parce qu'on a cru en lui. On a cru en ses idées à lui, et à ses travailleurs.

Lundi dernier, j'ai parlé avec ses travailleurs. Il y a au-delà de 80 jeunes dont la moyenne d'âge est de 25 à 30 ans dans l'usine de M. Trudeau. 80 jeunes machinistes qui travaillent aux Industries modernes Melbourne. Grâce à qui? Grâce à quoi? Grâce à leur confiance, grâce à leur courage et grâce aussi au ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu parce qu'on leur a fait confiance et qu'on leur a accordé un PECEC. Si je pense, - ah oui, je devrais vous dire aussi que la machine de M. Trudeau lui permet d'être la première entreprise québécoise, la première entreprise canadienne qui concurrence directement d'importants exportateurs dans ce secteur. La machine-outil de M. Trudeau sera à l'exposition de Toronto du 9 au 13 mai prochain. C'est cela la confiance aux Québécois qu'a donnée le ministère.

Je veux vous parler de l'agriculture; on en a parlé dernièrement. Un PECEC à Oliva Labrie, parce qu'on a cru qu'on pouvait, en agriculture aussi, utiliser ce programme pour créer des emplois. Encore là, on a cru dans l'idée des Québécois. On a eu confiance en eux et aujourd'hui cela s'en vient une grosse industrie dans le domaine de l'agriculture.

Nous avons eu aussi, dans le comté de Johnson, des programmes PRET. Deux programmes PRET, un dans Whickham, Confection Monique, un dans Windsor, chez nous, Gigi Goyette. En tout, 16 825 \$ pour

cinq emplois créés. Je pourrais peut-être demander à Confection Monique et à Gigi Goyette ce qu'elles pensent de l'utilisation des fonds publics parce qu'elles ont passé à travers la crise, parce que nous, au ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, on a eu confiance en elles. On leur a donné le petit coup de pouce nécessaire pour passer à travers les jours difficiles. Cela m'en fait deux autres pour intervenir en faveur du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

J'ai eu aussi, et de cela je vais vous parler avec tellement de sincérité en plus de cela, 88 jeunes qui ont trouvé de l'emploi grâce au bon d'emploi. 88 dans mon comté. Ils ont reçu en tout, 302 989,80 \$. J'en ai des jeunes chez nous. J'en ai qui ont terminé leurs études. J'en ai un qui a eu un bon d'emploi, et grâce à cela, il s'est trouvé du travail.

Combien y a-t-il de mères de famille, comme moi, qui ont des grands enfants à la maison qui, à cause de: Pas d'expérience, pas de travail, pas de travail, pas d'expérience, n'avaient pu obtenir un emploi. À cause de la confiance que le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu leur a accordée en leur donnant un bon d'emploi, ces 88 jeunes de Johnson travaillent aujourd'hui parce qu'on a cru en eux. Au nom de tous les Québécois et les Québécoises, surtout par exemple - je pense que vous allez me passer cela - au nom surtout des gens de Johnson et de la région de l'Estrie, je voudrais virer un peu la motion, la changer. Les gens de chez nous m'ont dit: Pas une motion de blâme, mais une motion de félicitations pour l'excellente utilisation des fonds publics causée par la cohérence, la coordination et l'efficacité des programmes relevant de la Sécurité du revenu qui a cru en l'intelligence des Québécois et des Québécoises. Pour le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu - j'en oublie toujours un bout - c'est Québec d'abord, et c'est ensemble - les travailleurs, les créateurs, le gouvernement, le ministère de la Main-d'Oeuvre - qu'on va repartir l'économie, parce que le ministère de la Main-d'Oeuvre croit en eux et croit en l'intelligence des Québécois et des Québécoises. C'est pour cette raison que quand la motion va passer, j'espère être capable de voter pour 100, 200 ou 300 personnes de mon comté qui ont obtenu de l'emploi grâce aux PECEC, Chantier-Québec et tout autre que le ministère de la Main-d'Oeuvre a mis en marche pour eux. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Mme la députée de L'Acadie.

Mme Thérèse Lavoie-Roux

Mme Lavoie-Roux: Merci, M. le Président. Je relis la motion que nous avons devant nous: "Que cette Assemblée dénonce la mauvaise utilisation des fonds publics causée par l'incohérence, l'incoordination et l'inefficacité manifestes des programmes relevant du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu." Cette motion paraît très sévère. Est-elle fondée? Je viens d'entendre la députée du comté de Johnson nous dire avec beaucoup de sincérité, à partir de cas précis, que le programme Chantier-Québec a créé 46 emplois dans son comté ou dans la région qu'elle connaît, que tel autre programme a créé dix emplois et que tel autre a créé 88 emplois. M. le Président, ce n'est pas ce que nous voulons contester et il serait fort désolant de penser que des montants de l'ordre de 230 000 000 \$ qui seront investis, justement, dans la création d'emplois ne créeront pas un seul emploi. Je pense que le gouvernement n'aurait plus qu'à démissionner, honnêtement.

La raison pour laquelle cette motion a été apportée devant la Chambre, ce n'est pas pour dire que le gouvernement ne tente pas de créer des emplois, mais c'est pour l'interroger quant aux moyens qu'il met en place pour créer des emplois. D'ailleurs, nous savons fort bien que le gouvernement se sent mal à l'aise vis-à-vis de tous les résultats des programmes de création d'emplois mis de l'avant par le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu. Et on comprend pourquoi. Il y a eu cette évaluation, qui a été faite par des fonctionnaires du ministère de la Main-d'Oeuvre, que le gouvernement a tenté de cacher le plus longtemps possible et qu'on a finalement rendue publique, de notre côté, au moins avec toutes les implications qui y étaient contenues. Je dois dire que, même avec ce que mon collègue de Laurier a rendu public, je n'ai pas appris grand-chose, quant à l'évaluation qui y était contenue. Je vais seulement reprendre brièvement quelques-unes des remarques qui y étaient faites. Par exemple, que les critères d'admissibilité incitent les travailleurs à s'inscrire à l'aide sociale. Cela faisait déjà plusieurs années qu'on me disait que, finalement, on fermait, à toutes fins utiles, à cause des critères d'admissibilité, des emplois à des gens qui n'étaient pas inscrits à l'aide sociale puisqu'une des conditions pour pouvoir obtenir une subvention pour l'employeur était d'engager des gens qui recevaient l'aide sociale, si bien que les autres se disaient: Il faut presque passer par l'aide sociale pour avoir la chance d'avoir un emploi.

D'autres remarques comme "ne créera pas d'expérience valable de travail qui favoriserait la réinsertion permanente dans le milieu du travail", il faut bien dire que s'il y

en a qui ont créé cette possibilité de réinsertion sociale, il y en a un grand nombre où les emplois créés sont mal définis et sont reliés à des projets tellement vagues qu'ils ne pourront jamais avoir de lendemains.
(16 h 30)

Qu'ils créent des emplois temporaires plutôt que permanents, ceci n'est pas nouveau! En décembre 1980, dans cette Chambre, je faisais la remarque suivante au sujet du programme PUE, parce que déjà, en 1980, il y avait un programme de création d'emplois; c'était le programme pour la création d'emplois pour les jeunes. À ce moment, le gouvernement avait rendu public - parce qu'on sait la publicité autour de ces emplois, le gouvernement ne ménage pas les efforts. J'ai le communiqué derrière, je pourrais même le remettre si on veut. On parlait dans ce communiqué de la création de 6367 emplois. Ils n'étaient pas qualifiés dans le communiqué du gouvernement. Quand on décortiquait, à partir d'autres communiqués ou d'autres rapports, ce qu'on réalisait, c'est que les chiffres qu'on avait pu relever, indiquant la création d'emplois, il n'y en avait que 1081 qui étaient permanents sur les 6367; les autres étaient des emplois temporaires, ou encore on parlait de 2411 années-personnes dans des emplois temporaires, si bien qu'on arrivait à un chiffre global de 6000, mais la très grande majorité de ces emplois n'étaient pas des emplois permanents.

Cette partie de l'évaluation qui était contenue dans les rapports qui ont été rendus publics n'était pas chose nouvelle. Elle venait simplement confirmer ce qu'on savait déjà depuis fort longtemps, qu'également le but de la majorité des emplois, parce qu'ils ont un caractère temporaire, apparaît davantage être de renvoyer les bénéficiaires de l'aide sociale à l'assurance-chômage, que le choix des projets était parfois douteux, que la procédure budgétaire est ainsi faite qu'on dépense souvent des fonds parce qu'il faut en dépenser, ce qui entraîne l'acceptation de projets non valables. Je pourrais continuer. Ce sont en général les remarques négatives que l'on retrouvait quant aux projets de création d'emplois qui étaient contenus dans les rapports, à la fois parce qu'il y en a une bonne partie de rendus publics par le ministre de la Main-d'Oeuvre et une autre partie par le député de Laurier. Il n'y a rien de nouveau.

Si nous posons la question ici, c'est qu'on dit au gouvernement: Les sommes que vous consentez pour la création d'emplois sont trop importantes pour que le programme souffre d'incohérence et qu'en bout de piste on se retrouve avec des résultats tellement médiocres que les maux qu'on voulait guérir au point de départ, on ne les a pas guéris ou, enfin, on a utilisé un remède tellement

partiel que le problème demeure entier.

M. le Président, il ne s'agit que de regarder le taux de chômage chez les jeunes qui n'a cessé d'augmenter et qui est, à l'heure actuelle, chez les 15 à 24 ans, de 26,3%. C'est vrai qu'il y a des gens qui entrent sur le marché du travail, il faut l'admettre. Il reste que les mesures prises n'apportent pas de résultats très concrets. Le chômage général au Québec demeure toujours à 15,5%. Je parle de statistiques de février 1983. En regard de l'Ontario, on est toujours au-delà de l'Ontario. On est toujours bien au-dessus de la moyenne canadienne.

M. le Président, les reproches que nous faisons au gouvernement à partir de ces documents plus officiels que nous avons eus sont fondés et il s'agit d'aborder le problème de la création d'emplois non seulement à partir de mesures ponctuelles, non seulement à partir d'une publicité qui évidemment peut donner une bonne image au gouvernement, mais vraiment en ayant à coeur de corriger des lacunes sur une base plus permanente que celle que l'on propose actuellement.

M. le Président, pourtant, ce n'est pas que le gouvernement n'a pas tenu de sommets économiques, parce qu'il est un spécialiste des sommets. On a vraiment l'impression que le gouvernement a perdu pied vis-à-vis d'une relance économique qui ne soit pas seulement à court terme, qui n'apporte pas simplement des palliatifs à court terme, mais qu'il y ait des répercussions à moyen et à long terme pour le Québec. Quand on me dit que - j'entendais le député de Johnson et j'ai lu cela aussi dans le journal des Débats - nos Québécois quand on leur donne la chance sont capables de produire, de créer, qui ont un esprit de travail, d'imagination qui n'a rien à envier à celui des autres provinces, du reste du continent, je ne saurais être plus d'accord. Puisque le gouvernement se doit dans le contexte actuel d'intervenir, qu'il prenne vraiment des mesures sur le plan économique justement pour permettre au plus grand nombre de mettre à contribution leur talent et leur esprit de travail.

Pour ce faire, non seulement il faut partir d'une planification économique cohérente, qu'il y ait des résultats à moyen et à long terme, mais il faut aussi que le gouvernement modifie d'une façon générale sa mentalité.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Vous pouvez conclure.

Mme Lavoie-Roux: Cela fait dix minutes. C'est vraiment très court. Il me reste quoi, deux minutes?

Le Vice-Président (M. Rancourt): Deux minutes.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, nous ne sortirons pas du marasme économique du Québec tant que le gouvernement en face de nous ne modifiera pas ses attitudes quant à la population générale du Québec qu'il est prêt à voir partir, qu'il chasse même par ses attitudes, tant qu'il n'aura pas une attitude plus positive vis-à-vis des investissements au Québec. À cet égard, il devra modifier ses tracasseries administratives, réglementaires. Il devra avoir un peu plus de respect pour l'entreprise privée qui veut investir au Québec. Non pas seulement dire du bout des lèvres qu'il reconnaît qu'elle a un rôle à jouer quand les choses sont rendues tellement dramatiques que le gouvernement ne sait même plus comment intervenir.

Malgré tout cela, le gouvernement a l'audace, dans cette crise économique que nous traversons, de mettre comme priorité l'indépendance du Québec qui n'a eu comme d'autre résultat que de faire fuir les ressources humaines, de faire fuir les capitaux du Québec et d'aggraver le marasme économique dans lequel nous vivons. C'est un ensemble de conditions que le gouvernement doit revoir...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

Mme Lavoie Roux: ...si l'on veut sortir le Québec du marasme économique.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

Mme Lavoie-Roux: ...et produire des mesures qui soient vraiment efficaces pour la population du Québec. Le reste ce n'est que des discours et de belles paroles.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député d'Abitibi-Est, adjoint parlementaire à la Main-d'Oeuvre et à la Sécurité du revenu.

M. Jean-Paul Bordeleau

M. Bordeleau: Merci, M. le Président. D'abord, je vous indique que je ne puis souscrire à une telle motion de la part de l'Opposition.

Je comprends très bien que l'Opposition soit là pour s'opposer, pour demander plus, pour dire que le gouvernement n'en fait pas assez, pour critiquer le gouvernement. Je pense qu'il faut quand même voir le texte de la motion qui dénonce la mauvaise utilisation de fonds publics. Je pense que c'est y aller un peu fort.

Quand on dénonce l'utilisation de fonds publics causée par l'incohérence, l'incoordination, l'inefficacité manifestes, ce n'est pas essentiellement au gouvernement qu'on s'en prend, c'est à l'ensemble du

réseau de Chantier-Québec, c'est à l'ensemble aussi des Québécois et des Québécoises qui croient en des projets, qui en ont obtenu ou qui y travaillent actuellement. C'est cela que je trouve regrettable de la part de l'Opposition.

Je voudrais, dans les quelques minutes qui me sont accordées, justement vous prouver qu'au contraire, dans une région comme la mienne - je me demande si vraiment certains députés de l'Opposition vivent sur la même planète ou au moins dans le même pays que moi - les programmes du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-Ouest québécois, cela marche; du moins certains marchent.

Cela marche ailleurs aussi. Je pense que, en très grande partie, les députés de l'Opposition oublient même ce qui se passe dans leur comté. Ils ne mentionnent pas de chiffres, mais j'en ai quelques-uns à leur citer. Dans certaines circonscriptions de grands centres en particulier près de Montréal, dans le comté de Jacques-Cartier, il y a des projets qui fonctionnent: 22 bons d'emploi d'émis l'an dernier. C'est un simple exemple. Un programme Chantier-Québec, 21 000 \$.

Dans le comté de Mégantic-Compton, malheureusement, le député n'est pas là, de toute façon je pourrai lui en donner une copie, c'est 36 emplois, grâce à Chantier-Québec dans un an pour un montant de 775 000 \$; 13 retours au travail pour 105 000 \$; écoutez bien cela, 137 bons d'emploi; ce sont des contrats signés. Ce ne sont pas, comme on dit du côté de l'Opposition, des gens qui se promènent sans job, ce sont des contrats signés, donc des gens qui ont eu un emploi.
(16 h 40)

Une voix: Ils sont contre cela.

M. Bordeleau: Ce sont des chiffres qui démontrent bien que cela fonctionne et même dans les comtés libéraux, eux qui passent leur temps à dénigrer nos programmes et à dire que ce n'est pas bon, que c'est inutile, c'est du travail de deuxième ordre, c'est du travail temporaire. Je pense que cela démontre - avant que le député de Laurier parte - que cela fonctionne même dans le comté de Laurier. J'ai un exemple ici - j'en aurais sûrement d'autres, mais j'en prendrai un - d'un PECEC - ma collègue de Johnson en parlait tantôt - dans Laurier, la compagnie Tafco, un numéro, Canada Inc.: le coût du projet est de 286 000 \$: fabrication d'imperméables et d'uniformes. Je pense que ce ne sont pas des emplois inutiles; 34 emplois nouveaux. Et, bien sûr, la compagnie a accepté que les employés détiennent 10% des actions. Vous voulez que je répète? Tafco, dans le comté de Laurier. Cela est un exemple d'une

subvention d'un PECEC qui fonctionne.

Je donnerai seulement quelques exemples à cause du temps qui m'est alloué. Encore là, l'Opposition nous dit continuellement que ce sont des programmes temporaires pour 20 semaines. J'écoutais la semaine dernière le député de Sainte-Anne qui disait: "Ce sont des programmes temporaires de 20 semaines, pourquoi 20 semaines? Pourquoi cela ne pourrait pas être 32 semaines?" Je pourrais très bien lui dire s'il était là lui aussi. Pourquoi alors l'assurance chômage dure 52 semaines? Il y a des problèmes aussi à l'assurance chômage. On a parlé, hier, en commission parlementaire de ping-pong, par exemple, mais c'est inexact et Mme la députée de L'Acadie le rappelait tantôt; c'est inexact parce que l'assurance-chômage coûte moins cher au gouvernement fédéral que l'aide sociale. Il n'y a pas de raison pour qu'on tente de se renvoyer la balle, mais le système de l'assurance-chômage est très désuet.

Nos clientèles bénéficiaires de l'aide sociale. C'est vrai que nous avons de grosses clientèles à l'aide sociale; c'est vrai que c'est un gros problème, mais il ne faut pas oublier qu'il y a une grande partie qui sont des gens qui sont bénéficiaires des deux régimes. L'assurance-chômage, pour un père de famille, par exemple, qui doit supporter des enfants, qui travaillait au salaire minimum, ses prestations d'assurance chômage ne lui permettront même pas de survivre et il devra aller chercher un supplément à l'aide sociale. C'est une partie de nos clientèles qu'on doit couvrir par l'aide sociale qui sont dans les statistiques de l'aide sociale parce que le système de l'assurance-chômage est incohérent et désuet. C'est ridicule de mentionner qu'on joue au ping-pong.

Maintenant, il y a d'autres arguments qui viennent régulièrement également: ce sont des emplois manuels, ce sont des emplois de deuxième ordre, ce sont souvent des travaux inutiles. Je veux citer quelques autres exemples. Je ne pense pas non plus que tous ces programmes soient parfaits, mais il y a quand même des exemples intéressants et je terminerai tantôt avec des projets dans ma région. Dans le comté de Jacques-Cartier, une compagnie qui s'appelle Les Laboratoires Osmoko, un PECEC, où on travaille à la fabrication de raccordement de câbles de télévision. Je pense que ce ne sont pas des travaux inutiles: 16 emplois dans le comté de Jacques-Cartier. À un autre endroit: à Montréal, Titan Informatique, se spécialise dans la fabrication de micro-ordinateurs. Ce ne sont plus des emplois tout à fait terre à terre. Je pense que ce sont des emplois de technologie assez avancée; réparation d'appareils électroniques: 9 emplois dans le comté de Saguenay; Service d'impression rapide de la Côte-Nord Inc., c'est un autre exemple. Dans le comté de

Beauce-Sud, une meunerie avec un PECEC: la Meunerie Saint-Gervais Pépin Inc., 8 emplois.

Je pense que ce sont des exemples quand même démontrant qu'il faut faire attention lorsqu'on porte des accusations ou des blâmes, non pas à l'endroit du gouvernement, mais à l'endroit de l'ensemble de nos fonctionnaires qui font un effort colossal, qui en ont fait un, au cours des derniers mois, avec, particulièrement, la fusion des deux réseaux de l'aide sociale et de Travail Québec. Je peux vous dire, pour suivre de très près le travail des fonctionnaires du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, que ces gens ont fourni un effort colossal dans ma région, en particulier au centre de Travail Québec à Val-d'Or, où la fusion est maintenant accomplie et dont on ira inaugurer le centre, la semaine prochaine. On a fusionné deux réseaux, cela a demandé de grands efforts.

Ce que je souhaite simplement ici, cet après-midi, c'est qu'avec des motions de dénonciation sur l'incohérence et l'incompétence, on ne démobilise pas vraiment les gens de notre réseau et qu'ils continuent à travailler très fort comme ils l'ont fait dans les derniers mois. Je veux surtout les encourager à le faire. Je garde continuellement contact avec les gens du réseau dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et ça donne des résultats. Je vais vous en donner quelques-uns rapidement.

Par exemple, je vais parler du centre de Travail Québec à Val-d'Or, qui ne couvre même pas l'ensemble du comté, mais qui est le principal centre du comté d'Abitibi-Est. Chantier-Québec, 39 projets l'an dernier, plus 4 en avril de cette année, ce qui totalise 43 programmes pour 1 007 000 \$ et 240 emplois. PECEC, cinq programmes en un an, 261 000 \$, 50 emplois. J'aurai l'occasion, la semaine prochaine, de visiter des usines qui fonctionnent avec des PECEC dans mon comté, ça m'intéresse. Avec le ministre responsable, nous irons leur expliquer ce que disent les libéraux sur des programmes qui leur ont permis de faire des choses intéressantes.

Juste un petit exemple dans mon comté, M. le Président: Distribution Marcel Lacroix Inc., un PECEC, 70 000 \$, 13 emplois. Savez-vous ce qu'on fait? On distribue simplement de la marchandise, dans le nord du Québec et même dans les Territoires du Nord-Ouest, qui passait par l'Ontario auparavant. Maintenant, ce sont nos Québécois et nos Québécoises qui vendent la marchandise, des aliments pour le Grand-Nord du Québec et même les Territoires du Nord-Ouest. Je pense que c'est un atout intéressant pour ma région et on en est conscient. Vous irez dire à Marcel Lacroix, M. le député de Laurier, que le programme

PECEC est incohérent, qu'il est inutile et qu'il manque de coordination. Il saura vous répondre, j'en suis certain.

Je continue. Le bon d'emploi, dans mon comté, dans mon centre de Travail Québec à Val-d'Or, 137 plus 15, en avril. C'est encore en vigueur, ce n'est pas arrêté. Au total, il s'agit de 152 contrats signés depuis un an et un mois, multipliés par 3500 \$, ça fait 532 000 \$. C'est un demi-million. Ce n'est pas pour créer des emplois inutiles, c'est un boni qui va directement à l'entreprise quand le jeune réussit à se trouver un emploi. Mme la députée de L'Acadie disait tantôt que c'étaient des organismes bénévoles, finalement, et elle disait qu'il faudrait laisser l'entreprise travailler. C'est une aide qu'on apporte à l'entreprise sans lui imposer aucune restriction. Il s'agit que l'entreprise engage un jeune possédant un diplôme. Ceux qui s'occupent des jeunes, de l'autre côté, iront dire aux jeunes de chez nous que le programme de bon d'emploi est inutile. Vous allez voir, vous allez revenir en ville assez rapidement.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Vous devez conclure, s'il vous plaît.

M. Bordeleau: En concluant, M. le Président, juste au niveau de la rétention des projets, le programme Chantier-Québec, la permanence de nos programmes temporaires, Chantier-Québec, 33% de rétention, PRET, 100% de rétention, et le bon d'emploi, chez moi, 65% d'emplois permanents. Ce n'est pas beau, ça? Étant donné qu'il faut que je termine, M. le Président, je terminerai, mais je pense que l'Opposition frappe vraiment sur un mauvais clou en dénonçant de tels programmes. Au contraire, je pense qu'il faudrait s'associer, l'Opposition avec nous, pour bonifier nos programmes de main-d'oeuvre et d'emplois pour que ça aille encore mieux, pour que ça aille encore plus vite et pour qu'on puisse en faire plus.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Marquette.

M. Claude Dauphin

M. Dauphin: Merci, M. le Président. Je dirai tout d'abord qu'il me fait plaisir d'appuyer la motion de mon collègue, le député de Laurier, motion qui dénonce la mauvaise utilisation des fonds publics en matière de création d'emplois sous la juridiction du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.
(16 h 50)

Ma collègue qui m'a précédé, Mme la députée de L'Acadie, a fait part à cette Assemblée et à la population du Québec, par la télédiffusion des débats, que même les fonctionnaires du ministère de la Main-

d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, dans l'étude, comme vous le savez, l'épisode de cachotterie relativement à la publication des documents, concluaient effectivement à l'inefficacité des programmes de création d'emplois et que cesdits programmes avaient peu de retombées pour l'économie du Québec. Inutile de vous dire, M. le Président, jusqu'à quel point lesdits programmes de création d'emplois manquent d'étoffe lorsque les fonctionnaires du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu font des études et témoignent de leur inefficacité.

On a eu l'occasion, il y a environ un mois, d'assister ici même, à cette Assemblée, à l'annonce d'une entreprise de marketing par le premier ministre et son gouvernement pour les jeunes du Québec. On a assisté à la publication, avec conférence de presse par après, d'un plan d'action pour les jeunes du Québec prévoyant un montant de 150 000 000 \$ pour les jeunes du Québec, dont 70 000 000 \$ en argent frais et 80 000 000 \$ de crédits qui n'avaient pas été utilisés.

Ce qu'on a vu dans ce plan d'action, ce fut effectivement la continuité ou la prolongation des programmes déjà existants en leur affectant des crédits supplémentaires. J'ai eu l'occasion d'en discuter en cette Chambre, mais je le reprends pour le bénéfice des autres, M. le Président. Il y a deux ans et un mois exactement, j'ai été élu député, à cette Assemblée nationale, et la première chose que j'ai retrouvée sur mon bureau, étant donné qu'on m'avait assigné les dossiers des jeunes et des loisirs, etc., ce fut le chômage chez les jeunes, 15%. Catastrophe! On se retrouve deux ans plus tard avec 26% de chômage chez les jeunes âgés entre 15 et 24 ans.

Les programmes qui existaient déjà, que ce soit PECEC ou des programmes d'emplois communautaires qui sont tous temporaires, soit dit en passant, sont prolongés en vertu du plan d'action du gouvernement du Québec. On fait une grande propagande, une grande publicité autour de cela et, finalement, on se rend compte que ce sont les programmes qui existaient déjà qui sont tout simplement prolongés.

Une seule exception, M. le Président, c'est concernant le programme qu'on appelle les jeunes volontaires. Ledit programme est très mal parti, soit dit en passant, puisque pour l'élaboration du programme en question, le nouveau secrétaire délégué à la jeunesse, au secrétariat à la jeunesse, l'adjoint au premier ministre, est allé en France, à Paris, consulter certains fonctionnaires et certains jeunes de France. Le seul problème, c'est qu'avant de préparer ledit programme et avant d'en faire la publication il a oublié de consulter les jeunes du Québec. C'est non seulement le député de Marquette qui en fait

part, mais c'est également la plupart des organismes de jeunes, par exemple, Imaje 85, des associations étudiantes comme le RAEU, le Regroupement des associations étudiantes universitaires, la FAECQ, la Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec, qui nous disent effectivement, dans un article de journal du 18 mars 1983: "Ce sont des projets parachutés sans consultation préalable et sans que nous ayons voix au chapitre." Effectivement, cela démontre l'intérêt qu'a ce gouvernement pour les jeunes du Québec, c'est-à-dire qu'on leur propose des plans sans même les consulter, sans même voir à ce qu'ils aient voix au chapitre dans l'élaboration des programmes en question.

Concernant la rémunération de ce programme jeunes volontaires, ce qui est prévu, c'est un montant de 100 \$ par mois. Ce qui veut dire, en pratique, qu'un jeune qui bénéficie présentement de l'aide sociale et qui est âgé de moins de 30 ans a droit à une aide sociale de 144 \$ par mois, plus un montant de 100 \$ par mois, et ceci en travaillant cinq jours par semaine pendant quatre semaines. Après avoir investi des milliards dans un système d'éducation, après avoir reconnu qu'effectivement ce système est l'un des meilleurs au monde, nous nous retrouvons, aujourd'hui, la porte fermée, de l'autre côté du couloir, c'est-à-dire que 330 000 à 350 000 jeunes du Québec se retrouvent dans une situation de catastrophe et de tragédie soit bénéficiaires de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage.

L'adjoint parlementaire du ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu a révélé que le bon d'emploi avait créé cinq ou six emplois dans tel comté. La députée de Johnson faisait référence à 88 emplois créés dans un comté. Cinq emplois dans un autre comté. Effectivement, si on calcule la somme de fonds publics qui est consacrée à la création d'emplois, soit dit en passant, temporaires, après avoir investi 235 000 000 \$, on ne peut pas dire au ministre: Cela n'a créé aucun emploi. C'est sûr que cela a pu créer dix emplois dans un comté, une quarantaine d'emplois dans un autre comté. Je pense que ce serait être de mauvaise foi que de dire au ministre aujourd'hui que cela n'a pas créé sept ou huit emplois ici et là.

Le ministre en conviendra, il nous l'a indiqué hier, dans la plupart des programmes de création d'emplois en question, ce sont des emplois temporaires. Il nous dit souvent qu'effectivement cela peut être plus valorisant de donner 20 semaines de travail, soit à un jeune ou à un bénéficiaire de l'aide sociale, sauf qu'au bout de 20 semaines, la même personne se retrouve sur le même pied, soit encore une fois à l'aide sociale, après 20 semaines ou à l'assurance-chômage.

J'aimerais revenir sur un point. On a

bien beau donner de l'argent, des subventions à des jeunes ou à d'autres personnes, si on donne 3000 \$ de bon d'emploi pour qu'ils puissent magasiner auprès d'employeurs et se trouver un emploi, si par contre on trouve des dispositions législatives ou réglementaires comme le règlement de placement dans l'industrie de la construction qui ferme la porte totalement à ces jeunes, c'est comme si on leur donnait une clé pour ouvrir la porte et malheureusement la clé n'entre pas dans la serrure.

C'est un peu le même phénomène qu'on retrouve en pratique avec toutes les dispositions de subventions aux jeunes ou à d'autres. Le gouvernement est en pleine contradiction. Je tiens cependant à souligner que le ministre, de bonne foi, nous a dit qu'il était en train de négocier et de discuter avec son collègue du Travail, pour tenter d'apporter certaines modifications, mais je tiens à lui demander, pertinemment, qu'il se presse; cela tarde et il est déjà un peu tard.

Je ne sais pas combien de temps il me reste. Étant donné que la motion fait référence également à la sécurité du revenu pour jeunes en bas de 30 ans, aux 144 \$ par mois pour vivre, on en entend parler depuis six mois: On va modifier le régime; on va apporter les modifications; cela coûterait probablement trop cher. Je devrais vous souligner, M. le Président, que lors du débat sur la loi 70 et la loi 105, la plupart des députés péquistes de l'autre côté nous disaient: Il faut récupérer 20% des fonctionnaires, les bien nantis de notre société, pour en donner aux plus démunis.

J'aimerais formuler un vœu et demander au ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu aujourd'hui, si un jeune qui a 35 \$ par semaine pour vivre, pour survivre, si vous aimez mieux, est-ce qu'il est considéré, d'après nos gens de l'autre côté de cette Assemblée, bien nanti? Est-ce que ce ne seraient pas les démunis qui mériteraient plutôt qu'on leur donne un petit peu plus d'argent pour survivre? On entend des échos, à savoir qu'on veut diminuer les allocations aux plus jeunes pour en donner un peu plus aux plus âgés. À ce moment, tout ce qu'on fait, on force nos jeunes, âgés entre 18 et 21 ans, à rester chez leurs parents et ne pas voler de leurs propres ailes. On les force à rester dans l'adolescence d'une façon prolongée.

On voyait, durant la dernière campagne électorale, des articles de journaux qui le prouvent; le premier ministre, avril 1981: Le PQ désire enrayer le chômage chez les jeunes. Le chômage a doublé depuis ce temps et, ce qu'on avait promis aux jeunes, c'était un ciel et une prospérité. Malheureusement, le gouvernement du Parti québécois leur laisse aujourd'hui l'enfer et la misère. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre responsable de l'administration et président du Conseil du trésor.
(17 heures)

M. Yves Bérubé

M. Bérubé: Merci, M. le Président. Je pense que personne ne niera que nous traversons une période économique très difficile. Personne ne niera non plus que, aussi longtemps que l'on remonte dans les statistiques de chômage au Canada, c'est-à-dire depuis 1945, le Québec hérite du tiers des chômeurs canadiens et que lorsque l'économie canadienne s'effondre, parce que nous avons le tiers des chômeurs tout le temps, nous nous effondrons, nous aussi, au même rythme que le reste du Canada. Cet effondrement de l'économie canadienne a fait en sorte que si, en 1968, nous étions le deuxième pays au monde, pour la richesse, en 1981, nous étions tombés au seizième rang. Nous avons reculé. Nous avons reculé systématiquement, année après année. Nous nous sommes appauvris.

Récemment, on disait à Ottawa qu'on avait réduit les disparités régionales. Oui. Peut-être. C'est vrai. Les chiffres le démontrent. On a uniformisé la pauvreté au Canada. C'est ce qu'on a obtenu comme résultat. C'est un pays en pleine chute libre sur le plan économique auquel nous nous sommes attachés par notre choix et par notre volonté, mais qui nous entraîne dans le climat de pauvreté qui règne présentement au Québec et dans le reste du Canada.

M. le Président, on nous a dit, en 1980: J'y suis, j'y reste, pour ma prospérité. C'est ce qu'on nous a dit de l'autre côté de la Chambre. J'y suis, j'y reste pour 32% de chômage à Matane. J'y suis, j'y reste pour 52% de chômage à Sainte-Anne-des-Monts. J'y suis, j'y reste pour 15% de chômage au Québec. C'est là la conséquence des décisions que certains ont voulu nous faire prendre de l'autre côté de cette Chambre. Nous avons choisi un système politique où les conflits de juridiction et les redoublements de juridiction paralysent notre croissance. Des conflits, par exemple, il y a trois ans à peine, entre M. Lalonde, ministre de l'Énergie, et son homologue de l'Alberta ont fait en sorte que de gigantesques projets de développement des sables bitumineux ont été arrêtés net. Ils ne verront pas le jour pour encore plusieurs années. Pourquoi? Parce que nous avons choisi un pays de confrontations et de conflits.

On n'a pas besoin d'aller bien loin. Il n'y a pas tellement longtemps, le chef de l'Opposition, le député de Bonaventure, nous disait: Qu'attend le gouvernement pour venir en aide aux Pêcheurs Unis, à mes pêcheurs de Bonaventure, qui voient leur usine en faillite et qui attendent une action

gouvernementale? On ne vous demande pas de mettre le blâme sur Ottawa. On ne vous demande pas d'essayer de vous décharger sur les autres. Qu'attendez-vous pour régler le problème? C'est la question qu'il a posée.

Le ministre de l'Agriculture, effectivement, a travaillé à un programme de relance et, de concert avec les coopératives locales, a conçu un plan, mais voilà que subitement, Ottawa intervient maintenant avec un plan différent. Maintenant, tout le monde a une patte en l'air. Lequel des deux va-t-on prendre? Lequel des deux est le plus intéressant? Plutôt que de chercher à intégrer l'action des deux niveaux de gouvernement, non, Ottawa, choisit une voie parallèle et différente. Je ne saurais porter un jugement à savoir si elle est meilleure que la nôtre. Tout ce que je sais, c'est qu'elle vient de bloquer complètement cette relance qui était pourtant désirée par le député de Bonaventure.

En fait, il ne se passe pas de jour où nos concitoyens ne s'ingénient à susciter la concurrence entre les deux niveaux de gouvernement. C'est ce magasinage aux deux niveaux de gouvernement et ces reproches d'inaction chaque fois qu'un gouvernement refuse de s'impliquer. Cette surenchère a fini par mettre en place deux appareils administratifs concurrents qui élaborent séparément des critères et des politiques d'intervention et, parce qu'on divise ses impôts en deux pour devoir ensuite aller quêter aux deux places, cela n'augmente pas le montant total qu'on peut aller chercher. Cela complique la mise en place d'une politique cohérente et rationnelle de développement économique et nous le payons avec un nombre de chômeurs inacceptablement élevé. Devant l'échec de ce système économique, devant l'impossibilité où se trouvent les provinces canadiennes de disposer à la fois des ressources financières, puisqu'elles se voient confier des mandats dans le domaine social, dans le domaine éducatif et dans le domaine de la voirie, qui monopolisent l'ensemble des taxes que les Québécois confient au Québec, à l'Alberta ou à l'Ontario, et n'ayant pas des ressources additionnelles sous peine de devoir taxer de façon absolument inadmissible, les provinces doivent donc attendre de la part de l'intervention fédérale cette action fédérale qui est normale dans le système constitutionnel dans lequel nous vivons.

Donc, parce que les provinces n'ont pas ces pouvoirs législatifs réglementaires et ces pouvoirs de taxation qui leur permettraient de véritablement implanter chez elles des politiques de développement économique, elles doivent parer au plus pressé. C'est ce que nous faisons, parer au plus pressé. Il n'y a rien de plus dévastateur que de devoir vivre de l'aide sociale. Il y a beaucoup de nos concitoyens infirmes, invalides, soutien

de famille, ne pouvant travailler qui ont droit à l'aide sociale, comme un droit fondamental. Je dirais même que les prestations que nous pouvons leur verser sont insuffisantes, faute de moyens adéquats.

Il y a à côté beaucoup de nos concitoyens qui pourraient travailler, qui veulent travailler, qui veulent une juste rétribution pour leur labeur, qui veulent gagner leur vie et qui seraient fiers de faire quelque chose. Ceux-là, ils ont un droit au travail. Ce que nous devons favoriser dans leur cas, ce ne sont pas des prestations d'aide sociale, mais la chance de faire un travail utile pour leurs concitoyens. Notre position dénonce cette absence de politique intégrée de sécurité du revenu que le sommet de Montebello avait fait ressortir. C'est vrai, nous sommes aux prises avec l'aide sociale qui relève de Québec, avec paiements partiels par Ottawa, l'assurance-chômage qui relève d'Ottawa, le Régime de rentes qui s'occupe de nos travailleurs invalides, la Commission de la santé et de la sécurité du travail qui s'occupe des victimes d'accidents du travail, des programmes de formation professionnelle qui relèvent d'Ottawa et de Québec. C'est vrai, c'est un fouillis. Parce que ces partages de juridiction font en sorte qu'on ne peut pas mettre en place une politique intégrée de soutien du revenu, effectivement, il faut se contenter de pis aller que dénonce l'Opposition. L'Opposition ne peut pas à la fois dénoncer les conséquences du système qu'elle a, par ses discours, implanté au Québec. C'est fondamentalement la réalité.

On qualifie les programmes de création d'emplois de simples programmes de création d'emplois temporaires qui viseraient à soulager le budget de l'aide sociale et transférer les bénéficiaires de l'aide sociale. Voilà un bel exemple d'incohérence de pensée libérale.

M. le Président, si on disait: Nous allons conserver ces gens à l'aide sociale, payer 250 000 000 \$ de plus en taxant les Québécois de manière qu'Ottawa débourse 250 000 000 \$ de moins, qu'est-ce que l'électeur penserait, face à son député qui vient lui dire: Écoutez, je suis gentil, j'ai trouvé un moyen qui fera en sorte que je vais vous taxer pour 250 000 000 \$ de plus pour que l'autre, à Ottawa, vous taxe de 250 000 000 \$ de moins. La première réaction de l'électeur sera très simple. Il vous dira: Écoutez, occupe-toi de tes oignons et laisse l'autre se débrouiller.

De toute façon, nous n'avons pas cherché à réduire nos dépenses au chapitre de l'aide sociale, loin de là. Chaque fois que nous avons pu prendre quelqu'un à l'aide sociale et le mettre sur un projet et que nous avons fait des économies à l'aide sociale, qu'avons-nous fait avec l'argent? Nous l'avons récupéré et offert à une autre

personne à l'aide sociale pour qu'elle puisse travailler. En d'autres termes, nous avons réinjecté toutes les économies et même plus en création d'autres emplois pour permettre à plus de nos concitoyens d'en profiter. De toute façon, ces programmes n'ont pas simplement servi à des créations d'emplois temporaires, 16 000 sur 42 000 emplois créés sont des emplois de nature permanente.

Tout récemment, des gens nous demandaient de hausser les prestations à l'aide sociale de 144 \$ à 400 \$ par mois, ce qui aurait coûté 250 000 000 \$ bruts, c'est-à-dire comme c'est partagé moitié, moitié, Ottawa-Québec, 125 000 000 \$ pour le Québec. Ce n'est pas cela qu'on injecte pour nos jeunes, c'est 150 000 000 \$ que nous allons mettre pour nos jeunes, mais pas 150 000 000 \$ en leur disant: Restez chez vous, ne faites rien. Non. 150 000 000 \$ pour leur permettre de s'impliquer dans la société autour d'eux. 150 000 000 \$ pour imaginer des projets utiles à leurs concitoyens. 150 000 000 \$ pour faire appel à leur dynamisme. C'est la nature des projets qu'on a mis en place plutôt que de l'aide sociale. C'est une mauvaise utilisation des fonds publics?

Quand l'unité de Domrémy de Matane, quand la Société d'histoire et d'archéologie qui fait un travail extraordinaire à Sainte-Anne-des-Monts, quand le club Lions de Matane, quand la Ligue navale de Cap-Chat, quand la Commission des loisirs de la ville de Sainte-Anne-des-Monts et quand le Centre de bénévolat de la région de Matane, quand l'Association des oeuvres de charité qui a monté un ouvroir à Price, quand les Chevaliers de Colomb de Tourelle, quand le Club Rotary de Sainte-Anne-des-Monts, quand la maison des jeunes de Matane qui fait un travail extraordinaire auprès des jeunes, quand je pense à l'Association des handicapés gaspésiens...

(17 h 10)

Le Vice-Président (M. Rancourt): ...M. le ministre, s'il vous plaît!

M. Bérubé: ...Club Lions, Club Optimiste, Corporation municipale de Matane... M. le Président, ce que l'Opposition libérale vient de dire, c'est que ces gens, ces Québécois qui se sont impliqués dans leur société, ces gens-là n'avaient pas d'idées, ces gens-là n'avaient pas d'imagination et ce qu'ils ont fait ne valait rien. Eh bien! M. le Président, quand je me lèverai ils voteront en même temps que moi et ils expliqueront aux députés du Parti libéral qu'il est temps qu'ils retournent chez eux pour voir leurs électeurs pour savoir ce qu'attendent les Québécois de leurs hommes politiques. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député d'Outremont.

M. Pierre-C. Fortier

M. Fortier: Merci, M. le Président. J'écoutais le ministre et président du Conseil du trésor, encore une fois faisant porter sur le système leur mauvaise gestion, leur mauvaise utilisation des fonds publics et je me disais: Mon Dieu! ces chômeurs, ces gens qui attendent du gouvernement une aide, jusqu'à quel point ils vont être réconfortés.

Bien sûr le ministre voudrait nous entraîner dans un débat référendaire que nous avons eu en 1980 et dont on nous dit que nous l'aurons de nouveau lors de la prochaine élection générale. Je vous dis, M. le Président, que nous voudrions avoir ce débat-là le plus tôt possible et je suis sûr que la population portera le jugement qu'il demande mais peut-être pas dans le sens qu'il le désire.

M. le Président, je veux m'associer à mon collègue de Laurier pour prouver encore une fois et pour dénoncer la mauvaise utilisation des fonds publics dans les différents programmes qui ont été mis de l'avant par le gouvernement. Je voudrais parler plus particulièrement dans le court laps de temps qui m'est fourni d'un exemple du PECEC, c'est-à-dire du programme expérimental de créations d'emplois communautaires. Comme cette expression est jolie!

C'est un programme qui est censé permettre à des gens de se prendre en main et de créer de l'emploi. J'entendais le ministre nous dire que, bien sûr, il y a eu des créations d'emplois. Ce qu'on ne nous dit pas c'est que quelquefois et trop souvent, alors que le gouvernement aidait des gens, avec l'argent des contribuables, à créer de l'emploi il y avait des gens dans le secteur public qui en perdaient à cause même de l'action du gouvernement.

M. le Président, le gouvernement devrait bien se rappeler qu'avant d'intervenir dans un secteur où des gens, des individus, avec leur propre argent, désirent se prendre en main, avant même de contrecarrer les initiatives du secteur privé, il devrait faire attention et prendre en considération les doléances de ce milieu de créateurs d'emplois qui leur dit: Pour l'amour du bon Dieu! laissez-nous tranquilles, nous allons créer de l'emploi.

Je crois, M. le Président, que c'est la vérité fondamentale qu'avant de dépenser des millions dans des systèmes de création d'emplois, on devrait au moins ne rien faire qui vienne contrecarrer l'action de ceux dont c'est la tâche de créer de l'emploi.

J'aimerais, M. le Président, donner un exemple qui se retrouve dans le comté même du ministre responsable de ces différents programmes, où les gens du secteur privé désiraient créer de l'emploi et de fait ont pris des initiatives et ont investi leur propre argent pour ce faire. Le ministre, bien sûr,

peut-être parce que c'était dans son comté, a décidé dans un premier temps d'investir quelque 275 000 \$ et dernièrement il a annoncé une autre subvention de 650 000 \$ pour un total de 975 000 \$, plus des garanties bancaires et autres, et tôt ou tard on verra bien que les fonds publics investis là-dedans sont de quelque 1 400 000 \$ et que cette action-là a nui au secteur privé et à des gens qui voulaient créer de l'emploi.

Je vais vous raconter l'historique. C'est tout à fait amusant. Quand ces gens sont venus me voir dans mon bureau de député et je n'en croyais pas mes oreilles. Il y a eu en 1980 fermeture d'une usine qui s'appelait Scott Lasalle. Il y avait un certain nombre d'employés qui y travaillaient. Il y avait une compagnie qui s'appelait Uniformes Legrand qui était financée par des gens du secteur privé et qui oeuvrait dans ce secteur. Quand ils ont vu qu'il y avait fermeture d'usine ils sont allés voir le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et ils ont dit: Si vous voulez nous aider nous allons tenter de donner de l'expansion à notre entreprise et nous allons tenter de prendre la relève. Réponse du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme: Nous n'avons pas de subvention dans ce secteur même de l'industrie.

Par la suite, ils ont quand même investi leur propre argent, ils ont créé de l'emploi, ils ont embauché des gens qui travaillaient justement à cette usine qui avait été fermée. Un peu plus tard, alors qu'ils avaient investi leur propre argent, ils ont reçu un appel téléphonique d'un consultant qui travaillait pour le ministère pour leur dire: Vous savez, il y a quelque chose qui s'en vient, PECEC qui va créer de l'emploi et vous seriez mieux de liquider votre affaire, de nous vendre votre actif et votre équipement, puisque vous ne ferez pas le poids, parce que le gouvernement investira quelque 275 000 \$ dans cette aventure. Vous seriez aussi bien de démissionner immédiatement. Ces gens n'ont pas voulu accepter ce genre d'argumentation. Par la suite, on s'est aperçu que PECEC avait investi 275 000 \$, que le PAQ fédéral avait investi 250 000 \$, que les employés eux-mêmes avaient investi 164 000 \$ pour un total de 689 000 \$; pour aboutir à quoi? À la fermeture de l'entreprise de ces gens qui étaient désireux d'ouvrir leur propre usine c'est-à-dire de continuer leur usine et prendre la place de Scott Lasalle, pour arriver six mois plus tard, à la suite d'une mauvaise gestion, à la suite de l'achat d'équipement neuf qui n'était nullement nécessaire, puisque plusieurs entreprises avaient fait faillite dans ce secteur et qu'on aurait pu se contenter d'acheter de l'équipement usagé, à la suite de voyages en Europe, à la suite de dépenses extraordinaires... six mois plus tard, ces gens

se retrouvaient sur le carreau et, en septembre dernier, ils demandaient de nouveau au ministre de leur accorder une aide additionnelle. De fait, dans le Journal de la rive sud, on signalait que le gouvernement s'apprêtait à donner 700 000 \$.

Mais l'histoire n'est pas terminée. Il y a une autre entreprise: Les entreprises McEwen Lasalle qui eux aussi voulaient faire plus dans ce domaine et eux aussi sont allés voir le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme pour dire: Écoutez, nous aussi sommes intéressés à faire plus dans ce secteur et à prendre la relève de Scott Lasalle. Donc, il y a avait deux entreprises du secteur privé qui étaient désireuses de faire quelque chose pour créer de l'emploi, mais que le gouvernement n'a pas écoutées. Il leur a dit: Non, il n'y a aucune aide pour ce genre de chose que vous voulez faire. Le seul genre d'aide que nous donnons - quoiqu'on ne leur ait pas dit à ce moment - c'est de l'aide au genre de communautés qui veulent bien utiliser les fonds publics.

Maintenant, on sait que deux des trois dirigeants des entreprises ou de la coopérative Trasso, M. Robert Plante et, je crois, M. Laurent Fortin, deux des dirigeants, ont été remerciés après avoir dépensé des sommes phénoménales par une mauvaise administration, que cette action du gouvernement a empêché deux entreprises du secteur privé de créer des emplois avec une aide minime.

Mais cela n'est pas encore suffisant, puisque cette entreprise, comme elle avait de la difficulté à faire ses frais, qu'elle coupait ses prix, a mis en faillite, a obligé une entreprise à fermer ses portes, dans un autre comté - si je peux retrouver mes notes - dans la région de Drummondville, une autre entreprise qui oeuvrait dans le même domaine a dû fermer ses portes et elle employait de 25 à 30 personnes.

Je crois que cet exemple est tout à fait navrant. Le ministre ne peut pas dire qu'il n'est pas au courant puisque les avocats des Uniformes Legrand écrivaient au ministre le 16 décembre 1981, avant même que toute cette chose ne se fasse, pour lui dire: Nous avons investi de l'argent; nous avons pris la relève de Scott Lasalle, nous voulons créer de l'emploi. Ils disaient: Ces gens nous forceront à aller en faillite, nous forceront à liquider notre entreprise à moins que vous ne fassiez quelque chose. Il y a eu une réponse très polie sûrement de la part d'un nommé Paul Fecteau, vice-président exécutif du comité directeur dans laquelle il disait: Vous savez, c'est malheureux, on ne peut pas vous aider, la chose est lancée; c'est malheureux pour vous. Si vous devez plier bagage, faites-le. Quant à nous, nous continuons avec notre organisation.

Maintenant, le Conseil du trésor a

approuvé une autre somme de 650 000 \$ pour une entreprise qui, à venir jusqu'à maintenant, a dilapidé les fonds publics, tentant de créer de l'emploi, mais forçant d'autres entreprises à fermer boutique, alors même qu'elles auraient pu en créer davantage si le gouvernement n'avait pas eu cette audace de vouloir nuire à des gens du secteur privé qui voulaient jouer leur rôle.

Il faudra bien que le gouvernement se réveille. Est-ce qu'il comprend que la création d'emplois au Québec se fait par l'entreprise privée, par ceux qui veulent investir leur propre argent et par ceux qui veulent assumer des risques et faire quelque chose qui dépend vraiment d'eux. C'est la question que je pose au ministre: Mais pour quelle raison avez-vous décidé d'investir une autre somme de 650 000 \$ dans cette entreprise? Est-ce parce qu'elle était dans votre comté et que vous vouliez protéger ces gens? Est-ce parce que vous vouliez absolument prouver que cette formule crée plus d'emplois que celle du secteur privé? Je crois que ce genre d'aide est tout à fait inefficace.

(17 h 20)

Cet exemple témoigne de la validité de la motion de blâme apportée par le député de Laurier et qui témoigne de la mauvaise utilisation des fonds publics par...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! Question de privilège, M. le ministre.

M. Marois: Le député sait fort bien, lorsqu'il dit, posant des questions au ministre: est-ce que vous vouliez laisser entendre que je prends les décisions dans chacun des dossiers? le député sait fort bien qu'il induit cette Chambre en erreur. Le ministre qui est ici devant vous ne prend pas lui-même les décisions dans les dossiers. Dans tous les cas où il s'agit d'une demande de moins de 75 000 \$, la décision est prise en région. Dans les cas où la demande excède 75 000 \$, la décision est prise par un comité directeur qui est à Québec et où le ministre ne siège pas.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député d'Outremont.

M. Fortier: M. le Président, j'ai une question à poser au ministre. Comment se fait-il que cette entreprise se plaignait justement d'une décision abusive de son ministère, alors que les avocats de la compagnie en question lui écrivaient, en date du 13 décembre 1981 - la lettre était adressée au ministre Pierre Marois - et que lui n'a pas réagi, et comment se fait-il qu'il ne sont pas intervenu et qu'il n'ait pas fait de représentation pour corriger une situation qui était, à sa face même, déplorable et

pour laquelle le gouvernement n'aurait pas dû donner suite aux demandes de subvention?

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Marois: Tout de même, il ne faut pas dire n'importe quoi.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Je vous ferai remarquer que cette Assemblée, par une période de questions, ne peut prolonger la période de dix minutes qui a été allouée à chacun des intervenants. S'il y a des questions très spécifiques, on pourra utiliser la période des questions. Le ministre a soulevé une question de privilège, il avait le droit de le faire et, M. le député d'Outremont, vous avez pris les dix minutes qui vous étaient allouées.

M. Fortier: Est-ce que je peux terminer en trente secondes?

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Fortier: M. le Président, je crois qu'il est de coutume, lorsqu'on a épuisé son temps, au moins, que vous nous donniez trente secondes pour terminer.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Allez-y, M. le député.

M. Fortier: Je dis simplement ceci. Le ministre a été mis au courant des faits que j'ai cités. Plus que cela, lors de l'étude des crédits du ministère de l'Industrie et du Commerce, l'an dernier, j'ai porté ces faits à l'attention du ministre et je crois que ceci confirme la validité de la motion du député de Laurier puisque, dans un cas comme dans l'autre, le gouvernement n'a pas pris en considération les faits qui avaient été portés à son attention.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! M. le député de Châteauguay et adjoint parlementaire au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Roland Dussault

M. Dussault: Merci, M. le Président. J'aurai peut-être besoin moi aussi des trente secondes dont a bénéficié le député d'Outremont. Le député d'Outremont ne veut pas qu'on parle de questions référendaires. Est-ce que ce n'est pas Mme la députée de L'Acadie qui a parlé de fédéralisme pendant son discours? Est-ce que ce ne sont pas ces mêmes libéraux qui ont cautionné ces annonces pour la prospérité dont on connaît les résultats maintenant?

À la lumière des discours de

l'Opposition d'aujourd'hui et de mercredi dernier, de sa motion du mercredi qui est devenue platement rituelle, force m'est de conclure que la seule raison qui a motivé cette Opposition, c'est de souffler un autre ballon - on sait qu'ils sont devenus les experts de la soufflerie de ballons à cette Assemblée nationale - à l'occasion de la production d'un document par le ministre et son personnel du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, document qui a le grand mérite de fournir des instruments d'amélioration de ses politiques de création d'emplois. Comme l'honnêteté intellectuelle ne sort pas naturellement par les oreilles des membres de l'Opposition - c'est connu - ils en ont largement fait écho sans même avoir la décence de nous faire part de la mise en garde que contient le rapport rendu public par le ministre lui-même, mise en garde qui dit ceci: "Cette problématique ne fait état que des problèmes exprimés par les personnes interviewées - ça fait 144, M. le Président - et ne reflète donc pas les aspects positifs qui caractérisent le ministère". Ce n'est pas ça qu'on visait, M. le Président...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît, M. le député de Châteauguay.

M. le député de Laurier, sur une question de privilège.

M. Sirros: Je pense que lors de la présentation...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! Pour que je puisse juger s'il s'agit d'une question de privilège, il faudrait au moins que je l'entende.

M. Sirros: Je veux simplement rectifier un fait, M. le Président. Lors de la présentation de la motion, j'avais moi-même résumé la mise en garde contenue dans le document.

Une voix: Voilà.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Châteauguay.

Une voix: Il n'y a pas là de question de privilège.

M. Dussault: M. le Président, on me dit qu'il n'en a cité qu'un bout. En fait, je pense qu'il faut la citer complètement. Cette mise en garde disait: "...ne reflète donc pas les aspects positifs qui caractérisent un ministère. Les personnes rencontrées ont fait porter leurs commentaires principalement sur leur propre expérience." Ce que visait cette étude d'évaluation, en d'autres mots, c'est qu'elle ne cherchait qu'à identifier les améliorations à apporter. Ce qui était

positif, on ne leur a pas demandé de nous le dire; on le savait déjà.

Il n'est pas étonnant que, dans la foulée du laxisme débordant qui a caractérisé leurs discours jusqu'à maintenant, les membres de l'Opposition aient érigé en absolu et généralisé jusqu'à l'absurde des commentaires contenus dans le rapport d'étude d'évaluation rendu public par le ministre, commentaires qui étaient ceux de quelques individus interviewés sur un total de 124, comme je le disais. M. le Président, je pense que j'ai dit 144 tout à l'heure. C'est un total de 124.

La seule opinion qui aurait mérité ce laxisme, 27 personnes sur 144 se sont exprimées, c'est celle qui portait non pas sur l'efficacité des programmes - ce que vise la motion - ni sur leur rendement en termes d'emplois, mais plutôt sur la satisfaction des fonctionnaires et leur bien-être dans le fonctionnement des programmes. Je pense qu'on ne retrouvera pas là beaucoup de choses dont on ait à se plaindre.

L'état d'esprit méandreux des membres de l'Opposition à l'occasion de cette motion, en tout cas, on le décèle bien dans un passage bien spécifique du discours du député de Vaudreuil-Soulanges, quand il dit: "Le ministre lui-même, lorsqu'on lui demande quel genre de programmes il préférerait voir créer grâce aux interventions du gouvernement, nous dit qu'il privilégie personnellement le développement des techniques de pointe. Je ne vois pas en quoi - disait-il - le recyclage des vêtements par la Société nationale des Québécois dans une région correspond à ce critère que, pour les années quatre-vingt au moins, on entend se donner."

Le député de Vaudreuil-Soulanges continuait ensuite ses propos en qualifiant d'incohérent notre mode de création d'emplois. La réponse à cet avancé pour le moins farfelu, loin d'être fondée sur la réalité et la conjoncture, du député de Vaudreuil-Soulanges - lui a été fournie par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme dans les minutes qui ont suivi et dans les termes suivants. M. le ministre Biron disait: "Bien sûr, le gouvernement du Québec a dû agir dans tous les domaines, pas juste dans quelques domaines, mais dans les domaines de pointe. On dit que la variété de nos interventions laisse soupçonner l'incohérence. Bien sûr, il faut intervenir dans tous les domaines, le ministre le répétait. Les gens qui travaillent dans le domaine du vêtement, dans le domaine de la chaussure, dans le domaine du meuble, sont aussi importants que les gens qui travaillent dans le domaine de l'électronique, de l'informatique ou de la biotechnologie. Pour nous, ce sont des Québécois et des Québécoises qui ont le droit de travailler." C'est ce que disait le ministre de l'Industrie,

du Commerce et du Tourisme.

Le député de Vaudreuil-Soulanges n'est pas réaliste quand il tente de faire croire qu'en mettant la priorité sur le développement technologique, le gouvernement pourrait se permettre d'ignorer tous les autres secteurs. Il devrait savoir mieux que quiconque que, dans ce domaine, il n'y en aura pas pour tout le monde; il n'y en aura pas non plus pour fonder le développement économique de toutes les régions du Québec. Il faut être réaliste, M. le Président.

De plus, le député de Vaudreuil-Soulanges, tout comme ses collègues, fait comme si le gouvernement du Parti québécois ne créait des jobs qu'en s'appuyant uniquement sur les programmes du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu. Bien sûr, M. le Président, les programmes de création d'emplois du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu ont permis, pour la période du 1er avril 1982 au 31 mars 1983, de subventionner 42 032 emplois. On l'a dit souvent et il faut le répéter, M. le Président, ceci ne représente pas l'effort total du gouvernement du Québec en matière de création et de maintien des emplois durant cette même période, car cela n'inclut pas les résultats des programmes de la SDI, de Corvée-habitation, des sociétés d'État, etc., et c'est beaucoup d'emplois. C'est le bilan des seuls programmes d'aide à l'emploi conçus pour aider les jeunes sans expérience, les bénéficiaires de l'aide sociale, les femmes qui reviennent sur le marché du travail après une longue absence, les handicapés, etc., à se trouver un emploi. Il n'y a pas que ces personnes qui pouvaient être admissibles à ces programmes d'aide, mais ce sont elles qui avaient la priorité. (17 h 30)

Il y a PECEC sur lequel je voudrais revenir un peu, parce que je n'ai pas le temps de faire le tour, comme vous le comprendrez, M. le Président. Le but de PECEC, c'est d'aider des entreprises à démarrer et à se consolider, comme c'est très important, parce que c'est fondamental. Je dois vous dire - je suis un adjoint parlementaire et je suis bien placé pour en parler - que le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, la SDI, le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu ont travaillé en très étroite collaboration sur ces dossiers, et s'il y a eu des bavures, il n'y en a pas eu beaucoup, cela je peux vous le garantir. Ces députés de l'Opposition, qu'ils cessent donc de toujours critiquer pour critiquer, eux qui se sont vu offrir dans leurs comtés avec satisfaction de l'aide à plusieurs des entreprises qui les concernaient, comme l'a mentionné d'ailleurs le député d'Abitibi-Est dans son intervention. Je voudrais en fournir un exemple très significatif dans ma région,

dans le comté de Laporte, plus précisément. Il s'agit de la compagnie Biocel (Canada) Inc., à Saint-Lambert dans le comté de Laporte, pour un projet qui totalisait des dépenses de 1 740 000 \$; elle a reçu une subvention de PECEC de 74 500 \$.

Pourquoi, M. le Président? Pour la fabrication d'un thermomètre électronique. C'est de l'innovation technologique - en plein ce que veulent les gens de l'Opposition - importante pour le planning familial, parce qu'il faut que ce soit aussi utile. Cela devait créer quinze emplois. Cela pouvait embaucher des personnes handicapées. Je suggère aux députés de l'Opposition d'en parler à M. Bourbeau, le député de Laporte, ce député qui s'est spécialisé dans la dénonciation des subventions du gouvernement. Ce député leur apprendra que non seulement les Placements Drassel sont tout à fait conscients dans le dossier, ont investi 395 000 \$, que SOGEBOUR et Placements SEB, c'est en fait la Société de fiducie de Pierre Lessard et André Bourbeau, ont investi 50 000 \$. Le MIR, ce truc fédéral, a investi 256 250 000 \$ et la SDI a investi 102 000 \$.

M. le Président, le député de Laporte leur apprendra lui que, lui-même le député de Laporte, en a profité de ces subventions. Le député pourrait leur apprendre que SOGEBOUR est un important actionnaire de Biocel (Canada) Inc., par le biais de Placements Drassel lui-même actionnaire unique de Placements Suissimo. Or, qui contrôle SOGEBOUR? C'est la Fiducie Bourbeau, le député libéral André Bourbeau et son épouse Mireille Tessier, fille de l'ancien ministre des Affaires municipales, Maurice Tessier. Ce député pourrait leur dire que c'est bon ces subventions et il pourrait leur dire que lui en a profité le député de Laporte. Quand PECEC a décidé de subventionner l'entreprise, celle-ci était déficitaire. On a aidé cette entreprise à passer à travers. M. Bourbeau, le député de Laporte, est actionnaire de Biocel, et il a démissionné du conseil d'administration à la demande de la SDI pour que les choses se passent correctement. Mais le député de Laporte en a profité de cette subvention.

Quand ces gens d'en face nous font des histoires sur la création d'emplois, sur les méthodes que nous utilisons, ils en oublient des grands bouts. Qu'ils demandent donc au député de Laporte s'il est satisfait de l'aide qui a été apportée à cette compagnie.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Châteauguay, s'il vous plaît.

M. Dussault: Si la subvention de PECEC à Biocel (Canada) - je termine - a atteint les objectifs louables et dans la cohérence, je suis convaincu que le député de Laporte va répondre que oui. Quant à nous, M. le

Président, pour conclure, nous avons la conscience tranquille. Nous avons fait ce que nous dictait notre conscience socio-économique parce qu'il faut être complet comme législateur, comme intervenant dans le milieu. Notre conscience socio-économique nous dictait ces choses dans les circonstances pour le bien-être des Québécois et des Québécoises. Aussi, vous comprendrez que je voterai contre cette motion du Parti libéral. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Reed Scowen

M. Scowen: M. le Président, comme le gouvernement, nous sommes très préoccupés par le problème du chômage au Québec. Cette semaine, j'ai reçu dans mon bureau deux personnes âgées de 24 et de 23 ans respectivement, qui cherchent un emploi à Montréal depuis près d'un an. Ils n'en trouvent pas. Les problèmes humains créés par les conditions économiques au Québec touchent tout le monde. Alors on est complètement d'accord avec le gouvernement qu'il faut faire quelque chose. On ne conteste pas du tout sa bonne volonté. On ne dit pas qu'il n'a pas bon cœur. Nous disons qu'il est incompetent. Et c'est cela le cœur du problème.

Simplement pour vous donner un exemple de ce que j'appelle de l'incompétence, ce débat-ci n'aurait pas été nécessaire si le ministre avait agi d'une façon raisonnable. Il y a quelques semaines, le député de Laurier a mentionné l'existence d'un document fait par des personnes sérieuses, qui met en cause certains aspects des programmes du ministre. Imaginez-vous si, à ce moment-là, le ministre avait dit: Oui, ce document existe. Les problèmes soulevés sont de vrais problèmes. Je les accepte. J'accepte de déposer en Chambre ce document avec un plan de redressement pour résoudre ces problèmes. S'il avait dit cela avec bonne volonté, on n'aurait pas eu ce débat aujourd'hui. Le problème aurait été réglé et les travailleurs qui cherchent un emploi au Québec auraient peut-être eu l'occasion d'avoir des programmes améliorés. Mais non! Qu'a fait le ministre? Il a refusé de déposer le document. Il a minimisé ou diminué la crédibilité des personnes qui l'ont fait, même des gens qui travaillent au sein de son ministère, dans quelques cas, et, par conséquent, nous de l'Opposition sommes obligés de provoquer ce débat pour encourager le gouvernement à faire mieux et à faire attention à ces critiques.

Je le mentionne parce que c'est un exemple classique de l'attitude négative et arrogante de ce gouvernement qu'on voit un peu partout dans son comportement et dans

l'administration de nos affaires. Il pense qu'il a le monopole de la vertu et de la sagesse et, en conséquence, il n'écoute personne.

Aujourd'hui, le problème fondamental est que nous ne sommes pas concurrentiels avec les autres régions du Canada. Le ministre est-il content? Est-il fier du fait qu'aujourd'hui le taux de chômage parmi les jeunes Québécois pour les douze mois de la dernière année soit de 40% plus élevé qu'en Ontario? Un jeune en Ontario aujourd'hui - et ce n'est pas loin, l'Ontario - a 40% plus de chances de trouver un emploi chez lui que nous. Ce n'est pas drôle. C'est la conséquence de la mauvaise administration de ce gouvernement. Et le ministre responsable du Conseil du trésor a essayé tantôt de prouver que c'était la faute de l'existence de notre système fédéral. Il a dit: On n'a pas de politique de sécurité du revenu et de la main-d'oeuvre intégrée ici, au Québec, parce que c'est en partie la responsabilité du gouvernement fédéral et en partie la responsabilité du gouvernement du Québec. Mais c'est faux. Pour le prouver, vous n'avez qu'à regarder les programmes et les activités qui sont exclusivement sous la responsabilité du gouvernement du Québec.

Je vous rappelle les négociations dans le secteur public qui ont duré, je pense, six mois ou peut-être plus. Cela a-t-il été bien fait? Ce n'était pas la responsabilité du gouvernement du Canada. Je vous parle de tout ce qui se passe dans le domaine des pêcheries. C'est aujourd'hui notre responsabilité, les pêcheries, et vous avez vu ce qui est arrivé. Allez à la Régie des loyers, qui est sous la responsabilité du gouvernement du Québec. Ils ne répondent même pas au téléphone. Essayez de vous dépanner avec le ministère du Revenu aujourd'hui. Ce n'est pas le fédéral. C'est la confusion totale. Il y a des milliers et des milliers de citoyens qui ne reçoivent même pas de réponses aux lettres qu'ils envoient. Parlez avec des gens de l'extérieur des grands centres, dans les MRC. Est-ce cohérent, ce qui se passe là? Sont-ils contents? Absolument pas. Et ce n'est pas la responsabilité du gouvernement fédéral non plus. Demandez aux jeunes familles québécoises quelle est la politique de ce gouvernement en ce qui concerne les garderies. Est-ce cohérent? Je vous assure que ce n'est pas une question fédérale-provinciale et c'est très mal administré. Et je peux continuer.

Le problème qu'on soulève continuellement, c'est que nous avons un gouvernement qui a les mêmes pouvoirs ici au Québec qu'avaient tous les gouvernements qui l'ont précédé, non seulement les gouvernements libéraux, mais d'autres, depuis 110 années. Jusqu'en 1976, on n'était pas sorti, merci, de ce système fédéral. Depuis, on a commencé à s'affaiblir, surtout

l'économie. Par conséquent, c'est essentiel et inévitable que le gouvernement blâme quelqu'un. Il blâme le système fédéral, mais c'est le système fédéral qui nous a amenés à une situation où, depuis cent ans, nous pouvons nous comparer, ici au Québec, d'une façon pas mal bien avec n'importe quelle autre société sur cette terre.

(17 h 40)

Pourquoi blâmer le fédéral alors que vous avez tant de problèmes vous-même? Pourquoi blâmer le fédéral quand vous affichez une attitude arrogante devant les critiques de l'Opposition qui veut vous aider à améliorer un programme qui, selon vos propres conseillers, fonctionne mal et qui doit bien fonctionner parce que c'est un programme essentiel à l'aspect le plus important de notre société aujourd'hui: l'emploi?

Pourquoi refuser de déposer des documents? Pourquoi diminuer la crédibilité des gens qui ont fait le rapport? Pourquoi refuser de faire face au problème qui a été soulevé par ces documents? Pourquoi cette attitude? C'est la même qu'on voit depuis six ans. C'est la même attitude devant laquelle, de plus en plus, la population commence à être un peu tannée. Cette arrogance, ce monopole de la vertu démontré si clairement dans l'attitude du ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu est l'exemple le plus clair de la faillite complète de notre politique économique, de notre politique la main-d'oeuvre, de notre politique industrielle et de nos politiques sociales.

M. le Président, on a oublié qu'on ne peut pas réussir, ici au Québec, à moins qu'on n'accepte de se comparer. Nous sommes dans un pays, avec neuf autres provinces, chacune avec son gouvernement, chacune avec son ministère de la Main-d'Oeuvre. Chacune cherche à créer de l'emploi dans un marché commun. Nous ne sommes pas concurrentiels. Les investissements se sont faits dans les autres provinces plutôt qu'ici. En conséquence, il y a de plus en plus de chômage. En conséquence, on est obligé de plus en plus d'établir des programmes de soins d'urgence pour l'économie du Québec parce que la santé de l'économie comme telle, à la base, est affaiblie par le gouvernement.

Donc, M. le Président, la seule chose que je veux souhaiter en terminant, c'est que dans sa réplique, cet après-midi, le ministre accepte: premièrement, que les personnes qui ont proposé et soulevé ces critiques aient raison; deuxièmement, qu'il était dans l'erreur quand il n'a pas accepté de déposer le document, qu'il admette qu'il y avait quelque chose et qu'on le corrige pour qu'on puisse avoir quelque chose de beaucoup plus intéressant que ce qu'on a développé jusqu'à maintenant. Merci.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre des Affaires municipales. Je veux vous prévenir que la réplique est effectivement au député de Laurier, non pas au ministre tel qu'il a été mentionné. Donc, M. le député de Laurier, je vous réserve les dix minutes qui vous sont allouées.

M. le ministre des Affaires municipales, pour environ six minutes.

M. Jacques Léonard

M. Léonard: M. le Président, j'ai lu tout à l'heure cette motion qui est la suivante: "Que cette Assemblée dénonce la mauvaise utilisation des fonds publics causée par l'incohérence, l'incoordination et l'inefficacité manifestes des programmes relevant du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu."

Cela m'a donné le goût d'intervenir parce que je veux protester contre cette motion au nom des municipalités du Québec car, dans le budget de ce ministère et les budgets dont il est question ici, il y a au moins deux programmes qui affectent les municipalités. Un programme qui a débuté l'automne dernier qui comportait des fonds de 8 200 000 \$ et un autre programme qui vient de débiter qui s'appelle PRIME, c'est-à-dire Programme d'initiatives municipales d'emploi de 50 000 000 \$, donc nous sommes en face de fonds de 58 200 000 \$.

M. le Président, nous n'avons pas fini de recevoir les demandes. Je suppose que concernant ces programmes nous recevons 100 000 000 peut-être 150 000 000 de demandes de la part des municipalités. Quand je lis cette motion, je suis obligé de dire que ce n'est pas correct envers les municipalités que de voter pour une telle motion.

Les municipalités sont bien administrées. Je ne vois pas comment on pourrait les accuser d'incohérence, d'incoordination ou d'inefficacité. Des municipalités ont une structure administrative qui fonctionne correctement. Nous voyons les résultats des budgets financiers des municipalités à l'heure actuelle, les surplus, entre autres, sont passés en 1976 avec des subventions d'équilibre budgétaire de 25 000 000 \$ à 180 000 000 \$ en 1982. Il y a une cohérence administrative au niveau des municipalités. Il y a une capacité administrative chez les municipalités. Quand nous mettons là 50 000 000 \$ je pense que ce sera bien dépensé.

Il y a un sens de l'économie dans les municipalités et les 50 000 000 \$ qui sont là sont sûrement bien dépensés. Il y a une bonne administration parce qu'il y a d'abord un jugement fait par l'électorat municipal envers l'équipe qu'elle présente, qu'elle élit au conseil municipal. Je suis sûr là-dessus que déjà il y a un bon jugement de l'ensemble des municipalités, de l'ensemble

des citoyens vis-à-vis leur municipalité.

Il y a plus, M. le Président. C'est aussi faire injure aux gens qui administrent ces projets à l'échelle municipale, au secrétaire-trésorier, au gérant, au fonctionnaire, au chef d'équipe qui dépendent correctement les fonds mis à leur disposition. Il y a aussi un vérificateur qui examine les livres chaque année. Puis il y a les fonctionnaires qui examinent les projets avant qu'ils soient autorisés et qui examinent les états financiers lorsqu'ils sont terminés.

Je pense qu'on ne peut pas voter pour une telle motion quand il s'agit du monde municipal sûrement et quand il s'agit aussi des autres éléments du programme ou des autres programmes du ministère.

Je pense que les 50 000 000 \$, comme les 8 000 000 \$ qui ont été dépensés, ou les 50 000 000 \$ qui seront dépensés dans le programme PRIME le seront correctement parce que nous avons là une structure administrative, une structure politique qui fonctionne correctement. Puis en passant, comme vous le voyez, je ne parle pas du tout du fédéral. Depuis que nous ne sommes plus ensemble dans le programme RELAIS cela marche très bien, et cela marche très bien entre nous et les municipalités. Cela va bien alors il n'en est pas question là-dedans. C'est parce qu'il n'y est plus que cela marche bien.

C'est aussi faire injure à l'initiative de ceux qui pensent les projets avec les municipalités, aux jeunes qui cherchent à travailler, aux chômeurs qui veulent travailler aussi, mais aux jeunes qui cherchent leur première expérience d'emploi. Je pense qu'ils y mettent tous leurs efforts. Ils font, dans le cas des jeunes, souvent leur première expérience et les programmes qui sont là, soit dans Corvée-habitation, soit aussi avec les municipalités donnent une occasion de bien travailler.

Je termine, M. le Président. Je pense que l'Opposition quand elle propose une motion comme celle-là tente de rapetisser, de ratatiner et, finalement, méprise les Québécois.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Laurier, vos dix minutes de réplique.

M. Christos Sirros (réplique)

M. Sirros: Merci, M. le Président. Si le gouvernement est rendu au point où il faut qu'il se cache en arrière de l'initiative des Québécois pour qu'on ne critique pas, c'est rendu très bas. Le gouvernement ne comprend pas qu'on n'a jamais remis en question l'initiative des Québécois ni la bonne volonté des Québécois, ni leur capacité de penser et d'imaginer des projets. Ce qu'on met en cause c'est la capacité de ce

gouvernement de choisir les priorités d'action et d'utiliser les fonds publics d'une manière que tous les Québécois aient quelque chose de durable, de permettre à ces mêmes Québécois de vivre d'une façon plus décente que par des petits projets de 20 semaines.

Je ne connais pas un Québécois qui aurait à choisir entre un emploi temporaire de 20 semaines, avec la perspective de l'assurance chômage et de l'aide sociale de nouveau et une "job" permanente, ne ferait pas le choix de la "job" permanente. Je ne connais pas un Québécois qui, face à ce que le gouvernement accepte depuis plus d'un an en termes de discrimination, qu'il pratique encore et qu'il maintient dans le système de prestations d'aide sociale, ne se pose pas la question: comment se fait-il que nous sommes rendus aujourd'hui, après sept ans d'administration péquiste, au point où il faut nous dire qu'on n'a pas les moyens de corriger une discrimination et qu'on accepte de la maintenir, peut-être en la changeant un peu, peut-être en la modifiant.
(17 h 50)

Mais les prestations de l'aide sociale, d'après ce que j'ai cru comprendre de la part du ministre, contiendront encore un élément de discrimination par rapport aux bénéficiaires de l'aide sociale. C'est inacceptable dans une société qui se veut humaine, civilisée et dans un Québec qui se veut fier de ce qu'il administre. On ne peut pas accepter, comme Québécois, d'avoir un programme gouvernemental qui a un élément discriminatoire, inhérent au programme même, édicté dans les règlements. On peut comprendre - c'est intéressant de les voir l'admettre - que nous en sommes au point où on n'a pas les moyens de se payer l'abolition de la discrimination dans les politiques gouvernementales.

Ce qu'on critique dans la motion, ce n'est pas l'initiative des Québécois, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, l'incohérence, l'incoordination et l'inefficacité manifestes des programmes. Incohérence dans le sens suivant, j'ai un exemple, j'en ai parlé tout à l'heure: un programme gouvernemental qui est discriminatoire, pour moi, c'est incohérent dans une société qui se veut moderne, qui se veut rationnelle, qui est fière des gens qui vivent dans cette société. C'est incohérent qu'on le maintienne, c'est incohérent qu'après sept ans d'administration péquiste, on nous dise: On n'a pas les moyens de l'abolir.

Il faudrait l'abolir tout simplement et que par après, le gouvernement vienne nous expliquer tous les choix qu'il a faits pendant sept ans qui l'ont amené aujourd'hui à ne pas pouvoir, nous disent-ils, supporter 125 000 000 \$ dans cela; c'est la première chose.

Quant aux programmes de création d'emplois: incoordination, incohérence,

inefficacité. Les paroles des gens qui les administrent, la mise en garde que nous faisait de nouveau tout à l'heure le député Dussault... il a oublié de mentionner que c'étaient des gens qui connaissaient étroitement les dossiers. C'est ce qu'il disait. Quand on consacre plus de la moitié de l'argent investi dans les programmes de création d'emplois à des programmes de création d'emplois temporaires, sans lendemain, ce qu'on recueille par la suite, c'est ce qu'on a laissé au tout début, ni plus ni moins. Si on faisait réellement confiance aux Québécois et à leur initiative, si on faisait réellement confiance à ces Québécois derrière lesquels les gens d'en face se cachent pour éviter la critique, on les aiderait à avancer, à accroître l'économie par le biais de l'entreprise privée, par le biais de l'initiative individuelle.

Le ministre des Affaires municipales disait tout à l'heure: Cela fonctionne très bien, on critique, on ne peut pas approuver cette motion parce que les municipalités sont très contentes. Je lui poserai une question: Les municipalités n'aimeraient-elles pas mieux voir une croissance économique réelle sur leur territoire pour ainsi élargir leur base de revenus et ne pas avoir à dépendre des projets subventionnés à court terme, pour exécuter des travaux valables, j'imagine, dans la plupart des cas? N'aimeraient-elles pas mieux avoir une base réelle... Applaudissez, vous êtes tellement bornés à ne pas comprendre que ce qu'on vous dit, finalement, c'est que le choix que vous devez faire est un choix à long terme, non pas un choix à court terme qui vous permet de faire des conférences de presse et de nous dire: Cela va très bien dans les municipalités. Il faut des choix qui vont laisser des choses durables pour tous les Québécois, des choix qui vont permettre à tous les Québécois d'entrevoir un avenir un peu plus heureux que ce qu'on vit présentement.

Le président du Conseil du trésor dit: Que voulez-vous, ainsi va la vie depuis le mois de mai 1980, on ne peut rien faire parce qu'on est dans un mauvais système fédéral. C'est le Parti libéral qui a dit aux gens: J'y suis, j'y reste pour la prospérité. Oui, et j'y crois. Le problème fondamental, c'est qu'aussi longtemps que les gens d'en face seront là, rien ne va aller de l'avant en termes de l'utilisation maximale et d'un rendement efficace du système fédéral parce que dès le début les gens qui sont là n'ont rien voulu savoir de ça. Comment voulez-vous qu'on puisse parler, par exemple, d'un partage des pouvoirs lors des prochaines négociations avec un gouvernement qui, dès le début, ne croit pas au système, mais veut le défaire? Comment voulez-vous qu'on puisse réaménager des choses à la suite des changements des dernières années, à la suite

de l'évolution des mentalités? La seule mentalité qui n'a pas évolué, c'est celle des gens d'en face qui maintiennent - je ne sais pas comment les appeler, des "blinkers" - des choses qui ne permettent pas de voir plus large, des choses qui ne permettent pas de voir la réalité. Ils maintiennent, ils s'obstinent, ils sont aveuglés, dans une période de crise des plus difficiles. Le ministre lui-même le disait, c'est peut-être la plus difficile depuis la crise de 1929-1930. Dans un Québec qui compte 6 000 000 d'habitants, presque 1 000 000 de personnes, un sixième de la population, dépendent de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale. Combien de temps cette société peut-elle assumer cela? Et même à travers cela, les gens d'en face ne font que continuer la rhétorique, l'argumentation, finalement ce que le président du Conseil du trésor disait: Eh bien! Que voulez-vous? On ne peut rien faire parce qu'on est dans le système fédéral. Que voulez-vous?

Pendant qu'ils entretiennent ce jargon, pendant qu'ils maintiennent ce genre de vocabulaire, ce genre d'argumentation, ils maintiennent aussi un climat d'incertitude. Ils maintiennent aussi un climat de non-confiance chez les gens qui pourraient venir investir, stimuler l'économie québécoise et permettre à ces Québécois, dont on parle tout le temps ici, d'avoir un avenir beaucoup plus prospère. Ils les maintiennent à l'écart du Québec parce qu'ils vont aller ailleurs.

Le jour où les gens d'en face vont abandonner le genre d'argumentation qu'ils maintiennent et vont accepter loyalement de dire qu'une question a été réglée au mois de mai 1980... S'ils décident de la régler vite, qu'ils reposent la question au peuple. S'ils n'ont pas été contents, la première fois, de la réponse du peuple, qu'ils lui reposent la question et qu'on en finisse pour qu'on puisse aller de l'avant. Mais, aussi longtemps que les gens d'en face seront là, on aura des actions incohérentes, incongrues, parce qu'ils ne peuvent pas accepter de participer loyalement dans ce système.

En terminant, en ce qui concerne les programmes du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu...

Une voix: Ah!

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît; M. le député de Laurier.

M. Sirros: En ce qui concerne ces programmes, je maintiens que mettre sur pied, investir, choisir d'investir à court terme, choisir d'investir en pièces détachées, si vous voulez... Expliquez-moi la relation entre Chantier-Québec et PECEC! Expliquez-moi la relation entre RELAIS et PECEC! Il n'y en a pas. Il y en a un bout ici, un bout là et un autre bout ici et une partie qui...

Une voix: ...

M. Sirros: ...est faite au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Sirros: On n'a pas des ressources illimitées. On nous répète cela tout le temps. Pensons, à ce moment-là, à ramasser nos ressources, à choisir nos cibles et à agir d'une façon efficace et cohérente. M. le Président, merci.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que la motion du député de Laurier est adoptée? Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Je voudrais, en me prévalant du règlement, demander que le vote soit reporté à demain après la période des questions.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Donc, le vote est reporté avant la période des affaires du jour. M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais faire motion pour que nous ajournions nos travaux à demain 14 heures.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion est adoptée.

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté. Nos travaux sont ajournés à demain 14 heures.

(Fin de la séance à 17 h 59)